

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Réseau « Sortir du nucléaire » des 19 et 20 janvier 2013 à Reims

Validé par le Conseil d'administration

Sommaire

- p 2 Liste des prises de paroles par participant
- p 3 Mot de bienvenue et rappel des règles de fonctionnement
- p 6 Rapport moral
- p 15 Rapport social
- p 22 Libre expression des salariés
- p 26 Rapport financier
- p 33 Comité de médiation
- p 36 Refondation
- p 41 AG extraordinaire sur modifications de la Charte
- p 49 Règlement intérieur
- p 55 Réflexion stratégique – état des lieux
- p 58 Présentation des motions et campagnes
- p 70 Discussion sur motions et campagnes considérées irrecevables par le CA
- p 71 Candidatures au CA
- p 73 Votes sur les motions et campagnes
- p 78 Résultats des votes concernant le nouveau CA

Liste des prises de paroles par participant

Cette liste présente les participants ayant pris la parole au cours de l'Assemblée générale et le nombre de prises de parole au micro pour chacun. Elle est présentée par ordre alphabétique des prénoms et ces prises de paroles au micro sont retranscrites en intégralité dans les pages qui suivent. La liste complète de l'ensemble des inscrits et pouvoirs est consultable sur ce lien: <http://ag.sortirdunucleaire.org/liste-des-inscrits-votants-et,94>

Agnès Le Coutour	1
Alain Robert	2
Anne Meyssignac	5
Anne-Laure Méladeck	3
Anne-Sophie Cordoeiro	1
Antoine Bonduelle	2
Baptiste Coll	1
Bernard Nicolle	1
Bruno Boussagol	3
Cassandra Limier	2
Cédric Lucas	2
Claude Vercruyse	1
Corinne François	1
Daniel Rousseé	1
Dave Sheehan	3
Delphine Boutonnet	1
Didier Latorre	1
Dominique Bohn	6
Dominique Deharbe	1
Dominique Lalanne	3
Dominique Malvaud	8
Gérard Lacroix	4
Guillaume Blavette	12
Hervé Ott	1
Isabelle Taitt	1
Jean Louis Gaby	2
Jean Marie Brom	4
Jean Marie Matagne	11
Jean Pierre Minne	3
Jean-Claude Marie	2
Jean-Luc Tonnerieux	1
Jocelyn Michard	3

Laetitia Carougeat	1
Laura Hameaux	2
Laurent Boucher	1
Marc Saint-Aroman	3
Marie Beduneau	3
Marie Frachisse	1
Marie-Hélène Mancinho	19
Martial Château	1
Martin de Lavarde	1
Maxime Lemonnier	1
Michel Bocarra	4
Michel Guéritte	1
Michel Lablanquie	1
Mireille Havez	2
Myriam Battarel	1
Nadine Schneider	1
Olivier Debelleix	1
Patrice Kappel	5
Patrick Destruhaut	5
Patrick Hubert	2
Philippe Brousse	1
Philippe Guiter	1
Philippe Lambersens	3
Pierre Rosenzweig	4
Pierric Duflos	5
Roland Merieux	4
Sabine Li	1
Simone Fest	3
Sonia Marmottant	4
Sophie Morel	6
Sylvie Sauvage	1
Thierry Gourvenec	2
Xavier Rabilloud	1

VENDREDI 18 JANVIER 2013

- Vendredi soir -

Accueil et échanges informels

SAMEDI 19 JANVIER 2013

- Samedi matin -

Début de l'Assemblée Générale plénière ordinaire

Présentation des participants, rapport moral, rapport financier et expression des salariés

Mot de bienvenue et fonctionnement de l'AG

Présentation des règles de fonctionnement de l'AG plénière et de l'équipe d'animateurs/modérateurs.

Animation à la tribune (à tour de rôle) : François Mativet/Daniel Roussée/Pierric Duflos, CA et Anne-Laure Méladeck/Philippe Brousse, salariés

Responsable des prises de parole: Jocelyn Peyret, bénévole

Prise de notes : Nadia Boukacem et Aude Lascombe

Garants du cadre juridique : Marie Frachisse et Jean Pierre Minne

Responsable de l'affichage à l'écran et des micros: Sabine Li

Mot de Bienvenue par François Mativet, administrateur

Présentation des règles de prise de parole par Jocelyn Peyret.

Présentation des règles du vote et des règles pour les votes sur la question de recevabilité par François Mativet.

Présentation du groupe de sérénité par Martin de Lavarde et Monique Labarthe.

Chaque membre du groupe Sérénité se présente: Xavier Rabilloud, Monique Labarthe, Steve Mitchell, Martin de Lavarde

Interventions dans la salle : « merci de bien vouloir vous présenter », « oui mais c'est pas paritaire » .

Un débat et un vote pour la mise en place du groupe Sérénité est proposé à l'assemblée.

Patrick Destruhaut : Bonjour à vous tous, Patrick Destruhaut, Tchernoblaye. Moi, sur l'idée je suis pas contre, le tout c'est la composition, c'est à dire que n'importe quelle association qui met des modérateurs dans une salle ne le fera pas avec des gens qui sont impliqués dans le structurel. Jusqu'à preuve du contraire c'est pas le cas, on aurait pu demander à colibri ou à d'autres, je sais pas... mais pour moi, ça me paraît un peu beaucoup.

Roland Merieux : Bon, je suis d'accord avec l'intervenant de Tchernoblaye et indépendamment de cela, bon, effectivement, moi, je suis un peu choqué sur l'idée que ce groupe a, à minimum, ne soit pas paritaire quand on parle de sérénité et qu'on est pas capable de faire la parité ça pose vraiment un problème politique et déontologique.

Marie-Hélène Mancinho : Alors, euh oui c'est pas seulement un problème de parité c'est aussi un problème de responsabilité, moi je note que sur les quatre candidats, il y en a trois qui sont impliqués dans le manque de respect du Règlement Intérieur, ce qui me choque profondément. Il y a aussi une salariée, je n'ai rien contre la personne mais contre la fonction. Donc, moi je souhaiterais si vraiment vous tenez à ce groupe de sérénité, moi j'y tiens pas forcément, je souhaiterais qu'il soit composé de personnes qui n'aient ni la fonction d'administrateur ni la fonction de salarié. Voilà, qui soit complètement...disons..beaucoup plus neutre.

Guillaume Blavette : Après une lecture très approfondie des statuts de notre fédération, je me suis rendu compte qu'une structure qui a vocation de maintenir la sérénité dans nos rangs existe, il s'appelle le Comité de Médiation. Il aurait été intéressant du reste que le Comité de Médiation préside l'ouverture de la séance afin d'éviter des créations *new age* comme ce comité de paternité ... de sérénité dont je ne vois pas trop l'objet. J'ai l'impression qu'on perd un peu de temps...

Réponses du groupe de Sérénité :

Martin de Lavarde : y a pas vraiment de questions enfin il ne m'a pas semblé que c'était des questions, mais toujours est-il qu'il n'y a pas de gros enjeux non plus. On n'a pas vocation ni à arrêter les débats ni à faire taire quelqu'un...

Marie-Hélène Mancinho hors micro : ...donc ça sert à rien...

Martin de Lavarde : ...ça sert à essayer de fluidifier les choses...

Marie-Hélène Mancinho toujours hors micro : ...C'est quoi fluidifier, ça veut dire quoi ?

Martin de Lavarde : ...ça veut dire essayer de se comprendre entre la salle et la tribune. Le but c'est d'essayer que la salle et la tribune se comprennent, s'entendent, pas forcément se mettre d'accord. Nous on n'a pas à avoir d'avis sur le fond. On rapporte juste à la tribune ce qu'on peut entendre et on rapporte à la salle ce que peut émettre la tribune aussi. C'est une bonne idée que se soit pas des membres du CA qui le fassent, moi j'ai absolument rien contre mais c'est une expérimentation peut-être qu'il s'avérera que ça n'a aucun intérêt.

Vote : Etes-vous POUR ou CONTRE la mise en place d'un groupe de sérénité pour cette AG suivant la présentation qui vient d'en être faite par Monique Labarthe et Martin de Lavarde ?

Une personne souhaite soulever la question de recevabilité.

La tribune rappelle l'importance de lever les cartons ainsi que les règles de la recevabilité.

Adopté

Question de recevabilité 10,5%			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
35	24	18	77

Tour de table des participants

Chacun se présente, présente son groupe + département et donne un éclairage rapide de son action locale. Plusieurs points reviennent amenés par différents participants au cours du tour de table :

- Maintenir l'info sur Fukushima
- La recherche d'une dynamique au sein du Réseau
- Plus d'actions de désobéissance civile
- Manque de stratégie claire au Réseau

La tribune annonce la présentation du rapport moral par Pierrick Duflos et Anne Meyssignac.

Intervention de Marie-Hélène Mancinho hors micro : Non, non, non, s'il vous plaît je pose la question de recevabilité sur l'ordre du jour, c'est tout à fait légal et je demande à ce que soit appliqué le Règlement Intérieur. Je demande la question de recevabilité sur l'ordre du jour, s'il vous plaît.

La tribune demande à Cédric Lucas de répondre.

Cédric Lucas : c'est du rôle du CA de faire le...

Marie-Hélène Mancinho : Non, je demande un vote sur la recevabilité sur l'ordre du jour...

La tribune demande le calme.

Cédric Lucas : Donc, je vais répondre à madame Mancinho qui pose une question justement sur le vote de recevabilité. L'ordre du jour est du rôle du CA. Il n'y a pas de vote de recevabilité sur l'ordre du jour...

Marie-Hélène Mancinho : C'est faux !

Cédric Lucas : ...puisque c'est du rôle du CA de voter et de le mettre en place.

La tribune demande à Marie Frachisse et Jean Pierre Minne, garants du cadre juridique, de re-préciser le cadre juridique par rapport à l'ordre du jour.

Marie Frachisse : Par rapport à l'ordre du jour, l'article 10.15 des statuts précise que le Conseil d'Administration arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et par rapport aux questions de recevabilité, dans le Règlement Intérieur c'est vraiment prévu que c'est simplement les votes qui sont soumis à l'Assemblée Générale or l'ordre du jour n'est pas soumis au vote de l'Assemblée Générale puisque c'est le CA qui l'arrête en amont et qui est envoyé quinze jours avant en plus de l'Assemblée Générale ce qui est une disposition légale.

Marie-Hélène Mancinho : Non je n'ai pas eu le micro, s'il vous plaît je demande le micro.

Brouhaha dans la salle.

Marie-Hélène Mancinho : je demande le micro s'il vous plaît...les arguments juridiques qui me sont avancés ne sont pas acceptables...donc j'aimerais pouvoir exprimer mon point de vue...

La tribune lui indique qu'elle n'a pas le micro et qu'elle pourra s'exprimer après la présentation du rapport moral.

Marie-Hélène Mancinho : ...je le veux avant sur l'ordre du jour.... non, non ,non ça ne me satisfait pas et je n'ai pas eu le micro...

La tribune accepte qu'on lui donne le micro.

Marie-Hélène Mancinho : Sur un plan tout à fait juridique, parce que je signale aussi que je suis assistée par deux avocats et donc je n'accepte pas ce qui vient d'être dit puisque si vous reprenez, si vous cherchez le mot « recevabilité » dans le Règlement Intérieur vous ne le voyez apparaître uniquement au point 34.9 qui dit dans sa phrase « la question de recevabilité permet à tout inscrit, c'est à dire nous, d'exprimer qu'à ses yeux la proposition, c'est à dire toute proposition à l'Assemblée Générale y compris l'ordre du jour, soumise au vote, est mauvaise dans la forme ». Donc, il s'agit bien de forme effectivement et c'est bien sur la forme que je conteste l'ordre du jour. En effet, j'exprime que la proposition de l'ordre du jour n'est pas conforme ni aux statuts ni au Règlement Intérieur. Pour ce qui concerne les statuts, je précise que l'article 12.4 des statuts...euh donc demande à ce que l'Assemblée Générale « doit entendre le rapport moral, le rapport financier, le rapport d'orientation », or nous déplorons l'absence de rapport moral, l'absence de rapport d'activité CA, l'absence de rapport d'activité des salariés et l'absence de rapport d'orientation. Il est quand même un peu fort de café que dans une Assemblée Générale, ne soit pas soumis un rapport d'orientation. Si le CA, effectivement, a pour rôle d'arrêter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale cela ne lui confère en rien le droit de s'autoriser à censurer la moitié des motions et de s'asseoir complètement sur les propositions de modification du Règlement Intérieur adressé au CA par courrier recommandé le 30 octobre 2012 par cinq groupes adhérents qui ont travaillé pendant cinq mois. Je rappelle que la tâche du CA doit se limiter à ceci que l'objet de toute motion ou proposition est bien conforme à l'objet du Réseau tel qu'il est décrit dans l'article 2 des statuts ce qui, manifestement, est le cas pour toutes les motions qui ont été proposées cette année...

La tribune la remercie et souhaite qu'on continue les discussions prévues dans l'ordre du jour. Marie-Hélène Mancinho indique qu'elle n'a pas terminé et garde le micro.

Marie-Hélène Mancinho : ...j'ajouterais qu'en plus de la forme, ce genre de pratique, je parle de la censure à la fois des motions et des modifications du Règlement Intérieur, j'ajoute qu'en plus de la forme, ce genre de pratique revêt un caractère autant antidémocratique que détestable qui ne fait qu'ajouter de la méfiance à celle qui existe déjà et dont le Réseau se passerait bien. Je vous remercie.

Jean Pierre Minne : Je reviens sur ce qui a été dit par Marie. C'est simple, c'est l'article 10.15 des statuts. C'est statutaire, le Réseau est une association qui fédère des associations et un statut c'est la loi de juillet 1901. Dans ses statuts il est écrit « Le Conseil d'Administration arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ».

Marie-Hélène Mancinho : ...c'est pas marqué « censure » : « arrête »...

Jean Pierre Minne : ...il est arrêté, il a été transmis aux gens avec la convocation, cela fait partie de la procédure qui est démocratique... et quelque part, on peut contester cette disposition statutaire et à ce moment là c'est en même temps remettre en cause la façon dont on a adhéré. On accepte, quand on adhère au Réseau, on adhère à la charte et aux statuts..est-ce que j'ai été clair ?

Sophie Morel : je voudrais répondre à cette question de poser une question de recevabilité sur l'ordre du jour, l'ordre du jour n'est pas une proposition qui est discutée lors de l'Assemblée Générale. Effectivement, de par les statuts du Réseau, de notre Réseau, il est établi par le CA et donc on le suit. Ceci dit, pour les histoires de statuts et de règlement intérieur, j'ai exploré les sites de nombreuses associations pour voir si elles avaient leurs statuts en PDF téléchargeables librement comme le Réseau et j'en ai trouvé quelques uns et je me suis aperçu que cette disposition où c'est le CA ou le bureau qui établit un ordre du jour, qui convoque l'Assemblée Générale avec cet ordre du jour et que l'Assemblée Générale délibère sur les sujets à l'ordre du jour est une disposition reprise à 90% dans les associations. Parce qu'on ne peut pas venir à une Assemblée Générale de très loin, parfois, et se trouver confronté à des tas de thèmes auxquels on ne s'est pas préparé, on n'a pas discuté avec son groupe. Je vais vous donner un simple exemple, j'ai juste pris au hasard les statuts d'une association qui est membre du Réseau et elle dit bien que « l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit toutes les deux années, - donc déjà nous on en fait une par an- , quinze jours avant la date fixée les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire, l'ordre du jour est indiqué sur les convocations, ne devront être traités lors de l'Assemblée Générale que les questions soumises à l'ordre du jour » et ces statuts sont ceux de l'association A.V.E.N.I.R dont Marie-Hélène est directrice salariée donc si....

(applaudissements)

...l'association/ le bureau/ le secrétaire établit l'ordre du jour et que l'Assemblée Générale ne délibère que sur les questions à l'ordre du jour je la trouve bien mal venue de venir nous casser les pieds aujourd'hui.

(applaudissements)

Brouhaha dans la salle, des personnes s'expriment hors micro.

Marie-Hélène Mancinho demande un droit de réponse.

La tribune tente de faire revenir le calme dans la salle et explique que puisqu'on ne peut pas revenir sur l'ordre du jour, on poursuit sur la présentation du rapport moral.

Interpellation dans la salle « où il est Benoit Buisson ?! »

La tribune explique le travail fourni par Marie Frachisse et Jean Pierre Minne sur les statuts et indique que l'avocat Benoît Busson est d'astreinte téléphonique si une question est difficile à trancher.

Plusieurs personnes s'expriment longuement hors micro.

La tribune demande le calme.

Rapport moral

- Présentation du rapport moral par un membre du conseil d'administration
- Questions/réponses
- Vote sur le rapport moral

Présentation du rapport moral par Pierric Duflos et Anne Meyssignac

Pierric Duflos : Il est revenu à Anne Meyssignac et moi-même de présenter le rapport moral qui a été transmis à l'ensemble des groupes dans le dossier préparatoire à l'AG. C'est un travail collectif du CA. C'est un travail qui est probablement perfectible ; il est tellement perfectible qu'il y a 25 minutes de débat que j'espère sur le fond qui sont à la suite de la présentation que va nous faire Anne.

Anne Meyssignac : Je vais essayer de faire une synthèse du bilan de ces 40 pages. Je commence par brosser un peu le contexte. Cette année, toutes les raisons se sont réunies pour que se décide l'arrêt urgent du nucléaire. Le parc électronucléaire arrive en fin de vie, les investisseurs se désengagent et tout cela à l'heure des premiers bilans sinistres de la catastrophe de Fukushima. En France avec l'élection présidentielle, en 2011 avec la promesse d'un débat on pouvait penser que la remise en question du lobby nucléaire était évidente et plein d'espoir, nous n'avons pas chômé en 2012 ; Sur tous les fronts, chacun à sa mesure et dans le cadre de notre Réseau ou hors cadre aussi. Il y a donc eu des mobilisations populaires sans précédent avec la Chaîne humaine en Vallée du Rhône qui nous a dynamisé en tant que mouvement. Une intensification des actions juridiques, la création de liens avec d'autres organisations en recherche de convergence au sein du Réseau à travers le Comité de médiation et du Comité de refondation et convergence aussi des associations et organisations sympathisantes sur le plan national et international. Perfectionnement des outils de communication et bien sûr, il y a eu beaucoup de travail sur le fonctionnement intrinsèque de la fédération parce que cela aussi c'est lourd. Donc, ce travail a été fait pas toujours sereinement parfois même avec beaucoup de tensions et donc le Comité de médiation ainsi que le Comité de refondation ont bien été occupés pour améliorer les choses si possible. Pourtant, voilà, ce travail a été fait mais malgré nos efforts et le contexte favorable, les décideurs politiques s'obstinent, on le constate, dans cette voie du nucléaire et il va falloir poursuivre nos efforts, affiner notre stratégie qui

se dessine au travers des motions et campagnes, au travers des initiatives des uns et des autres et surtout la condition sine qua non de la victoire que nous souhaitons cette condition c'est de nous serrer les coudes et de ne pas être contre-productifs en gaspillant notre énergie à nous détruire parce que c'est travailler pour le lobby nucléaire. Donc, même si l'outil Réseau n'est pas parfait, c'est quand même bien. Moi, je suis pour le recyclage, je travail d'un autre côté pour le recyclage des déchets, donc franchement foutre ça à la poubelle c'est vraiment du gâchis et c'est donner de l'emprise à notre démobilisation.

Pierric Duflos : Je veux juste ajouter suite à ce qu'a présenté Anne que manifestement il y a des gens qui sont au Réseau ou hors du Réseau et tous ces gens-là sont tous très actifs, très motivés et il est de notre devoir de faire en sorte que notre structure évolue pour plus de sérénité, petit clin d'oeil à la cellule qui est mise en place. Evolue pour que l'avenir du Réseau soit pensé par toutes et pour tous et que cet outil, je le rappelle qui est à disposition des groupes remplisse dans une plus large mesure ses fonctions. Aujourd'hui c'est tout à fait perfectible et il y a différentes philosophies de fond qui s'affrontent et nous devons donc, faire en sorte que sur la forme, on puisse communiquer pour aborder les problèmes de fond et comme je l'ai dit hier soir, j'espère que pendant cette AG plutôt que de monter en pression, on arrive enfin à « toucher le fond ». Certains le comprendront d'une manière différente des autres. Donc, je compte sur vous pour poser des questions et je rappelle que le rapport moral est un travail collectif du CA ce ne sera pas nécessairement Anne ou moi qui répondrons mais les administrateurs qui seront le plus à même de répondre et les salariés s'ils ont des compléments techniques à apporter.

Prises de parole :

Sophie Morel : En fait quand j'ai lu ce rapport moral, je me suis dit « on a réussi à faire tout cela », notre Réseau a réussi à construire tout cela, à faire toutes ces actions. Effectivement, à Lyon il y a des gens qui travaillent en équipe, des salariés d'un côté et des administrateurs de l'autre et je me disais tout ça a pu exister malgré les graves problèmes qui minent complètement le CA, je pense que personne ne les ignore même si, effectivement, il y a des interprétations différentes que pour certaines personnes je suis un monstre de mauvaise foi, de méchanceté etc...mais vraiment que vous preniez conscience parce que c'est vous, vous tous, c'est nous tous d'ailleurs parce que j'ai voté aussi, les militants qui l'avons élu ce CA, qui l'avons mis en place. Or, là il y a une fracture vraiment grave. Ça a existé dès la fin de l'AG de l'année dernière puisque deux jours après son élection, une de nos collègues du CA nous mettait la pression pour qu'on lui vote une très importante subvention ce que nous n'avons alors pas accepté ensuite elle a essayé d'utiliser le CA du Réseau dans les conflits de sa région et donc le climat est devenu complètement détestable avec des attaques etc...et là c'est vraiment irrespirable. Il faut que vous preniez conscience qu'il y a ce grave problème et que les salariés en souffrent énormément, voilà.

Jean Louis Gaby : En tant que membre du CA, j'ai été consulté pour le rapport moral. J'ai trouvé que c'était, la première version, un rapport vraiment « bisounours », « tout va bien ». Hélas, tout ne va pas bien au sein du Réseau et beaucoup de gens le savent et donc, il y a des points qui n'ont été pas abordés vraiment, c'est en particulier le débat national sur l'énergie. Au sein du Réseau, il n'y avait pas d'urgence, il y avait certains administrateurs qui étaient fermés au débat pour faire une consultation, un sondage auprès des groupes pour savoir s'il faut ou pas mener le débat, dans quelles conditions le débat sur l'énergie et ce que je remarque dans le rapport moral c'est qu'il ne fallait pas y aller c'était évident. On se rend compte que depuis les Amis de la Terre y sont allés et ont claqué la porte. Il y a donc bien eu un problème de divergence sur le débat et ça ne ressort pas du tout dans le rapport moral. J'ai fait un texte là-dessus qui n'est pas du tout passé. Deuxième point, les problèmes relationnels au sein du CA. Il y a dans le rapport moral un volet sur les salariés, je suis tout à fait d'accord, mais je souhaitais aussi qu'il y ait un volet sur les administrateurs. Il y a eu de graves problèmes, c'est à dire que cette année j'ai posé de nombreuses questions au directeur, pour avoir des renseignements sur la comptabilité, le nombre d'adhérents ça s'est très mal passé. J'ai reçu des mails d'injures et je trouve ça tout à fait inadmissible et ça ne ressort pas du tout dans le rapport moral. Donc, je m'oppose au rapport moral au moins pour ces deux points.

Simone Fest : Ce que je voudrais simplement souligner, c'est que je regrette que dans ce rapport moral on n'ait pas une ligne rouge qui nous donne un peu le fil conducteur, je dirais d'une stratégie du Réseau. Je trouve que c'est un rapport d'activité, il y a plein de choses, c'est super parce qu'on se rend compte, qu'effectivement, tous les groupes sont bien actifs même réactifs mais il y a plein de choses qui se passent mais ce que j'attends du Réseau c'est d'une part plus une caisse de résonance, c'est ce qui est fait un peu par le journal et par le site mais surtout que derrière qu'il y ait une vraie stratégie d'action et que je ne sens pas dans le rapport moral et je le regrette et c'est ce que je disais hier soir, c'est vrai que quand on est groupe local notamment nous à Paris, on a souvent ce sentiment qu'on va une fois là, on fait ça, on va là, on court partout, c'est d'ailleurs pour ça qu'on demandait un permanent sur Paris parce que nous on ne peut pas, on est bénévole, on n'a pas le sentiment de savoir comment on y va et qu'est-ce qu'on fait. Juste pour exemple, pour moi ça été significatif, le jour de la réunion pour la Chaîne humaine, le lendemain il y a eu le débat national à Paris et moi, franchement, j'attendais un peu du Réseau qu'on nous active, nous le groupe parisien pour être devant le Parlement, qu'on fasse quelque chose mais j'attendais quelque chose de plus national parce que là pour le coup, c'est pas au groupe local seul d'agir. Et bien on a fait la réunion de la Chaîne humaine la veille on a même pas abordé le débat et on était

pourtant là, des gens d'un peu partout et on aurait pu profiter de cette réunion là pour mener une action le lendemain devant le Parlement.

Jean-Marie Matagne : En ce qui concerne le rapport moral, ACDN s'abstiendra de même que sur les deux autres rapports pour une raison très simple, on a ré-adhéré au Réseau en novembre et donc on n'a pas vu ce qui s'est passé auparavant donc par simple honnêteté intellectuelle, même si on peut critiquer certains aspects ou au contraire en approuver d'autres, on s'abstiendra. Deuxièmement, ce que je voudrais dire c'est que ACDN est adhérente, créée en 96, donc avant le Réseau mais a adhéré depuis 2000 ou 2001 au Réseau. Puis on a beaucoup travaillé avec le Réseau mais il y a eu des problèmes internes, des problèmes de démocratie interne qui ont fait que en 2008 on a quitté le Réseau, je ne vais pas m'étaler sur ces motifs, c'est pas la peine, c'est du passé. Mais on l'a fait discrètement, on est parti sur la pointe des pieds, on n'a pas dit pourquoi etc..dans le souci de ne pas nuire à ceux qui restaient au Réseau en tant que tel. Maintenant, on est revenu au Réseau, pourquoi ? Parce qu'entre temps, il y a eu Fukushima, c'est quand même quelque chose qui nous interpelle tous et puis aussi j'ai participé à des choses comme à Toulouse il y a deux ans, je crois parce qu'il me semble que de toute façon, il faut absolument que les antinucléaires s'unissent et qu'ils agissent tous azimut. C'est à dire pour la sortie du nucléaire civil et militaire simultanément donc, on est revenu mais c'est vrai que ce que j'ai vu jusqu'à présent est très inquiétant. J'aimerais bien que ça soit positif, qu'on sorte tous de là contents de s'être retrouvé et avec des billes pour travailler ensemble pendant l'année qui vient. Il y a deux choses qu'il faudrait essayer de résoudre dans cette AG, c'est un fonctionnement fraternel, démocratique entre nous et une perspective stratégique, qu'on reparte d'ici avec une des objectifs stratégiques. Je vous signale que la motion B, celle qu'ACDN présente, s'efforce de proposer une vision stratégique des choses. Merci.

(Applaudissement)

Gérard Lacroix : J'ai oublié tout à l'heure de préciser que je suis également membre de la CRIIRAD depuis fort longtemps et j'invite tous ceux qui soutiennent les antinucléaires à adhérer à cette association parce que tout simplement, elle est efficace et en ce qui concerne la tenue de l'Assemblée Générale, elle est exemplaire. Sur le plan du droit, parce que j'ai quelques compétences juridiques, je me permettrai de rappeler que dans tous les cas de figure, l'Assemblée Générale dispose du pouvoir y compris quelles que soient les décisions du Conseil d'Administration. Je ne m'imaginai pas, s'agissant du nucléaire, sujet particulièrement sensible, que des organismes extérieurs pro nucléaires, choisissent d'intervenir, de manière discrète pour essayer d'orienter les travaux d'un tel groupe. Différents moyens sont possibles, dans tous les cas de figures, on pourrait se poser la question de savoir qui représenterait les Renseignements Généraux, je ne sais pas. Il y a forcément quelqu'un qui va renseigner ceux qui disposent effectivement du pouvoir d'un autre côté. Alors je dirai qu'il y a au moins une chose qui me choque, c'est que l'Assemblée Générale ne soit pas animée par les membres du Conseil d'Administration mais par les salariés. J'entends beaucoup que, d'autre part, les problèmes qui se sont passés au niveau du Conseil d'Administration entre autre des décisions de modification du Règlement Intérieur ne fassent pas l'objet d'un rapport précis et la possibilité pour ceux qui ont été les acteurs de s'exprimer. C'est la première fois que je participe à l'Assemblée Générale et je vous avoue que ça ne m'incite pas trop à continuer et dans tous les cas de figure, il me semble que les salariés de l'association d'une part sont tenus à un devoir de réserve c'est à dire qu'ils peuvent s'ils le demandent avoir la parole, ils peuvent être adhérent bien entendu mais ils n'ont pas à participer et à voter au Conseil d'Administration. J'ai beaucoup de choses à dire mais il faut mener le débat et que les confrontations soient guidées.

Michel Gueritte : Ce qui m'interpelle c'est pas le fond ni la forme du rapport moral ce qui m'interpelle c'est les conclusions. Ce que je ne supporte pas c'est d'entendre la satisfécit « regarder tout ce qu'on a fait cette année » ça c'est insultant parce que on va pas refaire la liste mais c'est quand même risible. On a fait tout ça avec 1 million d'euros. C'est une fourchette et là ma question c'est où est le retour sur investissement ? Deuxième point, c'est au niveau du vocabulaire, qu'on arrête de confondre « Réseau » et « gouvernance ». Personne n'a envie de détruire le Réseau. Moi j'ai un problème avec la gouvernance, mettez vous ça dans la tête. Le troisième point est un problème de droit il y a une jurisprudence parce qu'il y a une AG, dont je me souviens très bien car c'était la première, c'est celle où on a débarqué tout un CA. Et là, il y avait Monsieur Busson, et là il y avait un ordre du jour et l'ordre du jour, pas question. Et là, je crois que vous avez un peu la mémoire courte messieurs dames.

Dominique Bohn : J'ai plusieurs choses à dire. Pourquoi nous ne voterons pas le rapport moral et l'activité du Conseil d'Administration car c'est quand même ça que nous faisons. Nous ne votons pas notre activité propre parce que nous faisons notre boulot comme on le ferait en dehors du Réseau mais c'est justement ce problème de mutualisation et cet outil qu'est le Réseau et comment il est, comme le dit Michel, gouverné. L'approbation de l'ordre du jour dans n'importe quelle association même la plus petite, et quelles que soient les statuts, ça va de soi. L'approbation de l'ordre du jour on doit commencer par ça et ça permet de se dire bonjour. Le manque de stratégie et le besoin de compétences c'est un problème de fond et j'espère qu'on pourra l'aborder et notamment le fait que le CA, que vous êtes, qui a été élu pendant un an si on fait son...voilà, c'est le nombre de motions rejetées et le nombre de débats que vous ne voulez pas et toujours pas abordés parce que c'est rejeté car vous les avez qualifiés d'irrecevables. Je ne voterai pas pour vous car la décision

de la Chaîne humaine de 2013 on va la voter là maintenant mais vous l'avez déjà organisée. Je ne crois pas qu'on l'ait voté à l'Assemblée Générale, l'année dernière. Alors tant qu'on y est j'aimerais bien, que si vous avez l'envie de faire une chaîne humaine en 2014, on puisse la voter cette année, ce serait un peu plus respectueux par rapport à ceux qui sont à l'Assemblée Générale et par rapport à ça, j'enchaîne sur une motion, une action qui a été votée à l'Assemblée Générale de l'année dernière, c'était un tract fait, une affiche faite, c'était l'affiche sur les trente ans. Vous l'avez vu, cela n'a rien à voir, le tract a été complètement refait, il est tout mou, tout rien du tout et l'affiche a été changée et ensuite après un échange avec une administratrice qui est là, elle a dit « oui mais c'est normal je la trouvais moche. » Et bien le CA n'a pas le droit de modifier une affiche qui a été votée à l'Assemblée Générale. Ensuite, j'aimerais bien, alors c'est vrai qu'il y a du mieux, à force de râler et de demander les mêmes choses, il y a du mieux. Un rapport social, c'est bien. Il n'est pas tout à fait comme il faudrait mais c'est déjà un début. Ce qui serait bien, comme l'a demandée Marie-Hélène, vous avez dû l'entendre et on n'a pas pu dire si on était d'accord ou pas c'est saucissonner pour voter le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport social et le rapport financier ça se fait, c'est bien aussi. Mais ça on pourra en discuter sur la forme, ce serait sympa. J'aimerais que le coordinateur puisse parler et dire son boulot, ce qu'il fait et nous expliquer pas juste le dire en aparté à deux ou trois. Non, c'est devant tout le monde, nous, Assemblée Générale, qu'il doit parler et on lui a demandé de parler, d'intervenir l'année dernière concernant les heures supplémentaires et surtout les congés payés, qui n'avaient pas été pris c'est de son rôle. Alors, là maintenant j'ai vu qu'il y a un tableau qui est mis en place, des trucs horaires et tout ça pour que les salariés n'aient plus à faire énormément d'heures sup du tout. C'est bien, mais c'est son boulot depuis qu'il est directeur patin couffin, depuis combien d'années ? Visiblement vous avez découvert qu'il y avait des heures supplémentaires ça n'avait jamais été dit, jamais voté, l'Assemblée Générale n'a jamais demandé aux salariés de bosser comme des dingues, voilà, c'est tout. Ensuite, j'ai participé au Règlement Intérieur, j'avoue que j'ai été assez surprise parce qu'une réunion, enfin au départ c'était une commission qui s'est transformée en groupe de travail, on va en parler un petit bout. Le Règlement Intérieur on y a participé en tant que groupe, on y a passé beaucoup de temps et d'heures et d'investissement et par rapport au résultat, vous, CA, vous n'avez pris que ce qui vous a plu, vous avez jeté le reste et vous n'en parlez même pas. Et en plus, un groupe de travail sur le Règlement Intérieur où il y a un salarié, je ne comprends pas non plus. J'aimerais parler aussi des commissions qui pour moi sont du style éloignés du débat parce que dans les commissions, en fait, il y a plus de salariés que de représentants de groupe, là aussi c'est pas normal et par rapport à la tribune, je crois que c'est pas la première année que je dis qu'il n'est pas normal qu'à la tribune il y ait des salariés, excusez-nous. C'est notre Assemblée Générale.

Dominique Malvaud : C'est un exercice assez difficile de dire des choses méchantes et je vais en dire et avec un ton calme. A la lecture de ce document, je vais commencer par une critique positive, deux critiques sur la forme et le fond. Commençons par la positive, dans ce rapport moral, l'activité des groupes est très bien détaillée. C'est intéressant, on voit qu'il y a une vraie vie des groupes et une véritable activité des groupes. Quand on regarde le rapport, 32 pages sur 44 concernent les groupes après ce qui manque, 4 pages uniquement pour parler du bilan de l'activité du Conseil d'Administration, de la gouvernance, des débats que nous avons eu, des échecs, des stratégies, est-ce qu'elles ont fonctionné, pas fonctionné...etc...on ne voit rien dans ce rapport moral sur ce sujet. Donc, pas vraiment un bilan d'activité du CA et de la gouvernance et encore moins un rapport, je dirais de perspectives pour le futur. C'est à dire sur quelles stratégies on va mener dans l'année à venir. Donc, on a là un document hybride qui ne répond ni à l'un ni à l'autre et ces sujets-là vont nous manquer. Alors quels sujets vont nous manquer qui devraient apparaître là-dedans par exemple ? Il y en a un premier c'est aucune analyse du mouvement antinucléaire. Comment nous nous situons pour essayer de regrouper l'ensemble du mouvement antinucléaire ? Quelles perspectives nous donnons là-dessus ? Aucune réflexion. Pas d'analyse des forces politiques pour ou contre le nucléaire, PS, Verts, NPA etc, le Parti de Gauche et tout ça. Comment on se situe par rapport à eux ? Est-ce qu'on vit dans un monde des antinucléaires qui n'existe pas à côté des autres ? On a l'impression ici de ne pas vivre dans la société française dans le débat d'aujourd'hui. Encore moins d'analyse par rapport au mouvement social, le mouvement sur le gaz de schiste, Notre Dame des Landes, il y a des choses qui se passent pour l'instant et on en parle pas dans ce document. On a l'impression que ça n'existe pas, pas d'analyse également sur le mouvement syndical, le rapport avec le mouvement syndical, le monde des salariés savez-vous qu'il y a eu des grèves dans les centrales nucléaires ? On a donc là un document, je disais, hybride qui ne répond pas, qui n'est pas un vrai rapport, ni d'activité ni un rapport de perspectives. De mon point de vue, je vois que lorsque l'on parle du gouvernement on parle de François Hollande pour éviter de dire le gouvernement PS/EELV et ça, moi je dis qu'aujourd'hui nous affrontons un gouvernement et pas seulement un François Hollande, un gouvernement de gauche constitué du PS et de Europe-Ecologie-Les-Verts, ce gouvernement envoie la police à Notre Dame des Landes, cerne les centrales nucléaires dès que l'on veut intervenir dessus et je crois que quand il y a des choses il faut les dire et pas les cacher.

(Applaudissements)

Roland Mérieux : Nous n'allons pas rallonger la sauce, moi je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Dominique...de Paris...sur l'absence criante, mais qui a été repris par plusieurs intervenants sur les questions de stratégie et repris y compris par Dominique Malvaud, à l'instant, c'est effectivement affligeant. On a l'impression d'être dans une Assemblée Générale et à l'extérieur il y a le monde et nous on est là. Moi, ce que je trouve grave, y compris on le voit depuis avec

le début de cette assemblée, ça été dit par Matagne, c'est quand même inquiétant et lourd la façon dont on fonctionne. Alors, moi je veux bien qu'on fasse des groupes de sérénité mais excusez-moi, j'aimerais bien avoir des explications sur le Règlement Intérieur visiblement il avait été rejeté l'année dernière, si j'avais bien compris et suivi l'Assemblée Générale à Angers. En règle générale, j'essaie de suivre, il a été rejeté mais visiblement il a été réintroduit sous des formes diverses et variées par le CA. Donc, on vote et après, on fait autrement mais c'est un peu ce qu'expliquait Dominique de Tchernoblaye c'est pareil que sur la campagne de fermeture des réacteurs de plus de trente ans où il y avait eu une proposition de matériel, de visuel qui avait été votée par l'Assemblée Générale, on va pas épiloguer. On a mis beaucoup de temps, on peut toujours parler des questions de budget. Le camarade Guéritte, à juste raison, soulève le fait de la rentabilité des choses par rapport à un million d'euros et le fait de l'efficacité de nos campagnes tout cela, effectivement, interroge vous comprendrez bien que dans ces cas-là il est très difficile de voter un rapport moral qui n'est pas un rapport moral mais simplement un condensé d'activités de groupes qui est intéressant mais au demeurant qui ne répond pas à la nécessité du combat antinucléaire. Sur la question du Réseau et de son rôle, je pense que tout le monde est attaché à la volonté de se battre pour qu'il y ait un Réseau qui soit plus fédératif possible mais comme je l'ai dit, hier au soir, si on ne lui donne pas de contenu et en particulier de contenu politique, si on fait du « bisounours », si on s'aime tous et qu'on fait de la sérénité, excusez-moi, le camarade Hollande et les camarades au gouvernement ou droite ou de gauche il sont toujours très heureux du nucléaire et on l'aura y compris dans cinquante ans, qu'il soit nucléaire ou civile.

Michel Boccara : Je voudrais commencer à intervenir sur un point sur lequel on reviendra puisque ça été notre action principale à savoir la mise en place progressive du Rhizome, pour la première étape et la régionalisation. Donc, nous, nous allons voter pour avec beaucoup de réserve. Pourquoi pour avec beaucoup de réserve ? Parce que il y a des nœuds. C'est vrai qu'il y a de l'évolution, je parle notamment, parce que c'est dans la pratique qu'on voit l'évolution, de la mise en place du projet « Journées d'étude ». La mise en place du projet « Journées d'étude », a été un projet sur lequel on s'est vraiment bagarré, on a eu des difficultés y compris pour faire avancer les choses auprès des salariés, qui ramaient un petit peu, je ne donnerai pas de nom, mais on est arrivé à une évolution très positive, c'est à dire à communiquer. Parce que, j'en discutais tout à l'heure avec une de mes amies salariée, le problème c'est que c'est très bien de contester mais il faut le faire sans crier. Et je pense que Marie-Hélène, moi, je suis d'accord avec un grand nombre de tes propositions, on va dire ça comme ça, mais pas du tout avec la manière dont tu les présentes. Et je crois qu'il faut faire attention à cela parce qu'on ne fait pas bien passer les choses quand on crie...

Une personne s'exprime hors micro. Dans la salle « Chut ».

...donc, le problème c'est la régionalisation, c'est à dire la mise en place. Et là, nous c'est vrai, on a un gros problème c'est que précisément si le rapport moral déploie tellement l'activité des groupes et très peu l'activité actuelle c'est parce que le fonctionnement du CA est caduque. Nous, nous avons fait l'analyse que le CA doit disparaître à terme et qu'il doit être remplacé par des comités régionaux qui se réuniraient pour élire un comité national. Je pense que là, le CA freine le fonctionnement du Réseau et ce n'est pas le Rhizome tel que nous l'entendons c'est à dire une meilleure connexion entre les groupes, une hétérogénéité, c'est vachement important, moi je suis très content de ne pas être d'accord parfois avec mes camarades de Tchernoblaye ou avec mes amis du CA comme Daniel Roussée, mais on s'engueule toujours très sereinement, on boit un coup, on parle et voilà...ou avec François Mativet également. Donc, je pense qu'on peut arriver à dialoguer ensemble, on peut arriver à se dire des choses qui sont des critiques profondes à condition d'avoir ce critère de l'hétérogénéité. Et puis le dernier point c'est la pluralité et la pluralité on pourra l'avoir que si effectivement on n'a pas l'impression que le CA passe au-dessus ; alors pourquoi il passe au-dessus parce que effectivement moi, j'ai l'expérience du CA, lorsque l'on est au CA les salariés connaissent très bien les dossiers, s'investissent énormément et c'est eux qui ont le pouvoir. On essaie, nous, en tant que membre du CA, d'agir, mais c'est très difficile il faut y consacrer 2 à 3 heures par jour. C'est très lourd donc je crois qu'il faut changer tout ça. Si on veut travailler il faut remplacer le CA par autre chose.

(Applaudissements)

Patrick Destruhaut : Je voulais juste aborder la partie stratégique juridique. Je trouve que c'est hyper intéressant, le seul problème pour moi, encore une fois, c'est qu'on en n'a jamais débattu avant coureur au sein de l'Assemblée Générale. Par ailleurs, je trouve ça très très intéressant. Les deux problèmes que j'ai c'est que comme on en n'a pas débattu au sein de l'Assemblée Générale ça implique quand même des financements énormes parce que moi je suis dans le collectif des faucheurs et je sais combien ça coûte la rigolade juridique. Il faut dire que ça va être un énorme budget et à l'heure actuelle vu comme on gère les budgets je sais pas si on passera au niveau pour tenir à bout. Second point qui me dérange c'est, par exemple, on apprend qu'une plainte a été déposée contre la Centrale du Blayais le 27 décembre 2011. Le problème c'est que nous on est groupe départemental et on a entre guillemets une « responsabilité » par rapport à ce site et qu'au niveau du Redon, si le procès se passe à Bordeaux on va être de fait impliqué mais le problème c'est que avant coureur, on n'est pas au courant, personne ne nous a envoyé de courrier ou quoi que ce soit en nous disant on va porter une plainte contre la Centrale du Blayais. Donc, voilà moi ça me pose problème sur le fonctionnement.

Jean-Marie Brom : Ca fait plaisir de voir que le monde n'a pas trop changé après vingt ans au Réseau et huit ans au CA, je vois que ça continue. La question finalement qui se pose : l'Assemblée Générale adore poser des questions au CA. C'est clair. Puisque chaque fois, ce sera toujours un verre à moitié plein et à moitié vide puisque ça cache simplement ce « qu'est-ce que vous attendez du Réseau ? » Et la question fondamentale c'est « qu'est-ce que le Réseau peut vous offrir ? » Et les différentes personnes sur les différentes associations qui sont fédérations et qui sont membres du Réseau attendent chacun autre chose probablement du Réseau qu'elles peuvent lui offrir. Entre une association qui s'occupe par exemple du nucléaire militaire ou de l'enfouissement à Bure ou de la fermeture d'une centrale ou de problèmes beaucoup plus généraux d'énergie, les demandes seront différentes. Accordez-vous aussi sur vos demandes et posez-vous une question : est-ce que le Réseau depuis qu'il existe, vous a empêché de faire quelque chose ? Et posez-vous plutôt la question : est-ce que le fait que le Réseau existe ne vous a pas permis d'avoir un retentissement beaucoup plus important pour ce que vous avez fait ? Moi, le Réseau ne m'a jamais empêché en Alsace de faire ce qu'on avait envie de faire. On n'a jamais demandé au Réseau, l'autorisation de faire quelque chose. On lui a dit ce qu'on faisait...

Brouhaha dans la salle. La tribune demande le calme.

...Il nous a aidé, il faut utiliser le Réseau, ça ne sert à rien d'essayer de critiquer et de prendre le pouvoir parce qu'il n'y a pas de pouvoir à prendre. Il y aurait un pouvoir pour chacun, ça vous servirait absolument à rien. Interrogez-vous d'abord, qu'est ce que vous faites pour le Réseau au lieu de savoir ce que le Réseau fait pour vous.

Guillaume Blavette : Je ne voudrais pas répéter ce qui a été dit et les nombreuses remarques que je partage. Moi, ce qui me gêne c'est que ce document qui est présenté à nos suffrages ne m'aide pas à comprendre comment fonctionne le pôle lyonnais du Réseau. Ce document ne m'apporte pas d'éléments pour savoir comment agir et faire en sorte, tu le dis très justement Jean-Marie, que le Réseau soit l'amplificateur de ce que nous essayons modestement, avec nos petits moyens et petits pas, de faire, nous, en Normandie. Moi, ce que je regrette, comme l'a dit tout à l'heure Dominique Malvaud, c'est qu'il n'y ait que 4 pages sur le pôle lyonnais. Et je donnerai un exemple qui m'a sidéré, j'ai pu le dire aux salariés et aux administrateurs, Martial on a eu des conversations sur ce sujet. Il se trouve que cet été, aux journées d'été d'Europe-Ecologie, j'ai eu l'occasion de déjeuner avec Bruno Rebelle...puisque mon ami Bernard Laponche m'a présenté Rebelle. Et Rebelle me dit : « voilà, je suis en charge de mettre en œuvre le débat sur la transition énergétique. Je pense que le Réseau « Sortir du nucléaire » pourrait faire quelque chose ». Je suis un bon militant du Réseau et j'ai toujours fait confiance à Charlotte et immédiatement, j'appelle Charlotte. Je lui dis, voilà je te file les coordonnées, il s'est passé ça, c'est intéressant. Je pensais, qu'en tant que militant de base, je m'étais embringué dans un truc que je n'avais pas anticipé, j'allais avoir des retours de ce qui se passait à Lyon. J'allais avoir des informations de la réflexion, parce que je comprends et je l'ai vécu, le CA travaille mais, là, rien. Il y a une séquence très politique qui s'est jouée par rapport à laquelle la diversité des groupes n'a pas été consulté et pour moi, c'est l'objet d'un vif regret qui donne à voir que l'on peut améliorer collectivement nos procédures de décision c'est ce que nous avons essayé de faire dans le Comité Refondation et j'aurai bien aimé que les pistes, que les réflexions qu'on lance dans cette Commission Refondation fasse écho auprès des administrateurs et qu'ils nous répondent. Et non, il n'y a pas de réponse, pas de dialogue. On dirait qu'il y a un train qui avance très vite, on sait pas trop vers où il va, on ne sait pas trop comment fonctionnent les aiguillages. Et nous, on est là, à la base, à différents niveaux et on a pas l'impression que cette maison commune que l'on veut a des murs solides ni des fenêtres sur l'extérieur. J'en ai marre de cette cabane branlante et moi je voudrais qu'on soit à la mesure du défi qui se pose à nous. Merci.

Marie-Hélène Mancinho : Je suis aussi capable d'être d'accord avec Michel Boccara, je veux simplement faire remarquer que quand j'ai le micro j'ai pas besoin de crier. Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit. Je suis d'accord avec Dominique Bohn, Dominique Malvaud mon ami, Jean-Louis Gaby qui est mon suppléant. Je suis titulaire et quand il a fallu s'exprimer sur le rapport moral, j'ai essayé mon veto pour cause d'immoralité. Ce qui est très grave, c'est que ce CA a fonctionné en parfaite illégalité pendant un an. C'est depuis le début c'est à dire depuis le 6 février 2012, lorsque majoritairement 6 personnes ont validé c'est à dire on auto-ajouté des modifications du Règlement Intérieur et qui n'avait pas été votées par l'AG précédente. Donc, ça me semble très grave sur le plan de la démocratie et quand on s'autorise à donner des leçons au lobby du nucléaire et à dénoncer son autocratie on commence à montrer l'exemple au sein de notre fédération. Donc, sur le rapport moral, je demande la question de la recevabilité sur la forme. Je demande à ce que soient abordés séparément les dix points car si nous pouvons être d'accord sur 3 ou 4 points, nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur les autres. Ensuite parce que il manque des chapitres qui sont rendus obligatoires de par nos statuts, notamment le rapport d'orientation. Je prétends qu'il n'y a ni rapport moral, ni rapport d'orientation alors que c'est inscrit noir sur blanc dans les statuts. Je voulais souligner aussi l'importance que va revêtir votre vote. Parce que si toutefois vous avez la malheureuse idée de valider ce rapport moral, ça veut dire que vous cautionnez la violation du Règlement Intérieur qui a été faite par le CA le 6 février dernier ce qui sera un précédent très grave pour notre mouvement et ça peut être facilement prouvé, il y a des codes, des compte-rendus de CA. Pour que les choses soient vraiment claires, les 6 élus qui ont voté et auto-adopté les modifications qui n'avaient pas été votées par l'AG précédente, sont François Mativet, Daniel Roussée, Cédric Lucas, Steven Mitchell, Sophie Morel...

Brouhaha dans la salle.

...lui ont fait des recommandations qui ont été proposées par Philippe Brousse....

La tribune lui demande d'être plus concise.

...Je termine sur le débat sur l'énergie. Dans la mesure où ce débat est présenté tel que vous le connaissez actuellement, nous avons proposé que soit programmé un débat alternatif le 8 mars prochain, c'est à dire la veille de la Chaîne humaine à Paris, afin, justement de présenter les avis de différentes composantes des associations nationales qui ne participent pas au débat officiel ceci nous a été refusé par le CA tout comme la conférence nationale...

La tribune lui demande de conclure son intervention.

Brouhaha dans la salle.

...parce que tout à l'heure j'ai été accusée personnellement d'avoir demandé une grosse subvention ce n'est pas pour mes besoins personnels, certainement, alors qu'il s'agissait d'organiser une conférence nationale dans le cadre de la Chaîne humaine entre Lyon et Avignon et que, effectivement j'ai demandé à ce que soit considérée comme une action du Réseau, une conférence nationale sur le nucléaire le 9 mars 2012 à Avignon, ceci nous a été refusé. Donc, il ne s'agissait pas de m'en foutre plein les poches mais d'organiser une conférence nationale par le Réseau. Comme ça nous a été refusé, c'est notre petite association qui a du le faire le prendre à son compte et nous avons fait 4000€ de déficit que nous avons payé de notre poche. Merci.

Pierre Rosenzweig : Qu'est-ce qu'on entend ici ? Personne ne veut la mort du Réseau, n'est-ce pas. Sinon pour quoi il y en a qui aurait fait 12h de voiture pour venir? Tout le monde apparemment, ici en tout cas, veut l'unité mais nous on entend des reproches c'est bien, c'est normal mais quand les reproches deviennent des attaques personnelles ça devient quand même...on parle de nucléocratie en face des ennemis et adversaires mais je crois qu'on fait un peu encore depuis des années de l'antinuéocratie. C'est à dire qu'on copie le mauvais modèle d'en face et on arrive, avec ce qu'on a entendu, à comment desserrer cet étai où on se serre nous-même depuis des années avec des problèmes de personnes qui s'en suivent. Et, donc comment entrouvrir une porte et arriver à quelque chose où on souffle un peu plus alors que l'on nomme ça autonomie, coordination, comités régionaux, je ne sais pas très bien moi non plus. Mais j'ai un peu confiance en notre intelligence collective là aussi et je sais que l'AG là-dessus puisque paraît-il elle est souveraine, a peut-être un pas à faire franchir là-dessus on se voit ensemble une fois par an. Comment voulez-vous qu'il y ait une confiance totale et comment voulez-vous que ces 100 personnes aient une confiance totale dans les 8 même si elles les ont élues ? Donc, faisons ensemble des petits pas vers.. alors je ne sais pas j'entends aussi Guillaume reparler de commission de refondation c'est une des clés du changement peut-être il faut à la fois changer un peu mais pas trop vite, pas cette année forcément les structures, quelque chose d'intermédiaire mais aussi changer nous-même dans nos relations pour avoir des prises de contact à travers peut-être une structure intermédiaire de comités régionaux où les gens puissent plus se voir, s'entendre. Et puis, après peut-être que l'AG peut donner une mission à une structure commission mais alors aussi qu'on l'apprenne en ces lieux que ce soit relayé dans une future AGE mais pas tout de suite, voilà ce que je propose.

(Applaudissements)

Réponses :

Pierric Duflos : Je suis content qu'à cent on puisse échanger, débattre, toucher les questions de fond diverses et variées. J'espère que l'AG se sent responsabilisée parce qu'elle est souveraine d'apporter des réponses sur le fond qu'on progresse un peu politiquement. Moi, j'interviens uniquement pour donner les réponses qui me concernent à savoir la Chaîne humaine de 2013. On peut considérer que ça n'a pas été correctement diligenté néanmoins, il y a quand même eu un sondage alors m'a-t-on dit qu'il n'y était pour rien, excusez-moi c'est encore imparfait et mea culpa j'ai probablement pas fait le maximum, j'en prends bonne note et je tâcherai dans les deux années de mandat qu'il me reste de faire en sorte que ça ne soit pas aussi orienté mais de consulter les groupes pour savoir ce qu'ils souhaitent faire comme action en 2013 et malheureusement, c'est tombé sur Chaîne humaine, c'est pas moi qui ait voté, d'ailleurs je rappelle que je suis suppléant et que je fais très peu de votes au CA. Pour autant, ça ne m'empêche pas d'être solidaire de mes petits camarades je tenais à ce que ça soit dit. J'apporte ma force de travail et j'essaie de faire en sorte que le bateau avance et pas de ramer à contre sens, c'est important aussi et j'ajouterai, Dominique à fait remarquer comment on se pense mouvement antinucléaire en tant que Réseau par rapport à différents acteurs en France. Au sein de la Chaîne humaine, j'ai volontairement fait en sorte que ce soit ouvert, j'ai fait voter le CA pour une délégation de la décision à la plateforme. Ce n'est pas le CA qui prend les décisions sur la Chaîne humaine. On se rend compte qu'il y a des biais possibles et en réflexion avec ce que vient de dire l'intervenant précédent, c'est aux groupes d'inventer le Réseau encore parce que le CA est dans la merde en fait. Si on constate aujourd'hui que ça dysfonctionne, soyons honnêtes, soyons

honnêtes c'est de vous que j'attends la réponse. Faut pas attendre que ce soit moi sous prétexte que j'ai été élu que je trouve d'autres décisions et c'est pareil pour mes petits camarades au CA. On fait ce qu'on peut, moi je suis de bonne foi, je sais que mes camarades le sont également, et il y a forcément des biais qu'on ne demande qu'à mettre en œuvre. Parce que vous pensez bien que passer une année au CA c'est éprouvant, en passer deux, en passer trois, on sait comment les gens en sortent. Et, effectivement, il faut peut-être réfléchir à d'autres modèles, d'autres solutions et j'attends que l'AG se prononce. Et, c'est du devoir de l'AG et pas du devoir du CA. Ne vous débinez pas s'il vous plaît, c'est important et je tiens à préciser que sur la recevabilité et ce que soulevait Marie-Hélène de toute façon, tout ce qui est proposé au vote, on pose la question de la recevabilité de fait ta réponse est incluse dans l'implication statutaire de notre organisation. Je vais passer la parole à d'autres gens pour essayer de répondre, on prend un petit peu de retard donc la pause sera plus courte donc je vous demanderai de ne pas être en retard. Merci.

Marc Saint-Aroman : Excusez-moi c'est sur un problème de vérité, je suis désolé je ne peux pas laisser passer les faits... Donc, c'est par rapport à des faits, c'est factuel, c'est vérifiable il y a des échanges. J'ai interrogé personnellement, sur la procédure juridique à engager par rapport à Blaye, j'ai interrogé les gens de Tchernoblaye par mail. J'ai eu une réponse comme quoi ils en débattaient, ils ont débattu et ont décidé de ne pas suivre la plainte du Réseau. Donc, là je ne peux pas laisser passer que le Réseau ne vous pas consulté. Et c'est tout, ce n'était qu'un point technique.

Patrick Destruhaut : Je parle au nom de Tchernoblaye, je suis désolé, je suis dans les deux. Il me semble qu'on n'est pas sur la même plainte, Marc, à moins que je me trompe, on avait discuté de la plainte sur les générateurs de vapeur. Cela, je m'en rappelle bien, on en avait discuté également à la CASO mais celle-ci honnêtement, je ne me rappelle pas en avoir discuté. Maintenant à vérifier. A la CASO on avait bien discuté avec Marc. Marc avait été le premier à nous demander si on souhaitait s'associer à la plainte sur les générateurs de vapeur et on avait répondu qu'on devait regarder de notre côté si on en était. C'est vrai que la transparence du Réseau vis à vis de cette plainte là, effectivement, elle y est, je confirme. C'est juste pour la première où là j'ai pas...

Jean-Pierre Minne : Je voudrais intervenir. Donc, Jean-Pierre Minne, Administrateur du Réseau, j'ai fait 3 ans de mandat et je ne vais pas faire un bilan, c'est pas le lieu. Mais il y a des choses que je ne peux pas laisser passer. La première chose que je ne souhaite pas laisser passer c'est ce qui a été dit à propos du pouvoir des salariés. Alors, là, Jean-Pierre Minne, Creusoise, éleveur de chèvres. Ça fait trois ans que je suis au Réseau. Les salariés n'ont jamais exercé un pouvoir quel qu'il soit sur moi, sur les choses que j'ai pu faire moi avec des gens compétents. Des gens qui ont apporté une solidarité inconditionnelle dans les actions qu'on a menées sur le terrain mais également au niveau national sur le Réseau. J'ai été pendant trois ans, référent sur la communication, mon équipière, je ne sais pas si elle est là, s'appelle Charlotte Mijeon. C'est vraiment quelqu'un de solidaire, c'est des gens qui ne prennent aucune décision, aucune position politique sans en rendre compte et moi, ça m'a entièrement convenu. Parce que là, quelque part, on poursuit des mandats qui nous sont donnés par l'AG. Le salarié, il n'a pas d'initiatives personnelles, il est solidaire et dans le cadre d'un binôme. Le deuxième binôme que j'ai mené c'est celui avec Marie Frachisse sur le Comité juridique. On a fonctionné de la même façon avec Benoît Busson et Etienne Ambroselli les avocats et un petit groupe de quatre ou cinq. Toutes les actions juridiques qu'on a menées sont venues de la base, des groupes et pas forcément de groupes adhérents mais quelque part, là aussi, on peut parler d'une véritable démocratie et je dis que les administrateurs, sans la qualité profonde, professionnelle mise à leur service par les salariés, ne pourraient pas répondre aux mandats qui leur sont confiés, aux actions et campagnes décidées par l'AG. Un petit détail par rapport à Marie-Hélène. T'es pas sympa parce que je vais te dire, la subvention que tu as demandée a été diminuée et on t'a expliqué pourquoi mais tu as reçu une partie de la subvention que tu avais demandée....

Une personne s'exprime hors micro.

... tu ne peux pas dire ici en public que tu n'as pas reçu d'aide.

Dominique Malvaud : Je vous fais la liste des actions juridiques qui ont été faites. Je me suis aperçu avec étonnement que deux actions juridiques étaient engagées sur la centrale du Tricastin sans que le groupe 26/07 n'en ait été informé d'une discussion avec nous sur l'opportunité. Bon, je ne suis pas là pour me plaindre et je comprends très bien qu'on puisse engager des actions etc... mais ce qui me gêne un petit peu dans le document c'est que l'analyse juridique du CA n'est pas explicitée là-dedans. Si on fait des plaintes uniquement pour trouver des jurisprudences, faut les écrire et qu'on puisse en discuter, est-ce qu'il faut faire ça ou pas. Moi, je considère qu'aller en justice c'est à la fois trouver des jurisprudences et c'est aussi créer des conditions d'agitation. Et, si on veut créer des conditions d'agitation pour tous les procès ça veut dire qu'on travaille main dans la main avec les groupes et qu'on engage la plainte non pas avant qu'on soit au courant mais après qu'on en ait discuté avec eux. Voilà, ce sont des réflexions sur la gouvernance actuelle. Il y a de bons techniciens qui font un bon travail qui juridiquement tient la route le problème c'est que cette relation n'est que juridique elle n'est plus du tout en terme d'agitation et donc qui est notre travail à nous, les groupes.

Réponse :

Jean-Pierre Minne : La remarque qui vient d'être faite est juste. C'est à dire qu'il est vrai qu'il y a des actions sur lesquelles récemment on n'est pas allé jusqu'au bout. Je tiens quand même à rappeler simplement la procédure comment elle fonctionne. Les informations qu'on a qui mènent à des actions juridiques au Réseau viennent majoritairement de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, elles viennent des groupes et pas forcément des groupes adhérents. On a des actions qu'on mène pour des groupes qui ne sont pas adhérents puis par des individus c'est à dire des appels quelque fois anonymes ou des gens qui téléphonent sur un portable parce qu'ils travaillent dans les centrales et ils ont des informations qu'on remet après à la Justice. Alors, évidemment vous comprenez qu'on ne va pas les remettre sur la place publique et mettre en difficulté des gens qui nous ont informés. Donc, il y a cette procédure sur les informations qui est quelque part calée. Ensuite, se partage celui qui reçoit les informations Marie, Jean-Pierre, Marc, Benoît, Etienne et d'autres. Ils la communiquent au groupe restreint. Ce groupe restreint décide si cette information est caractérisée au point de vue juridique et si elle justifie un dépôt de plainte ou une autre action et elle définit à quelle instance on doit s'adresser. Si le groupe dit il y a pas lieu on laisse tomber. Si le groupe dit oui elle a lieu, c'est le CA qui prend la décision puisque c'est le Réseau qui dépose plainte, c'est pas le groupe juridique, c'est pas nous et donc il y a un dépôt de plainte qui est décidé au niveau du CA. Alors, quand le CA l'a décidé, Benoît et Etienne sont avocats, ils reprennent le travail d'analyse par rapport aux plaintes et c'est Marie Frachisse, qui est là, qui les rédige. Et sa rédaction nous est proposée avant qu'elle soit soumise aux avocats. Donc, c'est à 100% démocratique. Je répète et je reconnais qu'on n'est pas assez près des groupes sauf quand les groupes sont vraiment actifs. Des exemples, sur Civaux on a des avocats communs. Sur Paris, sur l'action du tritium on a également pris avec les usagers du quartier on a des avocats qui travaillent en commun avec Benoît Busson. Je ne veux pas accepter ce reproche qui est injuste qui serait que le Réseau fait n'importe quoi au niveau juridique.

Brouhaha dans la salle. Des personnes s'expriment hors micro.

...j'accepte simplement d'entendre parce que c'est juste, j'entends que ce que vous souhaitez c'est qu'il y ait davantage d'appui des groupes et qu'on est en amont de la plainte, ça c'est sûr, sachant que ça n'empêche pas le Réseau et là je suis catégorique. Le Réseau a une habilitation ça ne l'empêche pas d'entreprendre au titre du Réseau des actions juridiques qui sont au niveau national.

Brouhaha dans la salle. Des personnes s'expriment hors micro.

Anne Meyssignac : Je vais essayer d'apporter une conclusion à tous ces débats et je trouve que le CANVA, Pierre, a apporté une conclusion intéressante pour notre Réseau. Il y a souvent des malentendus qui créent des conflits parce que chacun entend des choses différentes. Concernant le bilan moral, il est incomplet, il est imparfait. Nous, au CA, personnellement je n'ai peut-être pas eu tout le temps qu'il fallait mais la ligne stratégique même si elle ne se dessine pas dans les écrits et que ça mérite qu'on la re-dessine et qu'on la re-précise clairement cette ligne stratégique. La vie du Réseau se joue entre les lignes et cette ligne stratégique elle existe de fait. Il y a des liens qui sont en train de se créer davantage entre les points de convergence et cette ligne stratégique de fait elle est là. Ce que je veux dire c'est que les papelards c'est de la formalité et la vie du Réseau se joue ailleurs, les actions se jouent ailleurs. Et que de sacrifier les actions qui portent réellement l'histoire qui va se jouer. Parce que quand une centrale pète on peut pas l'écrire dans les journaux mais quand les gens meurent, et bien ils meurent. Donc même si le compte-rendu n'est pas fait, même si les choses ne sont pas faites dans les formalités, c'est qu'à un moment les formalités c'est important mais la vie se joue ailleurs et à un moment donné, on ne peut pas enfermer dans le protocole la vie sans la tuer. Et la vie du Réseau, si on veut qu'elle soit trop dans les règles et tout ça, on l'étouffe tout simplement, on la met dans du formole et puis y a plus d'initiatives, plus de créativité, voilà. Je m'arrête là et je pense qu'on va passer au vote sur la recevabilité.

Brouhaha dans la salle. A la demande de l'AG, la tribune re-précise la définition de la question de recevabilité.

Vote rapport moral : Etes-vous pour ou contre abstention, le rapport moral présenté cette année à l'AG?

ADOPTE

Question de recevabilité	15	15,8%	
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
43	30	16	89

Pause

Rapport social

- Précisions sur le rapport social par la coordination : l'organisation de l'équipe salariée, le suivi du travail et des heures, la formation, les conditions de travail...
- Questions/réponses

Présentation oral du rapport social par Philippe Brousse et Anne-Laure Méladeck. Philippe Brousse remercie l'assemblée et précise son intervention.

Philippe Brousse : Bonjour à toutes et à tous. La présentation du rapport moral par la coordination à l'AG est une nouvelle démarche qui a pour but de donner aux groupes adhérents une plus grande transparence sur le fonctionnement de l'équipe salariée. Des questions avaient été posées lors de la dernière AG et la coordination a proposé au CA qu'un temps de présentation et de discussion soient spécialement consacrés à cette question sociale importante lors de cette AG. Il s'agit ici de compléter ce que nous avons écrit dans le rapport moral des pages 31 à 35 et que nous vous invitons à lire dans le détail.

Notre souci est de toujours améliorer le cadre de travail des salariés et de garantir le respect du droit du travail et de la convention collective de l'animation à laquelle est rattachée le Réseau en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement. La lutte contre le nucléaire doit s'accompagner de réelles valeurs humaines, y compris dans l'environnement du travail. Il est essentiel d'avoir une cohérence globale de notre démarche. Concrètement, l'équipe salariée est aujourd'hui constituée de 16 salariés permanents, 11 femmes, 5 hommes sous la supervision et la responsabilité du Conseil d'Administration, avec à la coordination Anne-Laure et moi-même. En 2012, nous avons 15 CDI dont deux temps partiels et 3 CDD.

Voici les trois grands axes essentiels sur lesquels nous avons travaillé cette année :

Premièrement- nous avons effectué un gros travail sur les procédures pour gagner en clarté dans les rôles de chacun, simplifier certaines pratiques, adapter les contrats de travail, mettre en place des conventions de télétravail etc... il reste des améliorations à apporter. C'est vraiment un travail au long cours qui n'a pas été commencé que cette année, je vous rassure, même si on en n'a pas rendu compte les années précédentes.

Deuxièmement- nous avons aussi effectué un gros travail sur le suivi du temps de travail et la priorisation en concertation avec le CA afin d'essayer de diminuer la surcharge, systématiser la pose de récupérations et de congés, ce que l'équipe ne s'autorisait pas suffisamment à faire par le passé. Faire, c'est aussi choisir de ne pas faire car le temps de travail des salariés est limité suivant le contrat de travail qui engage autant l'employé que l'employeur qui est représenté par son conseil d'administration. Concrètement, on a mis en place différents outils qui permettent aux salariés de signaler sur quoi ils travaillent et concrètement dans un espace web dédié, jour par jour, ce qui nous permet, au niveau de la coordination d'aller voir régulièrement les personnes concernées et de faire un point régulier avec chacun sur où il en est, quels sont les dossiers prioritaires etc...Donc, ça c'est notre rôle de coordination. De mettre en place, par exemple, des Compte Epargne Temps quand trop d'heures sont cumulées on met en place un CET qui permet ensuite de pouvoir les récupérer, c'est un mécanisme légal qui permet de rentrer là-dedans. Des forfaits journaliers, également pour les salariés qui sont sur des postes plus « politiques » et qui ont des fois des journées très élastiques et dépassent les sept heures par jour. Donc, on a un système de compensation à travers ce système de forfait journalier. Il y a six salariés concernés par cela pour qu'il y ait une compensation supplémentaire par rapport à des journées de travail qui vont parfois au-delà des sept heures par jour.

Troisièmement- Nous travaillons à l'élaboration d'un règlement intérieur des salariés en lien avec les délégués du personnel et le reste de l'équipe salariée à la fois pour synthétiser les informations essentielles de la Convention collective et préciser certains points qui concernent la spécificité Réseau et la lutte antinucléaire et tout ce qu'on peut avoir autour. Parce qu'on ne peut pas calquer sans ajustement une convention collective sur une fédération comme la notre en terme de fonctionnement. Où en est-on par rapport au Règlement Intérieur des salariés ? C'est très avancé, on n'a pas pu vous le présenter à cette Assemblée Générale. On est quasiment sur la phase finale avec les délégués du personnel en lien avec l'équipe salariée. Cela sera finalisé au premier trimestre 2013 et proposé après adoption au Conseil d'Administration pour validation et concrètement, c'est une convention d'association qui permet de rappeler ou caler différentes choses qui doivent l'être en interne sur des tas de choses dont vous aurez connaissance à la prochaine Assemblée Générale.

Conformément aux statuts, concernant le CA par rapport au pouvoir. Il y a beaucoup de fantasmes sur quels est le pouvoir des salariés, de Philippe Brousse, de la coordination, de Charlotte Mijeon, de Laura Hameaux et je ne sais qui encore. De personnes qui, au niveau politique ont un rôle important malgré tout dans le fait d'amener au Conseil d'Administration des sujets, c'est le rôle de la coordination. On a des réunions avec un CA d'astreinte et avec le CA au moins une fois par mois au minimum où les sujets politiques sont amenés devant le Conseil d'Administration que vous avez élu et c'est eux qui prennent les décisions politiques ce n'est ni moi, ni Anne-Laure, ni quelconque salarié. On essaie de cadrer ça au maximum pour que les discussions de fond soient amenées et proposées au CA par les salariés qui travaillent sur tel et tel sujet, tel et tel dossier. Concrètement par rapport à l'équipe salariée il faut savoir que dans les statuts, le CA décide des embauches, des licenciements et des renouvellements de contrats de travail et valide l'évolution des missions. Il y a évidemment un rôle important qui est dévolu au CA qui donne mandat à la coordination

pour le suivi quotidien et hebdomadaire de l'équipe salariée parce que les administrateurs ne peuvent pas être là en permanence derrière chacun mais il est clair que c'est le CA qui a l'autorité là-dessus pour être très clair. Globalement l'équipe rend compte régulièrement au CA de l'avancée du travail sur le plan juridique, par exemple, sur le plan de la communication ou sur le plan de la campagne et sur des tas d'autres choses qui sont en cours actuellement. Il y a des points, soit en réunion téléphonique, soit par un compte-rendu écrit. Si on a rencontré telle personnalité politique, on en rend compte au CA. Il y a telle et telle avancée sur tel dossier. Le CA est informé régulièrement de tout cela et peut décider de mettre tel ou tel point à l'ordre du jour des réunions également. Je voulais poser ce cadre général là et maintenant donner la parole à Anne-Laure. On s'accompagne mutuellement dans cette mission de jonction entre le Conseil d'Administration et les salariés qui est, il faut le reconnaître une tâche complexe, passionnante. Je pense qu'on est là, tous motivés pour la cause de la sortie du nucléaire. On est très humble par rapport à ce qu'on peut faire aussi mais simplement les choses évoluent, la structure évolue. On peut s'investir dans la Commission Refondation pour dire de continuer à faire évoluer la structure, les places sont ouvertes et la gouvernance, pourquoi pas qui reste pour moi quelque chose d'assez flou et qui est du domaine du CA. Anne-Laure à toi.

Anne-Laure Méladeck : Je juste veux préciser, par rapport à ce que tu disais Philippe, au niveau notamment des recrutements, des embauches, tout cela, que c'est effectivement le CA qui décide formellement des embauches. Après, il va de soi que dans le processus, les salariés sont consultés, apportent un avis notamment quand Philippe et moi avons un mandat pour la gestion de l'équipe etc... et qu'on puisse aussi participer à ce processus de recrutement. Et juste pour préciser que notre intervention vient compléter ce rapport moral et fait suite à un certain nombre de questions qui avaient été évoquées l'an dernier pour en savoir plus sur notre fonctionnement interne, sur comment cela se passait au sein de l'équipe salariée pour essayer de revenir sur des idées parfois qui se déforment avec la distance ou sur lesquelles on n'arrive pas à communiquer de manière régulière et c'est vraiment une présentation de Philippe et moi pour la coordination puisqu'après il y aura également un temps de parole qui est dédié au reste de l'équipe qui a également préparé une intervention. L'équipe salariée ne travaille pas dans une bulle, pour la majorité des salariés nous sommes en contact quotidien avec les administrateurs, en particulier Philippe et moi de par notre rôle, mais aussi avec les représentants de groupes, les personnes ressources, les bénévoles qui sollicitent notre aide ou au contraire viennent nous apporter la leur.

Cela passe également par le travail dans les commissions et comités on a cité la commission de refondation à laquelle j'ai pu participer. Ces commissions ou comités peuvent être thématiques ou fonctionnels, et permettent de prendre des décisions collectives, le mieux possible et autant que possible. L'éclairage technique que peuvent apporter les salariés est complémentaire de la vision politique et du vécu sur les terrains qu'ont les administrateurs, les représentants de groupe, les bénévoles ou les personnes ressources. Ou bien, c'est mon cas, je suis essentiellement à Lyon et je ne suis pas aussi mobile que Charlotte ou Laura qui vont plus sur le terrain. On fait tout notre possible pour être le plus réactif possible, par exemple, dans la communication et aussi dans les demandes courantes ou exceptionnelles des groupes. On fait pas toujours de notre mieux, même s'il y a des ratés, des mails qui se perdent parce qu'on en reçoit beaucoup, je voulais quand même le redire. On essaie de faire notre maximum.

Comme l'a dit, Philippe, il est revenu en détail sur les améliorations qu'on a essayé d'apporter dans nos fonctionnements, c'est loin d'être fini mais on essaie d'améliorer notre cadre de travail. Ce n'est jamais parfait, c'est difficile mais une équipe avec autant de personnes ça peut être autant de différences, de problèmes à résoudre, d'évolution de structure à prendre en compte. Je voulais revenir plus particulièrement par rapport à cette année sur le fait que le CA a connu de grosses difficultés de fonctionnement. Il y a eu quelques évocations depuis le début de l'AG. Cela a concerné essentiellement un binôme avec le reste du CA. Il faut savoir que cela a clairement affecté non seulement le fonctionnement du CA en tant que groupe, mais a impacté l'équipe salariée beaucoup plus qu'on ne pourrait le croire, nous au niveau de la coordination mais aussi un certain nombre de salariés, de par notre travail. Quand le CA ne marche pas bien cela se ressent sur l'équipe salariée au quotidien et sur notre travail. Nous déplorons d'ailleurs que des administrateurs qui nous apportaient beaucoup de par leurs connaissances et leur richesse humaine ne se représentent pas ou désirent quitter le CA épuisés et dégoûtés par ces tensions internes. Il est sain et normal que des avis divergents se fassent entendre mais il n'est pas normal qu'un travail collectif ne soit pas possible par une ambiance irrespectueuse et des tensions permanentes. Le rôle de coordination qui est entre le CA et reste de l'équipe est un rôle passionnant mais délicat et nous permet de réaliser à quel point cela peut faire une grosse différence lorsque le CA fonctionne bien et lorsqu'il y a une bonne entente de travail et climat de confiance entre administrateurs et salariés.

Pour terminer, nous estimons que le Réseau est sur la bonne voie en terme d'évolution sur le plan social. L'équipe salariée va bien. Cette équipe rassemble de nombreuses compétences, un grand engagement et une grande motivation que nous souhaitons saluer ici. Le travail des salariés est complémentaire de votre engagement bénévole essentiel à tous au sein de votre fédération.

Nous sommes maintenant à votre écoute pour répondre à toutes les questions que vous pourriez nous poser mais aussi à tout moment pendant le week-end.

Questions et réponses :

Thierry Gourvenec : Une intervention brève après les propos qu'on vient d'entendre. Des salariés expriment

publiquement la problématique de pouvoir travailler en bonne intelligence avec le Conseil d'Administration, c'est toujours souhaitable, bien évidemment, mais il me semble que les salariés n'ont pas à exprimer, je ne sais pas, leur souhait que le CA doit être composé de gens qui sont exclusivement des gens avec qui ils s'entendent bien.

Anne-Laure Méladeck : Par rapport à l'intervention de Karavelopf, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, c'est peut-être l'idée qui est passée ou je l'ai mal formulée mais on souhaite travailler avec tout le monde et on veut juste que ça se passe bien, c'est la nuance. Mais, c'est évident que nous on ne dit pas, toi, je travaille avec toi, toi, non, toi oui...c'est pas du tout ce que je voulais dire.

Mireille Havez : Nous avons déjà entendu, ce matin, et nous venons d'en avoir confirmation des dysfonctionnements dans le CA et de ce fait des conséquences sur le fonctionnement général de l'équipe CA et salariés. C'est pas la première fois que ça se produit au Réseau. Nous avons essayé de prendre des dispositions pour y palier parmi elles il y avait la création d'un comité de médiation. Donc, je voudrais savoir dans quelle mesure on fait appel au comité de médiation et quel est son rôle ? J'ai lu le rapport du comité de médiation, qui est un regret que ça ne ce soit pas fait plus tôt et j'aimerais en savoir davantage.

Philippe Brousse : Pour répondre tout de suite à ta question de façon très factuelle car le comité de médiation interviendra en temps et en heure. Il faut savoir que la coordination a saisi le comité de médiation, peut-être trop tardivement, sur certains gros dysfonctionnements dans le CA du fait d'un binôme et le CA a également saisi le comité de médiation en question et le binôme en question a également saisi le comité de médiation. Il y a donc eu des discussions entre tous ces gens suivant la procédure qui était engagée par le comité de médiation, représenté ici par Hervé, Patrice et Agnès qui s'exprimeront tout à l'heure.

Dominique Bohn : Je suis ravie qu'il y ait enfin un rapport social parce que je l'ai réclamé assez fort et ça va dans le bon sens et même s'il n'est pas complet, même s'il y a encore des questions, je trouve ça vraiment très très intéressant qu'enfin un travail soit fait sur le respect de la loi même si la loi pour certaines personnes ce n'est pas important pour eux, le droit du travail, il y a des camarades qui se sont battus pour et le minimum est de les respecter surtout nous, on doit être exemplaires au niveau des règles du droit au travail sur toutes ses formes. Je voudrais demander, ce qui n'est pas indiqué, qui est parti, comment, pourquoi et à quel prix ? L'autre chose c'est pour les rencontres politiques, décisions politiques c'est super que vous en parliez mais normalement c'était pas à vous d'en parler mais justement au CA et ça aurait dû être justement dans le rapport d'activité du CA, parce que du coup « ah vous avez rencontré des politiques, mais lesquels ? », quand, où, comment, pourquoi, sur quelles décisions ? Quelles décisions politiques vous avez prises et pourquoi vous les avez prises et comment vous les avez prises ? C'est ça que j'aurais voulu voter au niveau du CA et c'est pour cela que je n'ai pas voté le rapport moral. Pour en finir, vous êtes très présents, les salariés, dans les commissions et c'est très bien je voudrais juste savoir si vous avez droit de vote ou pas.

Philippe Brousse : Je ne répondrai pas à la question politique qui est de l'ordre du CA, précisément sur les rencontres qui ont eu lieu à droite et à gauche, je laisserai le soin à un administrateur ou une administratrice de répondre. Sur qui a quitté le Réseau en tant que salarié cette année, il y a Jacques Caclin après un CDD de deux ans qui était notre directeur financier et le CA a voté pour ne pas poursuivre au-delà du CDD et pour procéder à l'embauche de Baptiste qui est ici en tant que responsable de la gestion, maintenant. On avait une chargée de communication, Opale Crivello qui a souhaité une rupture conventionnelle après environ une année de présence au Réseau et qui est partie vers d'autres cieux et vers Paris en particulier et qui voulait travailler dans d'autres domaines. Donc, il y a eu ces deux départs en 2012 et Opale a été remplacée par Charlotte Mijeon qui est là devant nous qui était salariée sur l'international avant et qui a glissé sur un poste de chargée de communication au vu de ses compétences....

Interpellation dans la salle

...cela sera abordé dans le rapport financier, je n'ai pas les chiffres en tête. Sur le vote des salariés dans les commissions et comités, oui notre règlement intérieur précise que les salariés peuvent participer aux commissions en général et ont un droit de vote dans ces comités, ça Dominique, c'est du factuel que je donne et pas mon point de vue pour ou contre ça. C'est le règlement intérieur qui le précise que « les commissions sont composées souvent de salariés d'un ou deux salariés ». On revient sur le juridique, par exemple, il y a Marie qui fait partie du comité juridique, il y a des administrateurs qui en font parties, souvent un salarié, plusieurs administrateurs et plusieurs personnes ressources et toutes ces personnes sont un peu mises sur un même pied d'égalité en termes de décisions ou d'avis consultatif parce qu'après c'est souvent renvoyé vers le CA, le comité n'a pas une marge de manœuvre extraordinaire, dans le but de porter le dossier ensuite devant le Conseil d'Administration qui décide au final.

Philippe Lambersens : Les questions que j'avais envie de poser c'est dans les statuts on parle de présidence collégiale, ce qui n'est pas évident et qui est une particularité de notre Réseau par rapport à des associations qui ont un président, enfin un bureau c'est peut-être ce qui introduit le flou aussi dans la gouvernance c'est le rapport avec la coordination, le poids

important, je pense quand même, mais ça à mon avis c'est une chose normale qu'une coordination importante d'un nombre de salariés important ait un poids même si, formellement ils ne prennent pas les décisions, c'est normal qu'ils aient un poids politique de cette façon là...

Dans la salle des personnes s'expriment hors micro.

...je dis normal, je dis pas que c'est bien. Je dis que ce type de fonctionnement de notre structure entraîne ce type de fonctionnement. Bon, j'ai une femme qui est spécialiste d'économie sociale depuis quarante ans et travaille avec des associations, mutuelles et scop et elle voit ça partout dans ce type de fonctionnement-là. Nous ne sommes pas un cas à part, voilà. C'est ça que je veux dire. Je pense que c'est difficile de travailler de façon collégiale et peut-être il faudra faire des modifications des statuts là-dessus. C'est pas aujourd'hui qu'on va le faire mais on peut quand même y réfléchir. Et, se pose la question aussi du fonctionnement des commissions ; il y a donc des salariés, des membres du CA et il y a des personnes ressources, si j'ai bien compris, comment, dans quelles procédures, je ne pense pas que ce soit très formalisé mais comment elles sont recrutés ces personnes, qui font parties des commissions et qui donc donnent un poids, même si c'est le CA qui décide formellement à la fin, donnent un poids d'impulsion aux décisions.

Philippe Brousse : Une réponse très rapide : Tout nouveau comité ou toute nouvelle commission est validé par le CA. Il n' y a pas d'un coup une idée miraculeuse on va créer un comité x ou y. Le CA est investi de la décision de créer un comité ou pas et après, sont nommés deux référents sur ce comité pour lancer l'affaire c'est à dire un salarié, un administrateur qui travaillent en binôme et après le comité est élargi à des personnes ressources etc... différentes personnes au fur et à mesure mais c'est comme ça que c'est créé.

Michel Bocarra : Je voulais rebondir sur ce que tu venais de dire sur le problème du politique. Il est bien évident que quand on dit que les salariés ont de fait un pouvoir politique excessif ça ne veut pas dire que dans le droit ils l'ont. Bien sûr que tout ce que dit Philippe est juste, je le redis parce que soit on n'a pas compris soit il y a confusion. Bien sûr que le CA décide mais dans le fonctionnement collégial avec cette centralisation et tout ne permet pas aux membres du CA, parce qu'il ne dispose pas du temps suffisant d'avoir suffisamment d'initiatives pour proposer et prendre les décisions. Donc, dans la pratique, les décisions sont souvent prises et après validation par le CA par tel ou tel salarié. Je ne porte aucune atteinte parce qu'il faut les prendre parfois ces décisions et quand les décisions ne sont pas prises ça peut être ennuyeux. Simplement le problème c'est que si nous avons cette structure là, qui fonctionne de cette manière là, faut la changer et effectivement, si nous voulons fonctionner comme un vrai Réseau, et bien il faut changer cette structure qui paralyse les décisions et de fait donne le pouvoir aux salariés. Il y a un autre élément dont j'avais parlé, j'avais dit à un moment, il y a un seuil critique lorsque, et ça je le pense profondément, quand ce seuil critique est atteint quand il y a 45% 50% du budget qui est consacré au paiement des salaires, on voit que ça a augmenté, à ce moment-là de fait, l'activité du Réseau est paralysée parce que une bonne partie des ressources ne sont plus disponibles et doivent être effectivement données pour le paiement des salariés et ce travail est exponentiel parce que plus l'organisation est centralisée plus elle produit de la centralisation et plus elle dépense cette énergie. Donc, je pense qu'il est urgent de changer notre mode de fonctionnement et il y a un certain consensus sur cette question. Je reviendrai sur le fait complètement regrettable qu'on ait censuré les motions régionalisation, on va voir dans quelle mesure la motion régionalisation de SDN Lot a bien été censurée, c'est presque inimaginable. Heureusement, on est très calme et qu'on n'est pas des gens vindicatifs, on a essayé de négocier mais je vous ferai part de ça tout à l'heure. Ce sont des choses qui franchement doivent évoluer. Moi je pense que dans le débat qu'on aura tout à l'heure sur la régionalisation, il faut surtout pas se faire escamoter mais qu'on puisse amender la motion du CA et si on amende pas la motion du CA, moi, personnellement je ne pense pas que je voterai pour le CA tel qu'il est actuellement. Je tenais à le dire et cette question du pouvoir, c'est un problème structurel c'est pas un problème de droit c'est un problème de fait.

Patrick Destruhaut : C'était juste une petite question par rapport au fait qu'Anne-Laure disait qu'il y avaient des problèmes entre des salariés et des binômes du CA. Moi je ne suis pas salarié, je suis militant d'une association, j'ai participé à une commission où le rapport avec certains binômes, qui ne doivent pas être les mêmes, était très difficile. Donc, je veux dire que ça c'est normal, nous on a fait avec vous faites avec, voilà. C'est tout, c'est comme ça.

Marie-Hélène Mancinho : Je vais me concentrer sur 3 points parce que j'ai beaucoup de choses à dire : Il a été rappelé que le CA avait en charge des embauches du personnel. Dans la pratique ça s'est passé complètement différemment en ce qui concerne la dernière personne employée, je ne dirai pas son nom mais qui est censée s'occuper des relations avec les groupes. Elle a été embauchée par un sous-groupe qui était composé de trois administrateurs et trois salariés c'est à dire qu'on se retrouve avec des salariés qui embauchent des salariés, c'est complètement insensé et je n'ai jamais vu ça nulle part...

Dans la salle des personnes parlent hors micro.

...oui mais pas dans la même structure, une structure de coop ce n'est pas une structure d'association, je suis désolée,

surtout quand on a des statuts qui disent que c'est le CA qui doit....

La tribune demande à l'assemblée de bien vouloir laisser finir l'intervention.

...donc, pour revenir aux commissions. Leur vocation était initialement du suivi, effectivement des différents travaux. Dans ces commissions il y a évidemment des administrateurs et des salariés et si je suis tout à fait favorable à un travail de coopération, d'échange avec les salariés mais par contre je suis totalement opposée à ce qu'ils votent dans les commissions surtout quand en plus ils sont plus nombreux que les administrateurs c'est à dire que ils sont en capacité de venir contrer des décisions du CA. Je veux prendre pour exemple très significatif le Comité de gestion où il y a six salariés et quatre administrateurs qui en plus se sont accordés des droits du fait de l'auto-validation de modification du règlement intérieur qui n'avait pas été validé par l'AG. Déjà s'octroyer des droits de voter des subventions allant jusqu'à 3000€, ce qui me paraît très démesuré, mais ce qui s'est passé, c'est que en plus, ce comité de gestion a outre-passé largement ce droit puisqu'il s'est autorisé à prendre des décisions concernant une subvention de plus de 7000€. Pour ce qui concerne le comité de refondation, je pense qu'on reviendra sur le sujet plus tard, mais je regrette une dérive, puisqu'initialement il était effectivement convenu que ce comité de refondation propose, soit une force de proposition à l'Assemblée Générale or nous avons pu constater qu'en fait, il s'agissait plutôt d'une force de limitation de proposition puisque ce comité de refondation s'autorise à décider et a fait preuve, on y reviendra plus tard, de censure pour différentes propositions.

La tribune lui demande de terminer car il reste des prises de parole.

...comme je trouve que nos charmants coordinateurs ont pu s'exprimer très très longuement, j'estime que moi, en tant qu'administratrice et étant confrontée aux mêmes problèmes, j'ai aussi un droit de réponse qui peut être au moins aussi long. Que la coordination regrette qu'il y ait des problèmes avec les administrateurs, on peut être d'accord sur le point, moi aussi je le regrette. Je regarde la coordination dans les yeux, on peut être d'accord avec vous, je le regrette profondément surtout quand vous êtes à l'origine du problème à savoir que toi Philippe Brousse, tu as pris la grave responsabilité de préconiser le 6 février au Conseil d'administration d'auto-valider des modifications du règlement Intérieur qui n'avait pas été voté par l'AG et en cela je trouve que tu as fait une faute majeure et même une faute professionnelle. J'en passe et des meilleurs, on parlera plus tard de la casse du comité Règlement Intérieur dont tu es aussi à l'origine.

Philippe Brousse : Juste un point précis par rapport à l'embauche. Qui décide des embauches effectivement ? Ce qu'a pu avancer Marie-Hélène, on y a eu droit toute l'année, il n'y a rien eu de constructif de sa part. On a l'habitude de ça, on a fait avec cette année ça fait partie des choses qui permettent aussi de faire avancer la structure quelque part d'avoir des aiguillons derrière, simplement quand c'est un fonctionnement de groupe qui est mis en cause par une attitude qui est de tirer les choses vers le bas, à un moment donné, ça ne peut plus fonctionner correctement mais c'est pas grave. Donc, sur les embauches il faut savoir que toutes les embauches sont validées par le Conseil d'administration. Les arguments avancés par Marie-Hélène sont faux et je tiens à le préciser ici, on a une traçabilité de toutes les décisions qui sont prises par le CA. Ce n'est ni moi ni Anne-Laure qui avons décidé de l'embauche de gens juste comme ça. Il y a un comité de recrutement qui a été mis en place avec le Conseil d'Administration où beaucoup d'administrateurs étaient présents pour embaucher telle ou telle personne, qui ont lu les CV, qui ont rencontré les personnes et qui ont pris la décision au final, j'en faisais partie puisque j'ai le rôle de direction des ressources humaines donc c'est tout à fait logique à ce titre là, mais c'est bien le CA qui au final et au vue des candidatures présentées qui a pris la décision au final et on est sans arrêt dans ce genre de dénigrement et d'attaques personnelles etc...c'est insupportable Marie-Hélène.

Des personnes s'expriment hors micro dans la salle.

Antoine Bonduelle : J'ai une question que je vous propose de remettre à cet après-midi qui concernait l'organisation en tant que personnel d'une structure plus décentralisée je pense que ça peut faire partie de discussion dans l'après-midi parce qu'il y a des options qu'on pourrait probablement déjà poser si c'est pas les motions, les choses mais au moins qu'elles soient débattues du côté CA et surtout du personnel aussi.

Anne-Laure Méladeck : Rapidement, Antoine, effectivement il y a deux temps qui peuvent entrer là-dedans, c'est déjà par rapport aux propositions de la Commission de Refondation et aussi, il y a des motions qui entrent dans cette optique, donc on pourra ré-aborder cette question.

Claude Vercruyse : C'était simplement que dans les documents abondants et bien faits qu'on reçoit là, moi qui débarque, je n'ai pas de vision claire du Conseil d'Administration. Depuis le début, on nous a bien présenté les salariés mais du côté du Conseil d'Administration, chacun l'a dit au moment du tour de table et là dans ma tête j'aimerais bien avoir une visualisation.

Il est proposé aux 8 administrateurs titulaires et aux 8 suppléants de se lever pour que les participants de l'AG les identifient.

Claude Vercruyse : ...s'il vous plaît est-ce qu'ils siègent ensemble ou si c'est le titulaire c'est pas le suppléant et vis versa ? Et puis j'aurais voulu savoir d'où ils viennent tous...

Brouhaha dans la salle.

...et puis sinon je voudrais savoir si l'histoire du droit de vote des salariés est tellement difficile ? Pourquoi depuis février vous n'avez pas proposé de faire un arrangement, une AGE pour modifier ça ? C'est tout, merci.

Cédric Lucas : Juste une petite intervention qui va peut-être répondre à ces questions. En fait, le CA c'est actuellement 8 administrateurs titulaires et 8 suppléants. Après dans le binôme il peut y avoir une répartition des tâches pour suivre tel sujet ou tel autre. Ensuite chaque administrateur titulaire ou suppléant est volontaire pour intégrer un comité ou une commission et c'est à lui de s'investir là-dedans. Je reviendrai du coup là-dessus par rapport au pouvoir que peuvent avoir les salariés dans les comités ou commissions. Il y a l'administrateur référent dans chaque comité et lui appartient le bon fonctionnement de cette commission ou comité dans les textes. Et, s'il y avait un problème, c'est à lui de le porter devant le CA pour en discuter donc ce n'est pas parce qu'il y a trois salariés et d'autres personnes qui font partie de cette commission qu'ils vont prendre le pouvoir. A partir du moment où l'administrateur est présent, c'est le référent et c'est lui qui porte la responsabilité de cette commission. S'il n'est pas d'accord avec une décision, il met un veto et il apporte la discussion devant le CA.

Guillaume Blavette : Merci, je me suis un peu impatienté car le débat était très intéressant. On a enfin découvert qui étaient les administrateurs du Réseau, c'est assez intéressant on sait qui ils sont et c'est déjà beaucoup. Pour revenir à des choses sérieuses, d'abord je voudrais remercier les salariés parce que ce soit pour du matériel, des conseils juridiques, des conseils de communication tout ça, il y a toujours de la réponse rapide à Lyon et ça c'est un fait concret. Les problèmes de gouvernance, ça veut pas dire que l'ambiance est pourrie, je tenais vraiment à préciser ça. Et alors ensuite, j'aurais quelques questions de détails. Dans cette partie intitulée « rapport social », il est fait état que la masse salariale représente 51%. Plus loin, il est fait état que cette masse salariale représente 57% effectivement. Il semblerait que des réponses dûment argumentées des salariés précisent ces données. Il y a un chiffre que je n'ai pas trouvé, et qui à mon sens est vital pour notre fédération c'est le taux de recouvrement des salaires que nous versons aux salariés par les cotisations mensuelles. Par l'argent qui arrive régulièrement au Réseau. Y a deux modes de financement pour caricaturer le Réseau. Il y a les financements dans la continuité, les prélèvements que l'on peut accorder parce qu'on sait que on a besoin des salariés ; on invite les gens à verser aux salariés enfin au Réseau pour que le Réseau vive, il y a des dotations exceptionnelles par exemple il y avait eu des pics de donations au moment de Fukushima, voilà. Comme quoi, c'est ce chiffre qui m'importe pour évaluer vraiment la gestion humaine et les moyens humains du Réseau. Il a été question d'une affaire qui moi, me préoccupe beaucoup. Comme souvent, ici, il y a des non-dit moi je suis inquiet au sujet de Laure Gamba. Il y a une salariée qui a été recrutée. Elle a été recrutée alors qu'il y a eu un recrutement qui a été plutôt honorable, hein Bertille et Laure si j'ai bien suivi se disputaient la place, vous avez choisi de sélectionner Laure, tant mieux, c'est quelqu'un avec laquelle j'ai bossé un peu que j'ai trouvé adorable et efficace. Mais, là il y a des rumeurs et j'en ai marre de ce Réseau qui fonctionne sur des rumeurs, comme quoi Laure serait mise au banc pour des raisons X ou Y. Moi je voudrais que l'Assemblée Générale soit un moment de transparence et d'honnêteté, qu'on nous dise nous groupes adhérents ce qui se passe par rapport à une salariée qui de notre point de vue, en Haute-Normandie a bien fait son boulot. Ensuite, une petite remarque : Anne-Laure tu as parlé de majorité et de minorité tout à l'heure alors moi je suis, comment dire, estomaqué, atterré merci Isabelle. Parce que moi, en tant qu'écologiste, j'aimerais autant que faire se peut on fonctionne exclusivement au consensus. Je pense qu'il y a des règles claires, des techniques de facilitation, il y a toute une série de dispositifs qui permettent d'éviter d'arriver à cette horreur qui a sans doute été ressenti par beaucoup dans le CA. C'est uniquement parce qu'on a des procédures majoritaires dans ce putain de CA c'est pour ça que je l'ai quitté. C'est uniquement parce qu'on a des procédures majoritaires avec des gens qui te font bien sentir que tu es la minorité et comme tu es la minorité alors tu dois fermer ta gueule. Moi j'ai ce sentiment et c'est pour ça que je me suis barré et ça j'aimerais bien que dans le cadre de la commission truc muche, la commission sérénité, on arrive à trancher. Soit nous sommes une fédération où chaque voix compte et donc il n'y a plus de majo, il y a plus de mino, il y a un fonctionnement au consensus qui admet que les propositions sur le fond comment faire avec le fonctionnement de chacun soit intégré, soit on continue cette guerre qui nous dessert qui nous fait perdre du temps et qui des fois me désespère. Merci.

La tribune rappelle l'heure.

Philippe Brousse : Je vais répondre concrètement sur quelle est la part des salaires et comment sont couverts les salaires par les prélèvements automatiques qui sont versés chaque mois par des milliers de personnes puisque c'était ça le critère qu'on a toujours eu. C'est indiqué en page 34 dans la partie du rapport social au sein du rapport moral si vous avez le

document sous les yeux « les salaires toutes charges incluses patronales et salariales sont couverts à 75% grâce aux prélèvements automatiques » la réponse est apportée dans le rapport social. C'est un taux de couverture qui est somme toute assez honorable. Ensuite, par rapport à Laure Gamba. Laure Gamba a été embauchée et on n'a rien à cacher par rapport à ça faut pas parler d'absence de transparence il suffit de poser les questions et on y répondra autant que faire se peut, et là je vais répondre tout de suite. Donc, Laure Gamba a été embauchée à la suite d'un glissement de poste entre Laura Hameaux qui était coordinatrice nationale des groupes et actions sur un poste de chargée de campagne. Donc, le CA a décidé ça et l'embauche d'une nouvelle personne en tant que coordinateur ou coordinatrice des groupes et actions au niveau national. C'est ce qui a été décidé par le CA et on a procédé à un recrutement dans ce cadre -à. Laure Gamba a été embauchée dans ce cadre là. Elle a été embauchée fin juillet 2012 et elle a eu 3 arrêts maladie correspondant à peu près à deux mois d'arrêt depuis début décembre et aujourd'hui on en est là parce que je ne suis pas et personne n'a le droit ici dans cette assemblée de commenter un arrêt maladie ou des choses comme ça donc je n'en dirai pas plus ici sur cette question de RH sachant qu'il y a au sein du Réseau et au sein du CA un comité de gestion qui est en charge de la gestion des ressources humaines et du suivi des finances pour suivre toutes ces questions parfois délicates et complexes liées aux salariés qu'on ne peut pas aborder là face à une assemblée de 130 personnes. Et aujourd'hui Laure n'est pas à l'Assemblée Générale car elle est en arrêt maladie pour être tout à fait clair là-dessus.

Brouhaha dans la salle. La tribune rappelle que la pause déjeuner devra être écourtée pour ne pas prendre plus de retard.

Gérard Lacroix : Ce sera très bref. Me semble t-il la cooptation n'est pas un élément favorable au maintien de la biodiversité. J'ai rappelé tout à l'heure que l'AG administre l'association donc elle règle les problèmes. Beaucoup de frustrations se manifestent et dans le but de lever un certain nombre de frustrations qui semblent légitimes, je proposerais, j'ai proposé à l'Assemblée Générale tout à l'heure au Réseau de voter sans discussion le point suivant qui est très simple: l'Assemblée Générale est-elle disposée à réintégrer dans l'ordre du jour les motions qui ont été déclarées irrecevables ? Ca dissoudrait beaucoup de problèmes et ce serait beaucoup plus utile que les motions proposées par ailleurs. Merci d'y réfléchir en mangeant.

(Applaudissements)

Laetitia Carougeat : Il y a 3 ans il y avait déjà un souci majeur. Il y avait un salarié qui apparemment posait des problèmes aux salariés qui était Stéphane Lhomme, il a été licencié. Il semblerait qu'il gangrenait un peu la fédération. Donc, aujourd'hui il n'est plus là et moi je constate que les salariés quand je les croise je n'ai pas l'impression qu'ils soient très très satisfaits de leurs conditions de travail en tout cas ils n'ont pas l'air très heureux, il y en a encore qui pleurent dans les couloirs. J'ai l'impression que trois ans après, il se passe encore les mêmes choses. On s'est peut-être pas posé les bonnes questions et moi je voulais savoir aussi pourquoi le CA aujourd'hui quand il est élu et quand il s'occupe de tous les problèmes du Réseau pourquoi quelque part il ne donne pas mandat à la coordination, une sorte de mandat de cinq ans ou deux ans ou le nombre d'année où le CA est élu, par exemple, et de fixer vraiment des objectifs à la coordination, un bilan, de pouvoir voir avec la coordination comment ça se passe et est-ce qu'on redonne mandat à la coordination. Ca se passe aujourd'hui dans un tas de fédérations où il y a des mandats qui sont donnés, des bilans et peut-être qu'on avancerait. Et, pour en finir sur le CA, encore une fois 3 ans après c'est toujours sont les mêmes personnes. Alors effectivement renouveler, changer, améliorer, avancer, rajeunir ça risque d'être compliqué en ayant toujours, toujours les mêmes personnes qui se retrouvent au sein de ce CA qui se connaissent et qui font des petites choses entre eux parce qu'ils se connaissent depuis toujours et que c'est normal aussi. Il faut peut-être rajeunir mais avancer un peu plus vite. Merci de votre réponse sur le mandat accordé à la coordination et d'envisager des missions pour la coordination et de voir comment on avance et est-ce qu'il y a encore de la souffrance et est-ce que le Réseau reste tel qu'il est là entre CA et salariés ?

Philippe Brousse : Par rapport à la souffrance au travail des salariés, je pense qu'ils sont suffisamment grands pour s'exprimer eux-même, ils sont représentés par deux délégués du personnel et il se trouve que la structure, qui n'a pas d'obligation par rapport au nombre de salariés, a décidé d'avoir des délégués du personnel et tout à l'heure, ils vont s'exprimer devant vous, ils vont vous lire un texte qui sera leur expression. Je ne vais pas me permettre de parler au nom des salariés, on est l'interface avec le CA et les salariés. Après le déjeuner ils s'exprimeront et vous donneront la tonalité ainsi que des billes sans aller faire des extrapolations sur un tel ou un tel ce sera une expression commune. Je vous souhaite bon appétit.

Pause repas

Libre expression des salariés

Texte lu par Myriam Battarel et Delphine Boutonnet

Bonjour à toutes et tous, Je vais m'exprimer devant vous au nom de toute l'équipe salariée. Pour respecter au mieux la parole collective, je vais vous lire le texte que l'on a préparé ensemble :

Comme lors des deux précédentes AG, nous souhaitons partager avec vous nos principaux ressentis sur l'année écoulée, sur ce qui nous motive mais également les difficultés auxquelles nous nous heurtons, et concernant nos attentes en tant que salarié-e-s.

Cette année 2012 a été marquée par le franc succès de la chaîne humaine de Lyon à Avignon, qui n'a été possible que par une mobilisation tous azimuts d'un grand nombre de personnes, au premier rang desquelles le collectif Réaction en Chaîne Humaine et tous les groupes locaux qui ont fait prendre la sauce en organisant de nombreuses chaînes locales en amont. Cette chaîne humaine a aussi été un vrai défi pour l'équipe salariée, car le temps de préparation a été très court et la masse de travail énorme. Au global, elle a été un formidable exemple de collaboration ouverte au sein du Réseau, et aussi de sensibilisation du grand public ; elle a permis de mobiliser des gens qui ne seraient jamais venus à une manif classique, ce qui, en soi, est une réussite. Inutile de vous dire à quel point cette forte mobilisation nous a re-boostés ! Nous tenons également à remercier et à tirer notre chapeau à tous ceux qui s'investissent au quotidien dans le réseau en tant que bénévoles, au sein des nombreux comités, aux groupes et individus qui font toujours preuve de détermination et de créativité et répondent présents aux rdv de mobilisation tel que le Tchernobyl-Day et à tous ceux avec qui un travail en bonne intelligence a pu être réalisé cette année. Voici quelques exemples de collaborations fructueuses qui nous ont marqués. Du côté de Fessenheim d'abord, où face à l'urgence de faire fermer la doyenne de nos centrales, un travail collectif avec les associations alsaciennes et allemandes a été très vite mis en place suite à la journée stratégie. Du côté de Narbonne et Montpellier également, où les groupes sont investis dans la préparation de notre campagne sur la chaîne du combustible et préparent déjà le terrain pour l'année à venir. A Penly aussi, où lors de l'accident qui a touché la centrale au début du mois d'avril, un travail collectif entre les militants locaux et l'équipe CA/Salariés a permis de ne pas laisser cet événement passer inaperçu. Ou encore dans la Meuse, où un travail juridique de longue haleine en commun est en cours pour montrer comment l'ANDRA manipule les informations et a notamment caché le potentiel géothermique de la région de Bure. Et partout en France à l'occasion de nombreuses actions, comme lors des passages de convois de déchets nucléaires où notre réseau prend tout son sens. Enfin, nous tenons à souligner à quel point les groupes qui se forment et nous rejoignent apportent une motivation supplémentaire et une énergie nouvelle à notre action. À eux tous et donc à VOUS, nous voulons dire un vrai et un chaleureux « merci » !

De façon bien moins visible nous avons continué en 2012 à consacrer un temps conséquent à l'amélioration de plusieurs outils indispensables du Réseau, que ce soit les bases de données, les outils de suivi de gestion et de comptabilité, ou encore la restructuration du site web. Des efforts réels sont faits, tant par nos coordinateurs Philippe et Anne-Laure que par l'ensemble de l'équipe pour contribuer à résoudre, à notre niveau, le problème de l'accumulation d'heures supplémentaires, qui avait atteint ces dernières années un niveau insoutenable. Sur ce front, des améliorations très concrètes sont sensibles sur certains postes, des règles sont en cours de révision en concertation, bref la situation tend à s'améliorer. Bien sûr, tout n'est pas rose dans la réalité à laquelle l'équipe salariée se confronte au quotidien.

D'abord, nous voulons rappeler que la charge de travail demeure globalement trop importante et qu'une des causes fondamentales de cela réside dans le fait que, chaque année, en assemblée générale sont votées en série des motions et des campagnes qui engagent bien plus que les moyens dont nous disposons effectivement. Il est difficile d'être sur tous les fronts et notre petite équipe, comme les forces du Réseau dans son ensemble, ne sont pas proportionnées au poids du lobby nucléaire en France. Chaque année, nous nous trouvons contraints de laisser pas mal de choses en plan, non pas faute de volonté, mais faute de moyens disponibles. Et, comme l'an dernier, nous voulons vous rappeler à votre responsabilité sur ce plan, et redire ceci : « Choisir de faire, c'est aussi choisir de ne pas faire », et donc faire des priorités est essentiel. Nous trouvons d'ailleurs très intéressant de voir que la commission de refondation propose une nouvelle façon d'aborder le vote des motions et des campagnes. Elle suggère que vous définissiez un ordre de priorité parmi les motions et campagnes dont vous aurez adopté le principe. Bien sûr c'est loin d'être une solution miracle, et nous savons que nombre d'entre vous trouvent que les AG du Réseau sont frustrantes ; sachez que ces frustrations sont partagées par de nombreux salarié-e-s. Et ce n'est qu'en travaillant ensemble, de façon constructive, que le Réseau pourra améliorer ses modalités de fonctionnement, pour parvenir à une situation plus satisfaisante pour tous, bénévoles et salarié-e-s confondu-e-s.

Au cours de cette année 2012, des départs, des changements de poste et le rattrapage d'heures supplémentaires accumulées dans la période antérieure ont largement compliqué la tâche de toute l'équipe. Ces paramètres continueront d'avoir quelques répercussions au cours de cette année 2013. A contrario, nous apprécions que Bertille Darragon soit venue renforcer l'équipe pour coordonner l'organisation de la prochaine chaîne humaine. Nous saluons aussi Jocelyn Peyret qui nous rejoint une nouvelle fois pour un coup de main temporaire pendant 3 mois, en appui à la chaîne humaine et pour suppléer, dans cette période d'intense préparation du 9 mars, à l'absence pour congé maladie de notre collègue Laure Gamba, coordinatrice nationale des groupes et actions. Travailler pour la lutte antinucléaire en tant que salarié-e-s du Réseau, il ne faut pas croire que c'est une sinécure. Lorsque nous sommes sous la pression d'urgences qui se succèdent ; lorsque nos difficultés de mise en œuvre rencontrent plus souvent l'agressivité que la compréhension ; lorsque certains militants nous taxent de bureaucrates alors que nous travaillons dans des conditions pas faciles et pour

des salaires modestes ; lorsque notre travail semble n'avoir de valeur, pour certains, qu'à la condition d'être immédiatement visible voire spectaculaire ; eh bien c'est clair que la motivation peut en prendre un sacré coup. Dans ce sens, nous voulons mentionner qu'au cours de cette année 2012, plusieurs salariés ont rencontré, à des degrés divers, des difficultés dans leur travail face à des comportements de deux administrateurs. Certains ont éprouvé du mal à avancer dans leur tâches de manière fluide et sereine, ils se sont sentis sous pression, ont eu souvent l'impression d'être jugés, de se voir faussement prêter des intentions. Il est devenu parfois impossible d'avancer efficacement dans certaines commissions, car les processus décisionnels étaient bloqués par ce binôme pendant des semaines. Cette situation affecte l'équipe salariée dans son ensemble, puisque les difficultés des uns impactent forcément les collègues, même lorsque ceux-ci ne sont pas concernés directement, de même que les dysfonctionnements du CA finissent inmanquablement par peser d'une manière ou d'une autre sur les salariés.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question le militantisme des uns ou des autres, ou leurs nombreuses années d'implication dans la lutte antinucléaire, mais bien la capacité à fonctionner tous ensemble en collectif. Le CA du Réseau est constitué de militants élus, avec des parcours divers, des appréciations souvent divergentes, des tempéraments pas toujours immédiatement compatibles. Cette diversité est une richesse, et nous savons qu'un CA qui ferait preuve d'une cohésion parfaite est irréaliste. Mais plus modestement, nous voulons rappeler que des conditions de travail supportables impliquent d'avoir comme interlocuteur un CA qui forme un collectif constructif, dans lequel chacun est bien conscient de sa responsabilité personnelle, non seulement en tant que militant antinucléaire, mais également en tant que représentant d'une fédération nationale et en tant qu'employeur co-responsable d'une quinzaine de salariés et de leurs conditions de travail. Des administrateurs qui travaillent en bonne intelligence, entre eux et avec les salarié-e-s, nous en connaissons bon nombre puisqu'ils sont heureusement la majorité – et nous apprécions réellement de travailler avec eux au quotidien. De manière générale, le Réseau a besoin d'administrateurs prêts à un réel travail collectif et nous vous encourageons vivement à venir enrichir le CA l'an prochain.

Pour finir, malgré toutes les difficultés rencontrées, nous tenons à redire notre ouverture aux idées et aux initiatives qui se font jour partout au sein du Réseau, pour autant que soient prises en considération la réalité de nos limites et de nos ressources : nous ne sommes pas si nombreux, et notre temps est loin d'être infini. Nous tenons à redire aussi notre volonté d'être au service de notre cause commune, la sortie du nucléaire. Que les désaccords ne soient pas un prétexte à nier notre engagement sincère dans notre travail. Ce Réseau, c'est le vôtre ; c'est aussi un peu le nôtre, parce que nous aussi, nous contribuons chaque jour à construire cette lutte de longue haleine avec vous. Au nom de l'équipe, je vous remercie pour votre écoute. Nous avons maintenant quelques minutes pour répondre à vos questions ; je n'y répondrai pas forcément moi-même, puisque c'est une parole collective que j'ai exprimée. D'autres collègues pourront prendre la parole pour vous répondre.

(Applaudissements)

Prises de parole :

Marie-Hélène Mancinho : Moi c'est une question car je suis surprise d'entendre de la bouche de Delphine que j'estime comme tous les autres salariés qu'effectivement ils auraient subi des problèmes du fait d'une mésentente au niveau CA, alors que si Jean Louis et moi nous assumons tout à fait notre désaccord au niveau du CA, justement on a veillé cette année à ce que les salariés n'en pâtissent pas. Alors, quand tu dis que certaines commissions étaient bloquées et tout ça, j'aimerais savoir de quoi tu parles exactement parce que là c'est un peu grave comme accusation et j'aurais aimé pouvoir y répondre précisément encore faut-il que l'accusation soit précise parce que là je ne me sens pas concernée. J'ai souvent félicité et remercié des salariés de manière individuelle et là je tiens à le faire de manière collective. Le travail est dans l'ensemble de bonne qualité et je vous en remercie. Ceci dit, ça n'enlève pas les problèmes qui malheureusement existent au sein du CA dont les salariés ne sont pas responsables ; il faut savoir faire la part des choses. Je vous remercie.

Roland Merieux : Je ne suis ni au CA ni salarié. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je suis surpris par le ton de l'intervention et par le contenu c'est pour cela que je me suis dit tiens on va se réveiller. Alors pour quoi j'ai entendu et j'aimerais qu'on me confirme que j'ai bien entendu la chose, « certains militants nous taxent de bureaucrates » ? Je ne sais pas ce que ça veut dire «certains militants nous taxent de bureaucrates» après on règle des comptes avec certains membres du CA, c'est des membres du CA, c'est des bureaucrates membres d'associations qui seraient présents dans la salle. Je pense que la formule demanderait à être revue et un peu corrigée, y compris quand les camarades interviennent, lisent le texte. C'est ça qui m'a amené à réagir. Je reprends tout à fait ce qu'à dit l'intervenant précédent « la cooptation nuit à la biodiversité » et ça donne un peu ce sentiment et j'ai le sentiment un peu y compris dans ce qui est dit là en début de séance, il y a un peu d'aigreur mais il n'y a pas que de l'aigreur, il y a la reproduction d'un discours que j'ai déjà entendu l'année dernière à Angers qui varie peu et ça on peut le voir. Ça concerne des administrateurs, l'an passé c'était Stéphane Lhomme et demain ça sera encore quelqu'un d'autre. Effectivement, il y a eu une intervention de Guillaume, en fin de séance tout à l'heure, et que je soutiens complètement et je pense, on parle de sérénité mais grandir pour faire l'unité du mouvement antinucléaire sur un contenu politique. Dernière chose, je suis surpris qu'on n'ait pas voté le rapport social tout à l'heure. J'ai toujours compris qu'un rapport se votait ; pourquoi n'a-t'il pas été voté...

Une personne l'interrompt

...ah j'ai rien compris..ah il était dedans ! D'accord, ok. Ca montre bien les limites de la démocratie...non non mais j'ai bien compris, c'était simplement pour montrer des contradictions démocratiques que nous avons au sein du Réseau.

Brouhaha dans la salle, des personnes s'expriment hors micro.

Jean Marie Matagne : Je n'avais pas l'intention de revenir sur le sujet mais je respecte profondément le travail des salariés, je crois qu'ils sont conscients et consciencieux mais ce qui me gêne c'est un peu la même chose qu'a dit Roland précédemment, c'est que ça se termine par une attaque en règle contre un binôme au sein du CA. Il y a des individus, des personnes qui réagissent soit calmement, soit de manière violente etc...ça dépend aussi des moments. On peut critiquer telle ou telle attitude, il n'empêche que il y a des problèmes de fonctionnement réel mis en évidence apparemment par Marie-Hélène. Ces problèmes doivent être étudiés et abordés de front sans en faire une affaire de personne. C'est très important au Réseau, c'est Roland juste avant qui a fait remarquer, que le Réseau a gros problème avec Stéphane Lhomme, il faut le dire. En tout cas ça été présenté comme un problème posé par Stéphane Lhomme. Donc, par une personne, là c'est par un duo, c'est pareil. Non, s'il vous plaît, abordons la chose différemment. Le problème, il me semble, est un problème de pouvoir, le pouvoir de la base par rapport au sommet. D'interaction entre des gens qui doivent prendre des décisions, c'est normal et puis les gens qui sont à la base ; qui ont à la fois la capacité d'intervenir, d'agir et la capacité de réfléchir, d'avoir les informations etc... Il faut vraiment une coopération pour que le Réseau devienne un tissu de coopération et non pas une machine de pouvoir. Je crois qu'il faudrait qu'on réfléchisse un peu là-dessus et peut-être que l'Assemblée Générale n'est pas le lieu etc... mais pour l'avenir c'est très important de poser ce problème.

Michel Guéritte : J'ai bien écouté le texte de Delphine. J'y ai lu de la détresse, ma voisine a même parlé d' « oraison funèbre » et je trouve ça dramatique parce que c'est sûrement vrai. Alors, visiblement les salariés sont débordés de travail à un point tel qu'aujourd'hui les quelques motions et campagnes qu'on proposerait, déjà qu'ils nous disent clairement on peut pas le faire, on n'a pas le temps, on est saturé. Donc, il y a un problème et c'est normal parce qu'avoir décidé de résoudre tous les problèmes de notre Réseau avec des salariés permanents est une erreur. Je l'ai déjà expliqué à Philippe Brousse quand il m'a fait visiter ses locaux mardi dernier. Je trouve que 17 salariés pour une entreprise que nous sommes qui n'a pas des revenus constants. On vit de dons, 1 million d'euros l'année dernière. Combien l'année prochaine, on ne sait pas. S'il n'y a pas de Fukushima nouveau, de chaîne humaine à qui va t'on demander des dons ? La machine s'épuise. Moi-même j'ai réclamé mes dons pour mes modestes actions locales non subventionnées par le Réseau, c'est difficile de recueillir des dons. J'ai été chef d'entreprise pendant 40 ans, j'imagine mal une entreprise avec des salariés en nombre constant avec éventuellement une petite hausse normale, au moins d'inflation chaque année et puis voir les dons qui se cassent la gueule. Quand c'est comme ça, je l'ai connu dans mon entreprise, on fait de la sous-traitance. Et, si on confiait la gestion de tous les articles, boutique et machin à une société extérieure, je peux vous donner des adresses, on économiserait au moins un poste, y compris le site web. Il y a des sociétés où c'est le métier de faire des sites vivants, intelligents, dynamiques...

Brouhaha dans la salle.

...tout à fait, si si, j'ai des adresses et ça coûte beaucoup moins cher. Laissez-moi finir, pour une fois que je propose des choses intelligentes....

La tribune demande le calme.

...et ça coûte beaucoup moins cher et on peut adapter. Si demain on décide de faire une campagne on peut aussi la confier à une petite agence de com qui peut peut-être exister dans la banlieue de Lyon, de Bure ou d'ailleurs. Au lieu de vouloir imaginer qu'on est capable de faire de la com, je suis désolé mais la campagne chaîne humaine me fait vomir. Je le dis...

Brouhaha dans la salle.

...j'ai terminé, je dis il y a une solution pour palier à la détresse des salariés, c'est de réduire les emplois.

Des personnes s'expriment hors micro dans la salle.

Delphine Boutonnet : Je ne peux pas faire de réponse collective car il y a des points sur lesquels je ne me sens pas de répondre. Je voulais bien re-préciser ce qu'on a dit au début et à la fin et qui ne semble pas avoir été entendu par tout le monde. Déjà, c'est pas le texte de Delphine mais c'est un texte collectif, ce n'est même pas moi qui l'ai rédigé, je tenais à

le dire. Notamment Marie-Hélène ce n'est pas moi qui vais répondre à cette question là...

Interpellations dans la salle, la tribune demande le calme.

...Ce n'est pas la peine d'essayer de me déstabiliser, ça ne marchera pas....

(Applaudissements)

Des personnes s'expriment hors micro dans la salle.

Laura Hameaux : Il y a quelque chose qui m'a interpellé, c'est cette question de la sous-traitance. Je pense quand même qu'on est dans un Réseau militant et entendre parler de sous-traiter les choses... Ouais...on va faire fabriquer les choses par des petits chinois, c'est génial. Je ne sais pas où vous avez vu...Michel laisse moi parler s'il te plaît...J'ai entendu parler de détresse. J'ai pas l'impression non plus qu'on soit dans la grande détresse, simplement, on dit les choses qui vont et qui ne vont pas et on tenait à faire passer ce message. C'est ce qu'on a fait, ici. Pourquoi on a tenu à préciser certains faits ou certaines choses qui pouvaient porter atteinte à notre travail ? Parce que quand on se retrouve avec un CA qui dysfonctionne par des comportements parce que nous, nous ne sommes pas opposés au débat de fond et beaucoup de vos constats sur les membres du Réseau ou sur certaines choses qui ne fonctionnent pas, on les partage. On est là pour faire évoluer le Réseau avec vous pour l'améliorer etc.. Mais à un moment quand notre travail quotidien se trouve parfois bloqué de par certains comportements, parfois une ambiance merdique au sein du Conseil d'Administration, et bien c'est aussi de notre devoir de le dire....

Une personne s'exprime hors micro.

... Très concrètement il n'y a pas eu de problème au sein du comité chaîne humaine Marie-Hélène ?...

Elle continue à s'exprimer hors micro.

...au comité refondation tu n'as pas été odieuse avec certaines personnes ? Alors c'est complètement nul parce qu'on est dans des attaques personnelles....tu prends la parole tout de suite en te sentant visée et en même temps dans une phrase tu dis : « je ne me sens pas concernée ». A un moment il y a contradiction....

Elle continue à s'exprimer hors micro.

La tribune s'interpose.

...tout ça pour dire que les vrais débats de fonds et les vraies questions qui sont posées sur le fonctionnement, les problèmes etc... on n'y est pas opposé du tout. Simplement il y a aussi la manière de le faire et passer son temps à être agressé etc...nous c'est des comportements qu'on n'accepte pas, qu'on subit au quotidien et on tenait à le dire, point.

(Applaudissements).

Rapport financier

- Présentation du compte rendu financier (élaboré par le comité de gestion) par la trésorière et le responsable de la gestion
- Questions-réponses
- Votes sur la validation des comptes

Anne-Sophie Cordoeiro : Je suis Anne-Sophie Cordoeiro, élue à la fonction de trésorière pour la deuxième année consécutive.

Le bilan et le compte de résultat que vous trouverez dans vos documents, ont été établis par le Cabinet Paillet puis validés par le Commissaire aux comptes Monsieur Grollemund. Comme chaque année, le rapport financier qui va vous être présenté a été établi collectivement par l'équipe comptabilité/comité de gestion, composé de salariés et d'administrateurs. Je vais vous présenter ce rapport financier conjointement avec Baptiste Coll, responsable du pôle comptabilité/gestion du Réseau.

Cette année, des représentants de groupes sont venus au siège social à Lyon pour poser des questions sur les finances du Réseau. On les remercie d'avoir fait cette démarche mais pour nous le délai était court pour intégrer toutes les questions pertinentes qui nous ont été posées. Vous avez dû recevoir un mail envoyé jeudi soir pour vous informer des questions posées et Baptiste avait répondu à une grande partie de ces questions. Les autres seront traitées dans les jours à venir car le délai était très court pour nous.

Je vais vous faire une rapide présentation du bilan ensuite je m'attarderai un peu sur les charges et les produits de la Fédération, pour finir sur la proposition de budget prévisionnel de début septembre 2012 à fin août 2013. Nous répondrons ensuite à vos questions avant de passer aux votes des résolutions qui figurent en dernière page du rapport financier.

Sur le bilan, il y a une augmentation de l'actif immobilisé, c'est par rapport à Bure. On vient de finir les travaux ce qui explique l'augmentation qui est dans le bilan.

Concernant le compte de résultats : on a un résultat bénéficiaire de 5694 euros. Nous avons prévu au Budget prévisionnel 2012, voté l'an dernier, un résultat bénéficiaire de 10000€, l'écart est de 5000 euros entre budget prévisionnel et le réalisé, ce qui montre un équilibre relativement bien tenu sur l'année.

Concernant la masse de charge et produit : en 2012 la marge brute est de 52 %, sachant que nous avons pour rôle d'apporter de l'information au public le plus grand, c'est une marge très acceptable.

Le résultat a baissé de 13 % de 2011 à 2012. La baisse entre 2010 et 2011 ayant été de 31%, il ne semble pas que cette baisse se poursuive mais que nous arrivions à un niveau de stabilisation de ce pôle. Les efforts se poursuivent mais nous restons quand même sur un résultat de 89 081€. La revue est également le premier canal de réception des dons.

Sur les charges du personnel, entre 2012 et 2011 l'écart est de 118 000€ euros. Nous avons voté l'an dernier au budget prévisionnel 2012 des charges du personnel pour 618 073€, le budget a été sous estimé pour un montant de 68 000€ soit 11,6% et qui s'explique par des faits non budgétés, 2 départs de l'association, 4000€, un poste de renforcement de l'équipe informatique, 21 200€ et une prolongation de contrat de 6 à 12 mois. Le paiement des heures supplémentaires, 24 800€ représente un total de 1000h d'avant 2011. Aujourd'hui il n'y a plus d'heures supplémentaires à payer, elles sont censées être récupérées au fur et à mesure.

Autres achats et charges externes sont constitués dans leur ensemble par les frais courants de fonctionnement de la structure, comme La Poste, les loyers les honoraires etc..C'est un poste très important puisqu'il représente environ un tiers de la totalité de nos charges. A 81% cette grande masse est constituée des charges. Ils présentent à eux seuls de 13,67% de baisse par rapport à l'an dernier. Par exemple cette année on a moins 54 000€ et il faut savoir qu'une politique a été mise en place pour diminuer les envois papiers, les publipostages.

Concernant les dons et les adhésions, on a commencé à récupérer notre retard par rapport aux cotisations. Nous avons augmenté nos cotisations de 87% mais nous avons une baisse l'an dernier de 55%, nous n'avons donc pas récupéré cette perte puisque nous restons à 15% de perte entre 2010 et 2012. Vous trouverez dans le tableau le nombre de groupes adhérents sur 3 ans avec les départs, les nouveaux de l'année et la totalité des adhérents sur l'année. Nous n'avons pas récupéré le nombre d'adhérents de 2010 mais on est en train de remonter.

Concernant les dons, la demande nous a été faite mardi sur les tranches des dons qu'on reçoit. Nous n'avons quasiment pas de don au-dessus de 1500€ donc pas de récupération politique possible à ce montant là. Les trois dons de plus de 5000€ se découpent en 15 000€, 10 000€, 3000 € et 4000€. On a la fondation Horizon qui a donné 15 000€, OOA pour 10 000€, c'est les autocollants « nucléaire non merci », les deux derniers sont 1% pour la Planète et Patagonia.

Baptiste Coll : Je vais essayer de répondre en transparence pour que ce soit compris par tous. Le Réseau a été, l'an dernier agréé par ce club d'entreprises éthiques qui souhaitent reverser 1% de leur chiffre d'affaire à des associations qui se mobilisent pour l'environnement. Donc dans ce cadre là, Patagonia nous a subventionné pour spécifiquement le projet juridique qu'on avait présenté à une conférence. La collecte de dons représente 78% des dépenses du Réseau.

Subvention accordées et fonds de solidarité : il y a une distinction à faire entre les deux. Les subventions accordées, représentent la somme versée aux groupes membres du Réseau, alors que le fonds de solidarité représente la somme accordée aux associations ou groupes ne faisant pas partie du Réseau.

Pour les subventions, en 2012 le Réseau a versé 19 900€ à ses groupes. Vous aviez voté un budget subvention d'un montant de 20 000€ et nous vous proposerons d'en budgéter 30 000 euros pour 2013. Nous poursuivons nos efforts pour que cette ligne progresse d'année en année. Vous avez quelques exemples d'attributions dans le dossier de l'AG.

Concernant le fonds de solidarité : en 2012 nous avons versé 15 100 € via le fond de solidarité. Là encore, vous avez des exemples dans le rapport financier. Actuellement, il reste environ 5000 € de disponibles.

Le Budget prévisionnel qui va vous être soumis au vote est déjà en partie réalisé puisqu'il s'agit du budget du 1er septembre 2012 au 31 août 2013. Nous prévoyons un résultat 2013 plus ou moins identique à 2012.

Ce budget prend en compte les campagnes votées l'an dernier: La Campagne du combustible pour 72 000€, la Chaîne humaine 2013 pour 100 000€ ainsi que le budget « Journées d'études » qui ont eu lieu en novembre pour 12 000€.

Ainsi, pour conclure le Réseau a su maintenir son équilibre financier sur l'année 2012. Néanmoins, ses activités se développent et je pense que si nous voulons développer encore cet outil, il faudra travailler sur une réelle politique financière de levée de fonds. La fédération est une association indépendante, elle ne fonctionne que grâce aux dons qu'elle reçoit, et ces dons doivent inévitablement augmenter si l'on veut augmenter notre capacité de fonctionnement.

Questions :

Anne Meyssignac : Je voulais savoir, les dons c'est 78% des dépenses...puisque plus de 70% des frais liés aux emplois dans le Réseau sont couverts par les prélèvements ; les prélèvements ça représente combien des recettes par les dons ?

Baptiste Coll : je vais te donner un ordre de grandeur, les prélèvements automatiques c'est 424 000 € cette année à peu près. Les dons purs, hors prélèvements automatiques c'est de l'ordre de 380. Ca veut dire que près de la moitié de nos dons sont représentés par des prélèvements automatiques, donc soutien régulier et cette masse globale représente à peu près 80% des dépenses.

Sonia Marmottant : J'aurais besoin de précisions aussi. Il y a dans le rapport financier des exemples de subventions aux groupes qui sont des points forts mais il manque un bilan un peu global avec au moins une ou deux lignes pour nous dire ce qu'il en est des autres subventions. Concernant les subventions accordées au Réseau d'où viennent elles ? « développer les comptes analytiques par projet » est-ce que ça vous parle ?...

Philippe Lambersens : J'ai demandé à Sonia d'intervenir sur ce point. En fait c'était pour savoir par exemple l'ensemble de la chaîne humaine, combien ça a coûté ? Tel travail sur le début de la Chaîne du combustible où est-ce qu'on en est ? Etc... Je dirais que ça nous permet à nous les groupes d'avoir une vision politique et pas simplement comptable de l'action, voire de prioriser, voir où on va. C'est ce que je demande de même qu'un retour sur la Chaîne humaine, je n'ai pas trouvé dans le rapport financier de retour sur un bilan de la chaîne humaine. Pourtant, il y a eu de l'argent dépensé et une implication militante là-dessus. On aimerait savoir où ça en est.

Baptiste Coll : Je vais d'abord répondre sur l'analytique, la demande avait déjà été faite l'an passé. Ca n'a pas été la priorité de l'équipe compta/gestion cette année. Le plan comptable n'a pas été la priorité puisque c'était une passation de poste et moi j'avais une approche de suivi budgétaire à tenir et pas beaucoup d'éléments de mon prédécesseur. Donc le plus important était de suivre le budget qui avait déjà été voté et c'est là-dessus que nous avons beaucoup travaillé. Donc, effectivement, l'analytique est encore incomplète et elle a 15 ans d'ancienneté depuis que le Réseau existe. Il y a dans l'analyse de la comptabilité un tas d'actions que je ne connais pas, tout un tas de codes correspondant au passé. C'est un gros travail que j'ai demandé à l'expert comptable qui nous a accordé son soutien et j'espère que pour cette année, on va pouvoir plus détailler. Par rapport à la Chaîne humaine, le budget était initialement de 65 000 euros, ce budget était partagé d'un côté par le Réseau et de l'autre par le regroupement RECH. On a réussi à faire un suivi des deux cotés et le budget a été équilibré car la convention de partenariat entre le Réseau et RECH imposait que le bénéfice de l'un éponge le déficit de l'autre. Donc le Réseau a collecté 13 000 euros supplémentaires de dons par rapport à ce que lui avait coûté l'évènement et a reversé à RECH pour absorber son déficit. Par rapport à cela je vous donne une précision supplémentaire, comme on n'avait pas l'habitude de prévision de travail dans ce budget initial de l'année dernière, n'étaient pas intégré le coût des salaires mais cette année sur le projet de la Chaîne humaine 2013, on a intégré les charges salariales qui représentent le poste d'une permanente pour un temps donné plus l'équivalent du travail des salariés de l'année dernière. On avait compté l'an passé, 1000 heures de travail sur les 15 salariés et on a pu avoir ça grâce à l'outil de suivi du temps qui lui est une autre analytique. On va faire un gros effort pour suivre les projets sur l'analytique mais pour l'instant ce n'est pas possible.

Michel Boccara : Je voulais juste commenter le petit paragraphe sur les Journées d'étude. Alors je comprends bien que vous avez eu beaucoup de travail mais simplement il y a quelques petites erreurs. Je précise que les Journées d'étude n'ont pas organisé l'Impossible procès, elles ont organisé beaucoup plus de choses à savoir des débats, des tables rondes, des conférences et avec Brut de Béton Production, on a organisé un petit procès de 5000 euros seulement sur un budget total de 13 000 euros, je précise. Le journal n'a pas été diffusé pour les sympathisants, il a été très largement diffusé même à des non-sympathisants, députés, sénateurs, y compris de droite. Quant au bilan financier définitif, globalement il est très équilibré et il reste quelques centaines d'euros qui correspondent à des remboursements de voyages mais tel

qu'il est formulé là, on dirait que ce bilan est déficitaire ce qui n'est pas le cas.

Dominique Bohn : D'abord, je remercie beaucoup Baptiste et je suis ravie qu'il soit là parmi nous dans le Réseau. Parce que malgré toutes les difficultés, il s'accroche encore et ce n'était pas facile de remplacer monsieur Caclin avec qui j'ai eu des problèmes pendant un certain nombre d'années. Que la compta analytique ne soit pas la priorité, je trouve cela très dommage que ce ne soit pas la priorité et que les moyens ne soient pas mis dessus. Pourquoi, parce que faire un suivi budgétaire sans compte analytique c'est te mettre dans le mur. Il faut absolument que tu aies le temps et les moyens nécessaires en humain pour assainir complètement les comptes. Je pense que le bordel a été organisé un peu exprès quand même, on n'a jamais su combien Copenhague avait coûté, combien Colmar avait coûté parce que c'était le flou artistique et que c'était difficile de s'y retrouver et je te comprends complètement. Malgré ça, le rapport financier ne me satisfait pas mais c'est bien...c'est un rapport financier voilà. Les photos ne vont pas, ce n'est pas le but du jeu, ce n'est pas l'endroit, les photos elles sont ailleurs, voilà. Effectivement, le total des subventions on peut toutes les mettre, une ligne suffit avec le montant surtout qu'en plus si tu fait le total des subventions et les exemples, tu ne tombes pas sur le total en fait, et malgré tout, il y a quand même une subvention qui a été versée de 179 euros donc on peut toutes les mettre sur une ligne synthétique. Le plus important pour moi, ce qui s'appelle le détail des comptes annuels, on devrait l'avoir. Il n'y a aucun groupe avec les informations qu'on a qui peuvent voter un budget. Nous on en a discuté à Tchernobyl on peut expliquer un peu par rapport à l'évolution etc...sur ce qui se passe ou ce qui se passe pas mais aucun groupe ne peut comprendre et il faut absolument que les tableaux que vous avez projetés au tableau, on ne les a pas nous là. On a des informations sur le tableau qu'on aurait dû avoir avant pour pouvoir en parler avant et notamment le détail des comptes annuels c'est à dire le détail par compte et par ligne de compte c'est à dire combien de frais administratifs. C'est ce qui a été présenté mais trop vite, on n'a pas le temps de regarder par rapport à son association si on est dans les clous ou pas dans les clous. Effectivement les frais des salariés explosent, ah oui et puis si tu veux il y a un truc aussi, ne pas mettre les montants et les coûts réels et de mettre que des pourcentages d'évolution ne donne rien. 159% de rien c'est pas grand chose 159% d'augmentation d'un montant de 110 euros c'est énorme donc faut arrêter de parler en pourcentage mais plus en coût et en coût réel. C'est pour cela que nous ne voterons pas le rapport financier car il faut aller plus loin et avec plus de transparence par rapport à ça.

Sur les annexes, il est dit qu'il y a le DIF et que les salariés n'ont pas bénéficié de formation et le coût du DIF n'est pas chiffré, c'est dommage parce que quand les gens partiront en formation, et je souhaite que les salariés partent en formation, je souhaite que tu ailles en formation aussi si tu as des besoins particuliers. Vous n'utilisez pas la formation et pour moi c'est un signe que vous n'avez pas le temps d'être formé et c'est dommage. En tout cas c'est pas chiffré et le jour où vous partirez en formation, ça coûtera d'être remplacé par des personnes ressources ou d'embaucher quelqu'un. Autre chose, je ne sais pas à quoi correspond la provision litiges de 70800 euros. Chaque fois qu'il y a provision quelles qu'elles soient il faut qu'elles soient expliquées. Je voudrais savoir, il n'y a aucune provision actuellement. Si j'avais voulu porter un coup grave au Réseau « Sortir du nucléaire », à l'Assemblée générale de Paris quand j'ai appris qu'il y avait provision et que j'ai trouvé, parce qu'elle était dans le budget mais pas inclus dans le bilan, j'aurais pu demander que le rapport financier soit rejeté et que le Commissaire aux Comptes, d'ailleurs on ne le voit plus, il n'est plus là. La mission du Commissaire aux Comptes peut être révoquée on peut changer de Commissaire aux comptes ça peut être cool aussi parce qu'il a masqué des trucs. Ce mec là a validé un bilan qui était faux. Si on avait réintégré les heures supplémentaires non payées le Réseau était en perte. Je ne vois aucune provision pour le licenciement et les actions juridiques en cours, notamment Stéphane, à combien vous évaluer Stéphane, j'aimerais bien le savoir, mais ça peut coûter cher au Réseau si le licenciement est abusif et on engage beaucoup d'actions juridiques, et je voudrais savoir où sont les provisions pour les actions juridiques en cours ?

Philippe Brousse : Par rapport au plan annuel de formation, il est discuté avec les salariés concernés que l'on oriente selon le poste et les besoins qu'il y a à tel ou tel moment et qui est validé avec les délégués du personnel. Il y a des fonds et des cotisations pour la formation professionnelle. Il n'y a pas de maltraitance des salariés sur ce point là, relatif aux formations. Il y a eu un certain nombre de formations sur l'année 2011/2012 et ça va continuer sur l'année 2013. On est en train actuellement de mettre en place le plan de formation 2013 en lien avec les délégués du personnel et les salariés concernés. Quasiment tous les salariés ont une demande spécifique qu'on étudie.

Baptiste Coll : Ce que je voulais dire c'est que l'année dernière on n'avait pas toutes ces précisions et c'est l'évolution du travail de l'expert comptable qui a changé sa façon de présenter l'annexe et c'est une phrase qui m'a échappée par rapport au DIF. Donc, effectivement il y a eu le DIF et cette phrase là est une phrase automatique qui sort de l'annexe de l'expert comptable et on avait fait le DIF donc c'est une erreur.

Par rapport à la provision pour risque juridique, les 70 800 euros c'est la même provision que l'année dernière. L'année dernière on avait fait cette provision et moi j'avais peu d'éléments à l'époque et on avait eu simplement les documents d'instance avec Stéphane Lhomme et d'anciens administrateurs, et donc ce montant n'a pas bougé.

Marie-Hélène Mancinho : Pour être très franche avec vous, je ne mets pas en cause foncièrement l'honnêteté des comptes présentés mais je regrette deux choses, je déplore la rétention de documents que je suis en droit en tant qu'administratrice titulaire et a fortiori co-présidente du Réseau, de pouvoir consulter des documents mais ça m'a été

refusé par un vote du CA, je trouve ça vraiment très grave. Donc, je déplore non pas une certaine opacité mais une opacité certaine. Il s'agissait des feuilles de paye et des contrats DRH et administratifs et également la nature exacte des différents dons. Je conteste le fonctionnement du comité de gestion qui a commis certaines grosses conneries. Qui s'est autorisé à voter des subventions à hauteur de 3000 euros alors que normalement ça n'aurait pas dû si les textes avaient été respectés. Ensuite, il s'est autorisé de voter contre une subvention demandée par la CRIIRAD, de 7 113 euros alors que selon auto-validation du RI, normalement ça n'aurait pas dû être, cette question aurait dû automatiquement revenir au CA or le CA n'en a même pas été informé, j'ai appris ça tout à fait par hasard parce qu'il se trouve que je suis aussi membre de la CRIIRAD. J'ai été informée par un adhérent de la CRIIRAD, qui évidemment s'est offusqué d'avoir appris cette chose. Et là, j'avoue que j'ai fait une grosse colère. Je fais simplement mon boulot d'administratrice et on ne pourra pas m'accuser de ne pas l'avoir fait. Pour ce qui concerne la présentation des comptes, j'avais demandé une présentation qui respecte un peu mieux le plan comptable or vous avez remarqué que dans le plan comptable il y a des numéros donc j'aimerais qu'à l'avenir, on présente les numéros de compte dans l'ordre qui est préconisé par le plan comptable. Et puis, je le disais tout à l'heure, on se demande où est le Commissaire aux comptes qu'on paie tout de même 7 000 euros! Moi, je veux bien prendre sa place pour 7 000 euros, je veux bien faire son boulot.

Baptiste Coll : Je réponds sur le vif sur cette histoire de subvention qui n'est pas passée par le CA comme ça aurait dû. Tu en as parlé et tu as raison mais j'aimerais que tu lèves le doute sur ce sentiment de suspicion que ça pourrait dégager. C'était une erreur humaine, c'est mon rôle dans la gestion des subventions, mon rôle et qu'on partage avec Anne-Sophie de retourner les résultats des votes aux associations demandeuses. Pour cette association, je n'ai pas fait attention, j'ai fait une réponse suite au comité de gestion alors que c'était un avis consultatif...

Marie-Hélène Mancinho exige un droit de réponse à la tribune qui lui demande de laisser Baptiste Coll terminer sa réponse :

La tribune demande le calme.

...c'était un vote du comité de gestion qui devait retourner dans les mains du CA et dans le feu du travail, j'ai directement répondu à cette association le refus du comité de gestion comme n'importe quelle association qui aurait fait une demande de moins de 3000 euros. Cette erreur a été reprise, on a repassé le vote devant le CA, et grâce à toi on va dire, on a pu faire le processus correctement. C'est une erreur humaine et pas une erreur de fonctionnement c'est pas un problème de comité de gestion puisqu'il s'est exprimé de la façon dont il doit le faire, c'est moi qui est mal renvoyé le vote à l'association en question.

Anne-Sophie : Concernant les documents sur les salaires, les contrats de travail effectivement, pour remettre dans le contexte, ce sont les groupes qui sont venus mardi dont le groupe de Marie-Hélène et d'autres. Il nous a été demandé, mais on le savait déjà, qu'on allait avoir cette demande de documents, des noms de salariés avec des salaires en face. Moi, en tant que trésorière, je suis aussi garante du respect du code du travail, et toute personne qui ne fait pas partie, au niveau juridique, de l'association, c'est à dire les salariés ou le CA en tant qu'employeur, il est interdit de sortir des documents nominatifs qui comporteraient les salaires ou des choses qui sont totalement personnelles...

La personne essaye à nouveau de s'exprimer hors micro. La tribune demande le calme.

...Donc les personnes qui ont demandé à venir regarder les comptes, on a bien vu qu'il y avait une administratrice, au Comité de gestion on n'a pas vocation à prendre nos propres décisions, on n'est pas une organisation qui fonctionne toute seule, on est qu'une petite partie d'une autre orga et à un moment donné, on ne savait comment se positionner très clairement par rapport à ça, on a demandé en tant que comité de gestion au CA comment on devait procéder et le CA a répondu qu'on ne devait donner aucun document parce que le comité de gestion gérait ça. Pour information, il y a maintenant moins d'un an, j'ai demandé à deux personnes de faire partie du comité de gestion mais les personnes ne voulaient pas. Seulement les questions ont continué et ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'à un moment donné, on ne peut pas bosser à toujours reexpliquer les mêmes choses quand on est au comité de gestion, on bosse on va dans le fond du fond, les salariés vont dans les détails d'un chiffre. Moi, j'ai déjà pas le temps, en tant que trésorière et je ne suis pas dans beaucoup de comités très politiques qui me demandent des dossiers énormes. Je ne suis pas comptable mais trésorière, j'ai des chiffres qui sortent et on travaille dessus avec le comité de gestion. Si en plus, systématiquement il y a des gens qui viennent nous voir toutes les 2 minutes à un moment donné, on n'est pas seul, y a pas juste une personne dans le comité de gestion, on est une équipe, il y a des salariés, des administrateurs, on n'est pas tous d'accord, on se prend très souvent la tête mais de façon saine, on arrive à avoir un consensus, la plupart du temps. Il faut comprendre que nous on a besoin de faire notre boulot, je n'ai pas 24h par jour à donner au Réseau. Si vous n'avez pas confiance, venez au comité de gestion et venez faire le boulot et c'est vrai pour tous les comités. Arrêtez de cracher systématiquement à la gueule des gens. alors là je digresse... Je vais être très claire, ça fait trois ans que je suis au Réseau, c'est la fin de mon mandat, je pense qu'au niveau de la lutte antinucléaire, vous n'entendrez plus parler de moi. Je ferai mon boulot de militante comme avant dans la rue. Ça fait trois ans qu'on me crache à la gueule parce que je suis au CA, je parle pour moi, sans jamais dire de chose positive par ailleurs. Dominique Malvaud quand il est venu mardi a

apporté des choses intéressantes qui nous ont permis de nous améliorer pour l'année prochaine, de nous poser des questions et c'est ça le travail d'équipe.

(Applaudissements)

Baptiste Coll : Je tiens à remercier Anne-Sophie qui s'est battue avec nous car c'est une lutte de gérer au Réseau et la remercier pour tout son travail et pour avoir fait avancer les choses avec nous pendant trois ans.

(Applaudissements redoublent)

Roland Mérieux : Une des raisons fondamentales pour quoi je ne voterai pas le budget c'est une question de principe je l'avais déjà dit à Angers. Il y a un problème qui n'est pas du côté des trésoriers ou des gens qui s'occupent de la gestion du Réseau, c'est une question de concordance de temps avec l'Assemblée Générale, excusez-moi mais je ne vote pas quelque chose avec des choses en cours. Un budget avec des choses accomplies ça me pose un problème, je ne l'aurais jamais fait dans mon entreprise en tant que syndicaliste je ne le ferai jamais dans un parti politique et je ne le ferai pas non plus dans une association. Par principe, tant qu'on votera un vrai budget en cours au bout de six mois, je voterai systématiquement contre, c'est une question de gouvernance. Une fois dit cela, il y a plusieurs choses à voir sur le budget et des inquiétudes.

58 % de masse salariale, je sais pas jusqu'où on va. En faisant un petit calcul, en 8 ans on a une augmentation de 25% et demain on sera à 60%, 70% dans une situation économique et sociale très dure. On va faire quoi ? On va où ? On va licencier quand ? Qu'est ce qui va rester pour faire des actions ? On va auto-salarier et auto-financer les salariés ? Je ne milite pas pour auto-financer du salaire. Je fais des dons pour aussi militer. Il y a une véritable interrogation, 58%, je ne sais pas mais je dirais que je suis maire d'une commune avec un endettement à 58%, j'ai la Cour des Comptes sur le dos mais je ferme la boutique...

Brouhaha dans la salle.

...Très rapidement sur le déficit. Moi, je pose la question, pourquoi on en arrive à une explosion du budget salarié ? Ca pose question sur l'activité globale du Réseau. C'est une véritable inquiétude. Si on dépend strictement des dons, parce que c'est le cas, que fait-on demain ? Donc la question de priorité de nos actions y compris d'un point de vue financier.

La tribune rappelle le retard d'1h30 sur l'ordre du jour et la nécessité de faire des interventions courtes.

Baptiste Coll : Sur le deuxième élément je te rejoins assez et sur la première question on a essayé de détailler un peu plus dans la présentation tout à l'heure et dans le rapport. Il ne s'agit pas de l'augmentation du nombre de salarié mais de règlement d'heures supplémentaires antérieures à cet exercice-là. Il s'agit aussi du passage de deux salariées à temps plein alors qu'elles étaient à temps partiel et de la volonté du CA pour l'embauche d'une juriste.

Guillaume Blavette : J'ai été assez choqué par la longue tirade d'Anne-Sophie. On est sur des aspects de gouvernance et de finance et toi, tu nous racontes ta vie privée, ça m'intéresse pas. Honnêtement, on est là pour administrer collectivement une structure et tu nous racontes qu'on a pas été gentils avec toi. Excuse-moi, s'il y a des paroles qui peuvent t'être adressées, c'est pas à toi mais à ta fonction. On est à Reims les deux corps du Roi ça doit vous dire quelque chose. C'est quelque chose que je trouve hallucinant. Autant j'apprécie les réponses claires, argumentées, fondées de Baptiste à la fois je n'ai pas compris cette bouillie que tu nous as servie. Cependant, un point m'interroge au final à la confluence du comptable et du politique. Qu'est ce que c'est que cette fédération qui est obligée de provisionner 70 000 euros au cas où des anciens membres éminents qui ont fait vivre le Réseau pendant 10 ans porteraient plainte contre elle ? Question à 100 balles ! Est-ce qu'on aurait franchi le stade suprême du sur-absurde en plaçant notre argent afin de faire face à d'éventuelles poursuites de gens qui ont été blessés dans leur engagement, dans leur être, voilà !

Dominique Malvaud : On a fait le choix d'aller demander des informations complémentaires aux documents qui nous avaient été fournis pas du tout parce qu'on cherchait des preuves de dysfonctionnements économiques du Réseau etc...mais parce qu'on pensait et on pense toujours que vérifier la comptabilité c'est aussi avoir une vision des choix politiques que l'on fait, et aussi c'est souvent dans les chiffres qu'on trouve à la fois les orientations et les dangers. Alors par rapport aux documents fournis à l'AG et notre passage, j'ai quelques petites informations. D'abord sur l'échelle des salaires, on avait demandé à ce que ça soit fourni dans les rapports, ça nous a été donné à posteriori, on a des salaires assez faibles pour le personnel puisqu'on est à 1600 euros brut pour les plus bas à 2700 euros brut pour les plus élevés, ce qui fait un rapport de 1,7. Par contre, le problème c'est que ces salaires représentent 58% du budget. Le problème c'est que notre budget c'est 90% à peu près des dons. Et les dons c'est tout à fait aléatoire et il faut en être conscient. Le jour où les dons baisseraient, on aurait un problème de personnel et de licenciement et même de difficultés à payer les

licenciements. Il ne faudrait pas que ce jour-là tombe comme ça ! Donc la question du nombre de salariés dépend du Réseau et elle n'est pas seulement celle de quelques membres du CA mais collective. Il faut avoir ces chiffres là bien en tête. Je n'en dis pas plus je laisse chacun réfléchir là-dessus. Le risque quand même quand je dis qu'une centrale pourrait péter en France, je joue les Cassandre, le risque quand même là-dedans, c'est que nous devenions un petit peu par la force des choses, nous arrivions à un fonctionnement de type ONG, de type Greenpeace etc.. et je me demande quand c'est que nous aurons des petits jeunes mal payés pour récupérer des dons pour sortir du nucléaire. C'est une question, je ne dis pas qu'on en est là mais je dis faisons attention à cette logique. Si nous fonctionnons que sur des dons, c'est le fonctionnement d'ONG du type Greenpeace et compagnie et personnellement, en tout cas c'est par pour ça que je me bats. La question qu'on avait demandé aussi sur les dons de plus de 3500 euros. Il est évident que si les dons importants disparaissent c'est un grand manque et plus les gens donneront des sommes importantes ils ont un poids politique c'est pour ça que ces dons importants les années suivantes devraient être signalés y compris avec les noms pour contrôler tout ça. Qu'on sache le risque qu'on a. S'il y avait des dons d'administrations, Conseils Généraux etc..on nous a dit non, c'est très bien, si ça arrivait, c'est pareil, dans les rapports ça devrait être signalé et même systématiquement pour qu'on ait cette vigilance tous et pas seulement le comptable ou le responsable financier. Il y a un doublement, ça me choque pas mais ça n'a jamais été débattu les choix politiques de ces choix juridiques n'ont jamais été débattus pas plus aujourd'hui et ça m'inquiète un peu, qu'on double ça me choque pas mais qu'on dise pour quoi on double. Enfin, ça n'apparaissait pas dans la comptabilité mais que le provisionnel était fait sur l'affaire Stéphane Lhomme au Conseil des prud'hommes. Alors peut-être que tout le monde ne le sait pas mais les demandes de Stéphane sont discutables. Stéphane dit avoir été licencié pour discrimination politique. Un licenciement pour discrimination ça s'appelle une nullité de licenciement. Si Stéphane gagnait, le procès va être en 2013 voir horizon 2014. En 2014, si Stéphane sur sa demande de nullité de licenciement gagnait, c'est quatre ans de salaire qu'il faudra lui payer plus le ré-employer bien entendu et un an plus tard, quand ça passera en appel même si on faisait appel, l'appel n'est pas suspensif et si en plus il y a des dommages et intérêts, eux sont suspensifs et il faudra attendre l'appel. Il faut que vous sachiez que même si on provisionne 70 000 euros aujourd'hui, si jamais nous perdons ce procès, c'est nous qu'il faudra payer, à vous de juger. Peut-être qu'une réflexion sur une négociation avant la fin serait à avoir. Juste sur le mode de fonctionnement, peut-être aussi quand on intervient là au lieu de faire une question, une réponse, une question - une réponse vous pourriez prendre quelques notes prendre trois ou quatre intervenants on irait plus vite.

(Applaudissements)

Baptiste Coll: Un dernier point sur la masse salariale parce que le budget prévisionnel c'est pas assez détaillé et tout ça, mais j'ai calculé simplement le rapport de la masse salariale pour l'année prochaine, les 58 % cette année si on arrive à tenir le budget prévisionnel qui est présenté là, ça sera 55% on aura baissé près de 4%.

Anne-Sophie Cordoeiro : Je veux juste ajouter au niveau des dons quand on a des gros qui arrivent au Réseau ou alors qui viennent d'un parti politique, ça passe forcément devant le CA pour décision, si on accepte ou pas. Par exemple il y a un parti politique qui voulait nous verser un don et qu'on a refusé par indépendance du Réseau.

Une personne précise hors micro qu'il s'agissait de la réserve parlementaire, et non d'un parti politique.

Rapport Financier - 1ère résolution : Approbation des comptes : ADOPTE

Après avoir entendu la lecture du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes, êtes- vous POUR ou CONTRE l'approbation des comptes de l'exercice allant du 1er septembre 2011 au 31 août 2012 qui se traduisent par un excédent des recettes sur les dépenses de 5 694 € (excédent de gestion).

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
48	7	35	90

Rapport Financier - 2e résolution : Quitus : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE un quitus au conseil d'administration pour la gestion financière des activités du Réseau "Sortir du nucléaire" ainsi que pour les comptes approuvés ci-dessus.

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
54	9	27	90

Rapport Financier - 3e résolution : Affectation du résultat : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE la validation de l'affectation du résultat de l'exercice précédent, telle que votée lors de la précédente Assemblée Générale, ce qui consistera à affecter l'excédent de gestion de 5 694 € au report à nouveau, ce qui portera son solde à 110 878 €.

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
70	0	16	86

Rapport Financier - 4e résolution : Approbation du budget prévisionnel : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice du 1er septembre 2012 au 31 août 2013, tel que présenté avec les comptes annuels et sous réserve des modifications induites par les décisions de campagnes prises par cette assemblée.

Question de recevabilité 8			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
45	23	22	90

Brouhaha dans la salle. Des personnes s'expriment hors micro sur le mandat du Commissaire aux Comptes. Baptiste Coll apporte des précisions avant le vote.

Baptiste Coll : Comme l'a dit Dominique c'est effectivement quelqu'un qui contrôle les comptes depuis je ne sais pas combien de temps, et quand je suis arrivé l'année dernière, ça été très vite car on attendait que le Directeur financier fasse le bilan, il ne l'a pas fait et il nous a fallu faire au mieux dans ce contexte. On a externalisé par l'expert comptable, ça s'est passé rapidement et le Commissaire aux comptes ne m'a pas laissé beaucoup de temps pour me retourner. Donc, l'an passé j'étais plutôt favorable à changer de Commissaire aux comptes...

Dans la salle : « merci ! »

...Cette année le contrôle s'est passé différemment parce qu'on a développé des procédures de gestion et par ailleurs ce n'est pas le Commissaire aux comptes qui est venu mais tout le cabinet. Ils étaient trois et ils ont passé trois jours dans le bureau. J'étais plus content du contrôle parce qu'ils nous ont accompagné sur pas mal de choses et en réalité j'ai eu peu de relations avec monsieur Grollemund, ce n'est plus lui qui réalise le contrôle mais son cabinet et là j'ai été en contact avec deux jeunes personnes et c'était très pédagogique. Du coup moi, je suis favorable à continuer à travailler avec eux et par rapport aux arguments de Dominique sur le passé, ça c'est autre chose, je ne peux pas me prononcer.

Rapport Financier - 5e résolution : Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire: ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Grollemund, domicilié 19 rue Bossuet 69006 LYON, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
41	35	12	88

Brouhaha dans la salle.

Intervention des référents du cadre juridique pour expliquer les règles d'adoption et de refus des votes.

Jean-Pierre Minne : Les règles d'adoption et toutes propositions de vote c'est simple. Ca consiste à considérer qu'une proposition qui est soumise au vote est adoptée si et seulement si les deux conditions suivantes sont simultanément remplies c'est à dire le nombre de pour est supérieur à 50% du vote exprimé et le nombre de pour est supérieur à 45% du nombre de votants si l'une des deux conditions n'est pas remplie, la proposition est rejetée.

*Brouhaha dans la salle. Des personnes s'expriment hors micro.
Sabine Li ré-explique les règles de vote qui sont projetées à l'écran.*

Sabine Li : Vous avez le détail des calculs au tableau et la condition c'est que le pourcentage de vote pour par rapports aux votes exprimés soit de plus de 50%, ce qui est le cas car il est de 53,9% et à la fois que le pourcentage de pour sur le nombre de votants soit supérieur à 45%, ce qui est le cas 46,6%.

La tribune rappelle que les votes exprimés sont les pour et les contre tel qu'indiqué dans le règlement Intérieur.

Dominique Malvaud : Je suis d'accord avec toutes les explications c'est le règlement intérieur il y a aucun problème. Par contre, le vote précédent, si mes souvenirs sont bons, dans les pour votes exprimés on était à 50% et là il est bien écrit dans le règlement intérieur supérieur à 50%. Le nombre de pour est supérieur à 50% du nombre de votes exprimés, le nombre de pour est supérieur à 45% du nombre de votants...je vous remercie, c'était une question.

Jean-Pierre Minne : Je reviens sur la question posée tout à l'heure. Sont désignés les votes exprimés, les votes pour et contre comptabilisés, le vote abstention n'est pas un vote exprimé, c'est la règle.

Comité de médiation

- Présentation du travail réalisé en 2012 par le comité de médiation
- Questions/réponses

Hervé Ott, Agnès Le Coutour et Patrice Bouveret viennent à la tribune pour se présenter.

Hervé Ott : Agnès Le Coutour, Patrice Bouveret et moi même Hervé Ott représentons le comité de médiation. Nous avons été élus il y a deux ans lors de l'Assemblée Générale. Agnès a été élue l'année dernière donc notre mandat à nous deux arrive à son terme dans un an. Agnès poursuivra et je renouvelle mon appel pour participer à ce comité et nous aimerions être plus nombreux et pouvoir faire une transition avec la prochaine équipe donc n'hésitez pas à venir nous voir, nous questionner, en quoi ça consiste, quelles conditions etc...de façon à ce qu'on puisse vous intégrer facilement dans le comité et passer la main.

Peut-être rappeler rapidement quelle est la fonction du comité de médiation parce que nous avons l'impression qu'elle est toujours aussi mal comprise : nous nous référons à la définition de la médiation. La médiation, c'est le processus par lequel on essaye de reconstruire les conditions de la confiance dans un groupe ou entre des personnes pour qu'elles puissent négocier entre elles. Avant de pouvoir négocier, il faut qu'il y ait une relative confiance entre les personnes. Donc, ça veut dire que ça exclut toute prise de position sur les personnes, l'enjeu du conflit etc... Nous sommes là pour aider les gens à discuter entre eux, à échanger et à terminer par un accord. C'est la stricte limite de notre fonction. Nous n'en accepterons pas d'autres en tout cas en l'état actuel des choses. Nous avons, pour faciliter les choses, petit à petit nous avons appris, l'année dernière nous avons confié un document au Conseil d'Administration avec des critères d'alerte c'est à dire, des éléments qui se manifestant dans un groupe permettraient de se dire « attention il y a une crise potentielle ou conflit potentiel, et donc, nous alertons le comité de médiation car ça pourrait mal se terminer ». Ces critères sont tous simples je crois qu'ils sont sur le site, ce sont de petits éléments qui permettent de penser que si ça continue ça va se développer et donc, à un moment ou l'autre il n'y aura plus de communication respectueuse entre les gens.

Je reprend la petite partie de notre rapport, le Comité de Médiation a été alerté par la référente salariée d'une dégradation du climat au sein du Conseil d'Administration depuis sa première réunion après l'Assemblée Générale et saisi par deux administrateurs d'une part et par le reste du CA d'autre part. Une démarche de médiation est en cours, quand nous avons écrit ce rapport, c'était fin novembre, qui se déroulera au-delà de la rédaction de ce rapport. Le Comité de Médiation se demande pourquoi le CA et la coordination ont attendu si longtemps pour le saisir. Aujourd'hui, le processus est suspendu, il n'y a pas eu de véritable rupture, il est suspendu pour différentes raisons. Il y a eu des problèmes de santé importants d'un des administrateurs. Il y a eu une procédure de mise en demeure par un membre du CA par un autre membre du CA. Nous avons eu une séance avec tous le CA et nous avons proposé de réduire le nombre de personnes présentes dans la médiation car il y avait un gros déséquilibre en terme de personnes. Nous avons donc fait une proposition et jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse formelle. Donc, le processus est suspendu.

Plusieurs des interventions qui sont apparues là, il nous semble que ce qui se passe avec du recul et sans prendre partie pour ou contre telle ou telle tendance ou personne ou autre, il nous semble que nous revivons quand même des choses qui ont été vécues il y a quelques années et notamment des dysfonctionnements de personnes et de structures qui entament les possibilités de la communication, qui provoquent de la méfiance et forment des cristallisations et des blocs qui s'affrontent et en particulier une confusion, et là j'en ai entendu plein depuis le début de l'AG, entre des perceptions et des accusations. Que ces dysfonctionnements viennent essentiellement d'un cadre flou. Vous avez plein de règles qui sont soit inappliquées soit en contradiction avec l'esprit dans lequel vous voulez travailler, du coup,

elles deviennent inapplicables. Il y a peut-être aussi une autre contradiction que nous avons relevée, je renvoie à l'analyse que nous avons publiée sur le premier gros conflit qui est sur le site et vous pouvez relire tout ça. On l'a dit aussi, on l'appelle Réseau mais c'est plus une fédération et là il y a quelque chose qui n'est pas clair dans le mode de fonctionnement. Une fédération c'est plus un type pyramidal et peut-être qu'un Réseau c'est un style plus horizontal etc... mais il n'y a pas vraiment de choix ou du moins c'est une des grosses sources du conflit et peut-être qu'il y a cette règle de la majorité plutôt que la recherche d'un consensus qui fait que on peut s'affronter indéfiniment parce que quand il y a une frustration fondamentale, on peut toujours remettre sur le tapis la même question sous-jacente et c'est pas avec la majorité qu'on va le régler. Donc, il nous semble qu'aujourd'hui on est dans la reproduction de la même chose et notamment au sein du Conseil d'Administration, je n'accuse personne en disant cela, je sais que c'est difficile à entendre pour le Conseil d'Administration mais il y a un dysfonctionnement interne profond qui fait qu'on n'arrive pas à prendre des décisions et à fonctionner ensemble avec les conséquences que ça a sur l'atmosphère etc...

Je laisse la parole à Agnès pour donner un autre éclairage sur ce que nous percevons au sein du Réseau.

Agnès Le Coutour : Alors moi, c'est un avis concernant la médiation au Réseau.

Dans cette société violente, le besoin de médiation est si répandu, que celle-ci est devenue une affaire d'experts professionnels. Mais nous disons qu'ici, au Réseau, elle est aussi une affaire de militants cherchant à ne pas être en contradiction avec leur projet de sortir du nucléaire.

Le choix du nucléaire résulte de la volonté de faire la bombe atomique après l'occupation de la France pendant la deuxième guerre mondiale. Elle devait être faite à tout prix, cette bombe. L'armée l'a fabriquée en secret et a imposé le choix du nucléaire civil pour avoir les moyens de développer le nucléaire militaire. Tous les moyens étaient bons, et le sont restés, pour défendre la politique pro-nucléaire de la France.

Nous savons que le choix du nucléaire est irrationnel, qu'il résulte de la folie des hommes : la guerre. Et nous savons aussi que ce choix installe une certaine folie dans tous les secteurs de notre société.

Le moyen le plus habituel pour se défendre de la folie est de nier qu'elle puisse nous habiter : c'est l'autre qui en est responsable. Cette projection est très courante et concerne aussi le Réseau.

Lorsqu'il y a un désaccord sur la stratégie à employer, nous avons tendance à accuser ceux qui ne sont pas d'accord avec nous de se rendre complices de nos ennemis, puisqu'ils sont opposés à ce qui nous semble la stratégie la plus efficace pour lutter contre le nucléaire. Ils deviennent alors nos ennemis, des ennemis très proches et très vulnérables. Pour beaucoup d'entre nous, nous avons déjà tellement donné de notre temps, de notre argent, de notre énergie qu'il nous semble impossible de laisser une autre stratégie gagner. Alors, tous les moyens nous semblent bons pour faire gagner notre propre ligne stratégique contre des copains devenus des ennemis.

Ce que nous appelons radicalité se limite à n'être que de l'intransigeance extrême envers l'ennemi : le nucléocrate mais aussi le copain de la veille. Le refus de discuter est sans appel. C'est à l'autre de se remettre en question.

Ce faisant, nous utilisons les mêmes méthodes que celles utilisées par ceux qui nous ont plongés dans la nucléarisation forcée et totale de la France : fabrication de l'ennemi, la fin justifie les moyens, refus de la discussion. Car nous sommes imprégnés par l'imaginaire dominant et n'avons pas pu résister à l'attrait de la violence. Pas étonnant que nous ayons beaucoup de mal à maintenir le cap. Il semble qu'il faille faire encore un effort pour sortir du nucléaire. Cet effort passe par une remise en question de nous-mêmes. Telle est la radicalité propre de notre combat.

Dans ce sens, la médiation commencée est nécessaire à la réalisation de notre projet de sortir du nucléaire et nous tenons à la poursuivre, même si c'est très difficile car il s'agit avant tout, maintenant, d'agir sur nous-mêmes.

(Applaudissements)

Hervé Ott : Je suppose qu'il y a un petit temps pour les questions. Nous demandons une décision de l'Assemblée Générale pour que le comité de médiation puisse intervenir à l'occasion du 2ème CA, parce qu'il y en a un juste après l'assemblée, auprès du 2ème CA. Alors nous fonctionnons une journée au minimum pour aider le Conseil d'Administration à mettre en place un fonctionnement qui favorise l'entente, la confiance, le consensus et toutes les conditions nécessaires à l'amélioration du fonctionnement et des relations entre les personnes.

Questions :

Pierrie Duflos : C'était juste pour dire que le CA dans son ensemble s'est impliqué dans le processus de médiation, aujourd'hui on ne peut pas vraiment dire qu'on en récolte les fruits tout de suite. Je pense que c'est la maturité qui est en cours. Je ne suis pas convaincu que la question de la maturité soit dans la tête de tous, je tiens à faire cet état là. Certains pensent plutôt à couper certaines branches et je pense que la plus-value du comité de médiation n'a pas porté aussi loin que je l'espérais et j'aimerais savoir si vous avez des propositions à faire pour qu'on gagne en rapidité et en efficacité dans les urgences que l'on a à affronter au quotidien au sein du CA.

Olivier Debelleix : C'est pas vraiment une question mais moi j'ai bien lu le rapport moral et j'aimerais revenir sur la page 22 parce qu'une phrase m'a pas mal interpellé : « des occasions sont données à tous dans notre activité militante de resserrer les liens qui nous unissent, militants de toutes les causes humanistes car nous avons besoin les uns des autres pour être plus forts en créant un contre-pouvoir cohérent et digne des valeurs que nous défendons ». Donc je crois que

tout est résumé dans cette phrase, mettons-là en pratique et nous aurons avancé énormément.

Pierre Rosenzweig : Le comité a parlé de contradictions entre des règles et un état d'esprit qui est censé être une route, tu as parlé d'une règle notamment qui est celle de la majorité peut-être que ce serait bien d'essayer de parler, de définir, d'explicitier cet état d'esprit qui serait le notre.

Une personne souhaite s'exprimer. La tribune rappelle les règles de la prise de parole. Cette personne insiste.

Thierry Kourvenec : Je voudrais faire un prolongement de la dernière intervention qui est une excellente analyse, celle de l'explication de la construction de l'ennemi et je voudrais le reprendre un petit peu parce que notre collègue est allée jusqu'à la limite du processus, à savoir que lorsque l'ennemi a été nommé, la question se pose de la manière dont on se comporte à l'égard de cet ennemi dénommé, à savoir soit la retenue, soit l'agression et dans le cadre de cette agression, on peut au moins mettre en évidence deux possibilités d'action : celle qui consiste à combattre son ennemi avec des armes égales soit utiliser des moyens transgressifs. Merci.

Alain Robert : J'entends le comité qui parle de mettre en place une activité de médiation professionnelle, du moins à caractère hautement spécialisé. A l'époque où l'individualisme s'annonce d'une façon exacerbée, c'est pas un mal dans le sens où chacun s'affirme dans sa diversité, il serait bon de faire face à cette guerre de tous contre tous qui semblerait nous guetter au sein du Réseau, de savoir quels sont les outils dans ce comité de médiation. Du fait que ce comité cherche à développer un art social de la médiation, quel est l'outil professionnel qu'il pense mettre en place ? Comme la communication non-violente etc..

La personne conteste hors micro. Brouhaha dans la salle. Une autre personne entonne une chanson : « il n'y aura plus de misère... » la salle poursuit en chœur.

(Applaudissements)

Réponses du Comité de Médiation :

Hervé Ott : Il y a quelques questions auxquelles on peut apporter des réponses y compris pour pouvoir passer à la pause car effectivement il y a de la fatigue dans l'air. Par rapport aux questions que tu as posées, Pierrick, sur les suites et surtout sur les moyens d'aller plus rapidement et de tirer une plus-value sur la mise en place du comité de médiation. Il y a déjà la proposition qu'on a faite, que la première réunion du CA après l'AG soit un temps consacré ensemble aux modalités et manières de fonctionner qui permettrait d'éviter justement et d'aller plus vite après et pas attendre que des conflits se déclenchent et durent un certain temps. On a posé la question justement de la date trop tardive à laquelle le comité a été saisi dès la dernière AG, dès le premier CA que vous avez eu après, il y avait déjà des tensions qui avaient démarré et on aurait pu être saisi en tant que comité de médiation tout de suite et pas au mois d'août. Après, c'est pas le comité de médiation qui va permettre que ça change quelque chose ou pas s'il n'y a pas la volonté, parmi les personnes qui font appel au comité de médiation, bien évidemment, d'avoir une vraie négociation. On n'est pas un comité d'arbitrage, on est un comité de médiation. Il y a des outils qui permettent de faciliter la communication entre les gens, donc on peut discuter, être garant aussi pour qu'il y ait une véritable médiation qui se mette en place, mais après, c'est pas nous qui négocions. Il faut que les deux parties en cours aient envie de négocier et sinon il n'y a pas de médiation possible. C'est pour ça qu'on a dit que pour l'instant elle est interrompue et on est dans l'attente de savoir s'il y a une volonté des deux parties d'aboutir dans cette négociation et ça ne dépend pas de nous mais de vous. Et il y avait aussi une proposition qu'on avait discuté mais pas formulée dans le rapport, d'organiser un week-end de formation ouvert à tous les groupes pour que le Réseau s'approprie aussi cette question de la médiation et d'autres outils de fonctionnement collectif. Donc à voir aussi s'il y a une envie et une possibilité d'organiser l'an prochain ce week-end là. Je rappelle que nous avons besoin de plus de forces.

Agnès Le Coutour : Il y a quelques réponses que nous pouvons encore faire. Donc, comment faire pour définir cet état d'esprit, Pierre dont tu as parlé, je pense que là il faudrait qu'on s'y mette tous et faire un groupe de réflexion par rapport à ça. Sinon, les outils, peut-être Hervé tu peux répondre...

Hervé Ott : Pour se former et arriver à cet état d'esprit, il faut se former. Nous vous proposerons une formation là-dessus que vous pourrez expérimenter. S'il y a des personnes suffisamment nombreuses qui veulent se former dans la durée on pourra organiser plusieurs formations mais il faut se former à la médiation, ce n'est pas une science infuse. Moi-même je m'y suis formé, ça fait partie de mon métier depuis longtemps. C'est pour ça que c'est bien que d'autres personnes viennent. Si des personnes ont le goût de ça qu'elles se fassent connaître et nous mettrons en place des outils pour que petit à petit, ce soit une pratique qui se diffuse et je suis sûr que vous en avez autant besoin dans vos groupes locaux.

Des questions sont posées dans la salle pour préciser le vote du comité de médiation.

Hervé Ott : Il y a deux demandes différentes, nous avons imaginé que la deuxième demande se ferait à travers de la formation, on peut espérer que si au niveau du CA ça fonctionne mieux, ça finira par mieux fonctionner aussi globalement en même temps, on fait de la formation mais pourquoi pas, nous sommes ouverts à d'autres propositions. Donc pourquoi pas un amendement mais dans la limite de nos moyens...et je rappelle que ce sont deux choses différentes. C'est une question de temps, on ne pourra pas consacrer au mieux une journée avec le CA pour travailler sur l'ensemble de ces questions. Ce qui nous semble urgent, c'est travailler au sein du CA pour rétablir un mode de fonctionnement acceptable pour tout le monde. S'il y a une demande pour qu'après on travaille sur des relations entre le CA et l'ensemble du Réseau, pourquoi pas, au contraire mais ça sera dans un autre temps.

Une personne intervient hors micro.

VOTE Comité médiation : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE que le deuxième Conseil d'administration suivant l'AG soit consacré à un travail sur les modalités de la communication interne au CA et de la prévention des conflits avec l'intervention du Comité de médiation ?

Question de recevabilité 1			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
62	7	7	76

Pause

Refondation

Présentation des travaux du comité « Refondation » :

- 1- sur le fonctionnement démocratique
- 2- sur la communication inter-groupes
- 3- sur le processus de l'élaboration de la stratégie
- Questions/réponses
- Votes sur chaque proposition

La tribune indique le retard sur l'ordre du jour.

Laurent Boucher : Re-bonjour, je suis Laurent de Sortir du nucléaire Paris et membre de la commission refondation et avant de commencer à vous parler du travail effectué cette année, il serait sympa que tout le monde puisse nous visualiser, que les gens qui ont participé aux réunions physiques ou téléphoniques se mettent debout. Donc, dans ce groupe des personnes ayant participé activement au travail, il y a 5 administrateurs ou suppléants, 3 salariés et 5 membres de groupe non salarié et non administrateur. Tout à l'heure on a parlé du problème que peut poser parfois la recherche d'une majorité. C'est un problème que nous n'avons pas eu à la commission refondation parce qu'on a choisi dès le départ, de ne présenter à l'Assemblée Générale que des points sur lesquels on avait un consensus. Les trois votes qu'on va vous proposer ont eu un vrai consensus au sein de la commission. Je détaillerai un petit peu plus tard après l'intervention de Michel sur le rhizome, les différents points que nous avons évoqués et sur lesquels nous avons travaillé et ce qui a impacté nos choix pour vous proposer les trois votes. Je n'inclue pas dans mon discours la charte qui sera détaillée par Didier plus tard en Assemblée Générale Extraordinaire mais qui a aussi fait l'objet de nos discussions. Michel si tu veux venir parler du rhizome...

Michel Boccara : Je vais essayer de faire bref. S'il y a des choses que vous ne comprenez pas vous pouvez me poser des questions. L'évolution du Réseau vers un rhizome. Je vais essayer de rappeler en une demi seconde la notion de rhizome. Le rhizome est un système organisé mais non hiérarchique, on va dire que c'est quelque chose d'anarchique. Il obéit en gros à 3 principes fondamentaux d'organisation que j'ai rappelés tout à l'heure: multiplicité, hétérogénéité et connexion. Le principe de connexion veut dire que n'importe quel point d'un rhizome peut être connecté avec n'importe quel autre et doit l'être. C'est pas du tout ce qui existe dans le Réseau actuellement. Principe d'hétérogénéité, il n'y a pas de langue dominante pas de prise de pouvoir par une langue dominante lors de multiplicité politique, le terme langue étant entendu dans un sens large, là aussi on voit que ce sont des principes très larges et qui après pour être mis en pratique sont complexes. Principe de multiplicité, ça c'est important, il n'y a pas d'unité, de centre qui servirait de pivot dans l'organisation ni qui divise l'organisation, ça veut pas dire qu'il n'y a pas de centre, mais que le centre ne sert pas de pivot. Ce point fondamental implique que s'il y a une unité centrale, en clair chez nous c'est l'unité qui est à Lyon qui regroupe aujourd'hui la quasi totalité des salariés et des réunions de CA. Celle-ci ne peut servir de pivot obligatoire à l'organisation et doit laisser à chaque fois, un autre point d'horizon qu'elle propose ; un groupe ou un ensemble de

groupes l'initiative à ce point pour un objectif particulier nouveau centre, par exemple les Journées d'étude qu'on a expérimenté, le nouveau centre c'était comité de pilotage SDN Lot on a trouvé que ce n'était pas simple d'arriver à intégrer qu'il y avait un nouveau centre. Donc cette notion de rhizome permet de questionner le fonctionnement trop centralisé du Réseau qui pour une bonne partie des membres de la commission apparaît comme un élément essentiel du manque de connexion entre les groupes et les régions. Pour favoriser la connexion entre les groupes et les régions il faut moins de centralité, pas de centralité bien sûr. Pour que les actions locales puissent se coordonner il faut que chaque point du rhizome soit coordonné et connecté avec les autres. Cela veut dire que dans un premier temps, nous devons évoluer d'une structure centralisée à une structure régionalisée. Alors, la question c'est comment ? La réflexion sur le rhizome débouche sur la régionalisation c'est pour ça qu'il fallait commencer par le rhizome et non pas par la régionalisation car elle n'est que le début de la mise en œuvre. La commission refondation comme elle fonctionne sur le consensus, elle ne peut faire que des propositions au CA et aux groupes, travaille au consensus et la difficulté de cette commission, qui est en même temps son point fort c'est qu'elle travaille au consensus. Il suffit donc qu'une ou deux positions soient différentes pour une question soutenue majoritairement ne puisse pas être soumise, C'est pour quoi à ce moment-là, cette commission doit pouvoir à tout moment communiquer avec les groupes, les points du rhizome, qui doivent formuler des propositions à soumettre au vote du CA ou à l'AG. La difficulté réside dans la capacité ou non de l'unité centrale à appliquer volontairement une partie de son pouvoir décisionnel pour laisser la place à ces propositions, c'est bien là la complexité. Et c'est ce qui s'est passé avec les motions de régionalisation proposées par différents groupes et le CA et qui a préféré rédiger soi-même une motion régionalisation qui n'a pas accepté de céder volontairement et c'est un problème que nous devons résoudre. Voilà.

Laurent Boucher : Je vais rappeler les questions sur lesquelles on va vous appelé à voter. Par rapport à la recherche de consensus, c'est quelque chose qu'on avait choisi d'adopter dès le départ par contre j'ai un petit regret sur cette première expérience à la commission refondation, c'est qu'on avait aussi annoncé qu'on vous aurait informé des points sur lesquels nous n'étions pas en consensus mais ça n'a pas été fait et c'est un petit peu regrettable mais je voulais le dire parce que je souhaite vraiment encourager d'autres personnes à venir à la commission refondation parce que c'est un travail riche et qui permet de se connaître et de faire avancer les choses.

Les points sur lesquels nous allons vous demander de voter. Nous avons souvent évoqué la nécessité de pouvoir consulter les groupes en dehors de l'AG par rapport à l'actualité. Il est difficile de devoir attendre un an pour prendre un vote auprès des groupes. Donc, c'est quelque chose qui peut prendre plusieurs formes. Celle d'un forum, de sondage en ligne etc... Donc la première question qui va vous être soumise est justement, êtes-vous pour ou contre la mise en place d'un tel outil qui dans un premier temps serait réservé à des situations d'urgence ? Mais il faut savoir que si cet outil là est mis en place, ça signifie qu'il peut éventuellement être décliné pour d'autres situations. On a tous pensé que c'était digne d'intérêt c'est pour quoi au consensus on l'a proposé au vote.

Une proposition qui a déjà abouti à une décision c'est en fait à la suite d'une discussion à la fin d'une commission qu'on a décidé pour cette année, de faire le temps de discussion informel le vendredi soir pour gagner du temps sur le samedi et le dimanche. Voilà c'est quelque chose qui vient de notre travail.

Il y a également eu consensus sur l'idée de vous proposer un moyen de prioriser les motions et les campagnes qui vont être votées, on en parlera plus longuement techniquement quand on fera ces votes si bien sûr vous acceptez cette proposition, ça permet d'établir un calendrier, de mieux gérer les ressources. Parfois ça peut poser problème quand il y a beaucoup de motions et de campagnes qui sont votées.

La discussion sur la charte du Réseau aura lieu lors du moment Assemblée Générale Extraordinaire. Didier animera cette partie. Le vote 3 est quelque chose d'important dans le sens où si on n'a pas le temps d'être candidat au CA, qu'on a vraiment envie de faire quelque chose et qu'on pense que c'est souvent de l'intérieur qu'on peut changer les choses, la commission refondation est une bonne occasion de se rencontrer entre salariés, entre administrateurs et de rencontrer d'autres membres, se poser vraiment les vrais problèmes et d'entendre les problématiques différentes d'une région à l'autre. Vous comprendrez, je l'espère que le nombre de propositions assez réduit car on avait placé la barre très haut en choisissant nous-même le consensus comme mode de décision. Si la commission existe l'année prochaine, c'est quelque chose qu'on pourra changer. Si vous pensez qu'il y a moyen à travers cet outil, qui est une synthèse de recherche de solution, peut continuer à fonctionner avec des propositions plus concrètes l'année prochaine, c'est une proposition qui mérite d'être votée.

Questions :

Pierre Rosenzweig : Je dirais que si on a envie un peu, beaucoup comme moi d'entrer dans cette commission, avec ce que tu as dit de positif dans les relation salariés, CA, groupes, il faudrait que l'AG prenne du temps pour définir très exactement la mission et le statut que cette AG donnerait à cette commission, c'est à dire qu'on fasse pas du travail pour rien, comme en politique par exemple, quand on fait un comité ou une commission c'est pour botter en touche, et je ne veux pas entrer dans ce système là. Qu'on donne très clairement l'objectif de présenter 2 ou 3 propositions à une AGE. En attendant, prenons le temps que se soit validé par les autres aujourd'hui.

Dominique Deharbe : Deux choses par rapport à ce qui est proposé par rapport au vote. Il me semble qu'avant de se poser la question, si on peut consulter les gens en dehors des AG, il faudrait qualifier peut-être les votes aux AG. Je suis

un tout nouveau mais j'ai vu tout à l'heure des gens participer au vote en tant qu'abstention. Si on avait demandé à ces gens est-ce qu'ils voulaient participer au vote beaucoup d'entre eux auraient levé la main et n'auraient pas participé au vote et donc pas comptabilisés comme abstention et certains votes refusés. Des choses comme ça, on a eu 69 votes une fois, 88 une fois, cela demande à être clarifié. Donc si on demande entre les AG la clarification est beaucoup plus importante. Il faudrait redéfinir les modalités de vote.

Didier Latorre : J'ai travaillé aussi à la commission refondation et c'est important que cette AG donne une orientation par rapport au travail de la régionalisation. On a été plusieurs au sein de la commission à vouloir avancer sur cette question, certains voulaient continuer le travail, pas le précipiter. Mais l'AG doit nous donner une réelle orientation sur sa volonté de régionaliser. Ce ne sera pas à l'issue de cette AG mais que ça soit mis en oeuvre et que la réflexion soit poursuivie par la commission refondation afin qu'on enclenche dans la réalité comme la proposition de Michel.

Patrice Kappel : J'ai participé à la commission refondation et j'aimerais soulever trois points. Notamment le consensus qui est un mode de prise de décision qui peut paraître très intéressant, le problème de notre très cher consensus, c'est qu'il suffit qu'il y ait une ou deux mauvaises volontés dans le groupe pour que le consensus soit jamais abordé. Lorsque l'on travaille notamment sur des propositions jugées trop révolutionnaires ou un petit peu trop démocratiques. Donc, le consensus je l'approuve mais comme il est source de blocage il faut encore avancer dans la réflexion. Le deuxième point c'est que on avait dit que nous la commission on travaillait sur des pistes et si on ne trouvait pas de consensus, on vous les présentait aujourd'hui pour que vous donniez une orientation or par un tour de magie, toutes ces propositions ont disparu du rapport final. Le troisième point sur lequel j'insiste, j'aimerais que l'AG donne une orientation claire à la commission refondation car si elle doit continuer pour être fantomatique c'est très dommage, et ce serait bien si d'autres personnes nous rejoignaient pour amener un peu de sang neuf sinon elle ne servira pas à grand chose mais seulement à diluer les problématiques et les dysfonctionnements. Si la commission sert juste à donner à faire valoir c'est dommage alors qu'il y a du boulot à faire.

Marie Beduneau : Je ne suis pas sûre d'avoir tout bien compris mais j'avais quand même envie de dire que je ne comprenais pas l'idée de motion. Pour moi, le Réseau c'est avant tout une association qui fédère des associations. L'objectif du Réseau pour moi c'est de pouvoir fédérer tout ceux qui font des actions violentes ou non violentes, directes ou non directes contre le nucléaire et je ne vois pas pourquoi le Réseau doit avoir des motions. Ce serait prioriser certaines actions, mettre en valeur des actions qui seraient peut-être militaires...pour moi peu importe, je vois le Réseau comme groupe de personnes qui sont là pour faire lien entre les différentes associations que nous sommes. Plusieurs personnes l'ont dit nous sommes le Réseau. Et pour moi les salariés sont là pour aider les gens à être en lien mais à partir du moment où le Réseau donne trop de direction alors c'est autre chose. Et si c'est ça, alors il donne les directions et si on n'est pas d'accord on n'adhère pas. Le Réseau doit-il proposer et mener des actions ou pas ou juste aider les associations qui font des actions ? Est-ce qu'on doit avoir une campagne commune à tous ou pas ou est-ce que chacun peut faire ses actions mais être soutenu quand même ? Est-ce que les gens qui sont pas d'accord peuvent aussi dire cette année on n'adhère pas ? Normalement ça c'est dans le bilan moral qui est sensé être un bilan politique et ce n'est pas ce qu'on peut trouver dans le bilan moral cette année. C'est dommage parce que le bilan, quand on le lit on doit pouvoir se dire, j'adhère au Réseau parce que je suis d'accord ou je n'adhère pas parce que cette année c'est comme ça et ce n'est pas parce qu'on adhère pas qu'on n'est plus antinucléaire et qu'on ne va plus être en réseau. Voilà c'est la question de l'utilité des motions.

Dominique Bohn : J'ai un petit problème sur les votes, parce que il y a trois votes de prévus et je ne sais pas duquel on parle. Si on parle de tout ou juste du premier. Si on parle du premier : êtes-vous pour ou contre la mise en place d'un système permettant de consulter les groupes hors de l'AG.. ? Bref, on a décidé de voter oui à la seule condition qu'un groupe extérieur le gère avec fonction de régulateur et de synthétiseur. On nous a parlé de Agora 2 qui permettait cette fonction, et que cette fonction-là ne soit pas faite que pour des soucis de clarté pour être sûr de ne pas être manipulé, que ce ne soit pas fait par les salariés. Qu'il y ait une transparence sur qui vote quoi. Qu'on ait vraiment le retour du résultat de la mise en place de ce système permettant une consultation plus régulière des groupes. Il est évident aussi que c'est à la condition que ce soit que dans des dispositifs d'urgence, de catastrophe etc...et que ça ne pourra en aucun cas tenir lieu et place de l'AG qui est notre AG et qu'on puisse définir la ligne politique pour l'avenir.

Corinne François : J'ai un petit souci de compréhension. Je trouve que l'idée de rhizome est intéressante mais je n'ai pas bien compris de quoi il s'agit. Est-ce qu'on doit voter sur ce rhizome ou pas parce qu'après il y a une motion faut-il renforcer la régionalisation est-ce en lien ou pas ? Donc l'idée est intéressante mais si on pouvait avoir un petit schéma pour expliciter ce que c'est. On ne le vote pas.

Michel Boccara : Là je n'ai pas le tableau mais si je faisais un dessin, ça veut dire que chaque point du rhizome peut être connecté avec n'importe quel autre point. La régionalisation n'est pas la mise en place du rhizome. Pour moi, c'est un premier pas vers plus d'inter-connectivité et vers moins de hiérarchisation et le deuxième point qui est à la fois pluralisme et hétérogénéité peut être respecté. Par exemple, les Journées d'étude, nous SDN Lot on se met en relation

avec le rhizome, Amis de la Terre Midi-Pyrénées et avec Brut de Béton Production et là on voit bien que ça part d'une région mais après ça peut faire des ponts avec d'autres régions. Et puis on va sur Clermont et on a Nature Environnement. Donc quand les projets sont décidés de manière plus autonome au niveau des régions, d'abord le processus de décision est dans une dynamique, il y a moins de lourdeur plus de rapidité et ensuite il peut y avoir des connexions avec les différents points dans le territoire national, c'est à dire la régionalisation n'est pas une fin en soi, on n'essaye pas de rester chacun dans sa région. On peut très bien imaginer aussi que l'action reste dans la région.

Laurent Boucher : Il faut dire aussi que si ça fait partie du document et qu'on a souhaité l'évoquer sans qu'il y ait un vote derrière, c'est parce qu'on a beaucoup discuté de la régionalisation et par contre on n'est pas arrivé à un consensus donc ça ne pouvait pas faire l'objet d'un vote. Pour répondre à Dominique, par rapport aux techniques de sécurité, on peut envisager, contrairement à ce que disait quelqu'un hier soir à la réunion informelle, qui pensait que ce n'était pas possible d'interroger les groupes à distance avec un moyen fiable. C'est tout à fait possible techniquement, j'ignorais l'existence de l'association dont tu as parlé Agora 2 mais c'est quelque chose qui même au sein du Réseau, peut être fait avec la structure technique du Réseau, avec suffisamment de moyens pour que chaque groupe inscrit puisse vérifier qu'il n'y a pas d'embrouille et avec la visibilité des votes de chacun.

Une personne souhaite s'exprimer avant le vote. Brouhaha dans la salle.

Refondation VOTE 1 : ADOPTE

Êtes-vous POUR ou CONTRE la mise en place d'un système permettant une consultation plus régulière des groupes hors temps d'AG et une meilleure réactivité dans les situations d'urgence via un dispositif sur deux niveaux ou cas de figure comme suit : - en cas de catastrophe ou d'accident, mise en place d'un système qui permette à un groupe de personnes (salariés, groupes ou relais locaux identifiés au préalable, personnes ressources sur des thématiques précises...) de réagir très vite dans la communication du Réseau notamment ; - et un dispositif d'urgence disons relative, de consultation ponctuelle, où il s'agit de questions politiques importantes sur lesquelles le CA solliciterait l'avis de l'ensemble des groupes dans un temps donné (à l'instar de la question du débat sur l'énergie où il y aurait pu/dû avoir une consultation des groupes en dépit du timing serré). Urgence relative car il s'agit de cas de figure où la fenêtre de réaction est relativement réduite mais ne se joue pas non plus sur quelques heures.

Question de recevabilité 4			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
80	0	5	85

Refondation VOTE 2 : ADOPTE

Êtes-vous POUR ou CONTRE une priorisation en AG des motions et campagnes afin de donner une ligne claire au CA et aux salariés pour la mise en oeuvre des motions d'orientations et de campagnes qui sont votées ? Cette priorisation s'effectuerait par une hiérarchisation au moment du vote, dans un système permettant aux votants de s'exprimer sur toutes les motions s'ils le jugent pertinent, sans exiger des représentants de groupes d'exclure par leur vote une partie des motions d'orientation et des campagnes.

Il est par contre crucial, dans ce nouveau système, que ce vote de priorisation soit précédé d'un temps de discussion permettant de parler des motions et de les relier entre elles et non d'un exposé motion après motion, considérée chacune indépendamment du reste des propositions. Cette discussion en amont du vote permettrait également d'éventuels amendements pour une meilleure cohérence. Cette priorisation serait testée dès cette AG 2013 et serait appliquée au votes des motions soumises au vote ces 19 et 20 janvier 2013.

Dans la salle des personnes souhaitent avoir une explication avant le vote quant à la notion de priorisation.

Anne-Laure Méladeck : On a proposé une priorisation des motions et campagnes et on a discuté des modalités de cette priorisation. Pourquoi une priorisation des motions et campagnes ? Chaque année, les groupes ont la possibilité de proposer des motions et campagnes et chaque année, il y en a un certain nombre, en l'occurrence cette année, parmi les motions recevables, il y a douze motions et campagnes. Donc, au sein de la commission refondation, on s'est également posé la question, que tu poses Jean-Marie, c'est à dire est-ce qu'à ce moment-là vous choisissez trois campagnes à mettre en oeuvre et vous ne votez pas les autres ou est-ce qu'on établissait un ordre de priorisation et on essaye de mettre en oeuvre tout ce qui est voté mais en établissant quand même une hiérarchisation dans l'ordre de mise en oeuvre. Cela permet de dire l'AG se prononce comme d'habitude sur les motions en votant contre ou en votant pour et les motions et campagnes approuvées font l'objet d'une priorisation pour la mise en oeuvre pour que le CA et les salariés aient un mandat clair et une ligne claire de la part de l'AG pour l'année qui suit pour la mise en oeuvre et pour savoir par où on commence. Quand il y a douze motions et campagnes et qu'admettons les différents groupes nous appellent dans l'année pour savoir où est-ce qu'on en est de la campagne etc...on ne peut pas, nous, discriminer donc il faut qu'on ait une ligne

claire et autant que ce soit donné par l'AG.

Brouhaha dans la salle. Une personne s'exprime hors micro.

Question de recevabilité 4			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
67	5	13	85

Refondation VOTE 3 : ADOPTE

Êtes-vous POUR ou CONTRE prolonger l'existence de la commission refondation et lui permettre de continuer de travailler sur les chantiers qu'elle a identifiés ainsi que sur les éventuelles nouvelles questions qui pourraient en découler ou apparaître au fil de l'année ?

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
75	0	7	82

Assemblée générale extraordinaire

- Présentation des modifications de la Charte
- Questions/réponses et débat
- Votes sur chaque phrase modifiée de la Charte

Didier Latorre : Les propositions de changement de la charte que l'on fait c'est quand même un gros morceau et quelque chose de fondateur, il n'y a pas d'enjeu pour nous. S'il faut qu'on reprenne la copie, on la reprend. De la même manière que pour le reste on a conservé les propositions de modification qui font consensus. Certaines discussions n'ont pas pu aller au bout car manque de temps et par des interruptions, car ce qui se passe ici s'est aussi passé dans la commission, il faut le dire. Donc, on peut dire que les trois modifications étaient quasiment consensuelles. Certains points n'ont pas été retenus essentiellement pour deux choses, une a été repoussée car elle ne faisait pas l'unanimité, celle concernant la fuite en avant économique que représente la mise aux normes post-Fukushima ainsi que la mise en avant de la problématique du gaspillage. Donc, ça n'a pas été retenu parce que pas assez discuté ou parce que des gens trouvaient que ça faisait redite avec d'autres endroits de la charte. On s'est rendu compte en travaillant cette charte qu'elle était quand même relativement claire et bien écrite et que c'était pas facile de déplacer un mot, rajouter une phrase parce que ça faisait redite et que c'était compliqué. Si ça ne suffit pas on re-planchera parce que la commission va continuer son boulot. On est parti du principe que cette charte était fédérative et qu'elle devait le rester. On a exclu le fait que dans cette charte, il y a une revendication si précise qu'elle excluait d'entrée des gens comme par exemple un chiffrage précis concernant la sortie. Cette charte doit rester un dénominateur commun à tous les antinucléaires. Dans notre groupe, il y avait une personne qui était pour une « sortie immédiate » et une majorité de gens qui étaient pour une « sortie urgente ». Je pense que si on avait voté « en cinq ans », « en dix ans » c'était ça qui sortait mais ça c'est un ressenti personnel. Du coup, on est tombé d'accord sur un certain nombre de notions, notamment la notion d'urgence qui à notre avis doit apparaître clairement. On a constaté aussi qu'on était passé à un changement de période. Il y a eu Fukushima, il y a un risque d'accident en France, lié au vieillissement des centrales et il y a la nécessité de repenser nos modes énergétiques. On pense être à un tournant donc nos propositions et j'en viens à la première c'est l'ajout d'un premier considérant. Ce premier considérant met l'accent sur les accidents déjà survenus avant de parler des risques d'accident qui était le premier considérant de la charte actuelle. La deuxième chose soumise à votre vote c'est l'ajout de l'adjectif « inquiétant », qualifiant le vieillissement de nos installations modification pour les raisons que je viens d'évoquer. Et puis, bien sûr, la modification la plus importante, est celle de la phrase centrale avec tout d'abord une différence d'appréciation de la période. On a estimé qu'on était plus dans une période charnière où se posait le problème du renouvellement du parc mais qu'on était dans une période critique face à un risque croissant d'accident et devant la nécessité des transformations énergétiques indispensables. Le reste de la phrase « voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire.. » est restée inchangée. Par contre, on a voulu faire intervenir une notion qui soit plus contraignante d'élaboration d'un calendrier qui serait pour une sortie urgente. On a eu tout un débat sur est-ce qu'on mettait « décision immédiate de sortie urgente ». Plusieurs personnes ont exprimé que le fait d'accoler ces mots ensemble, pouvait faire naître une notion dans la tête des gens de précipitation et c'était peut-être pas ce qu'il fallait faire. Il fallait introduire la notion d'urgence d'une nouvelle manière et qu'avec l'élaboration d'un calendrier, ça posait justement le constat d'une réflexion déjà menée et cet aspect contraignant. J'ai dit l'essentiel, on était quand même plus nombreux dans la commission refondation donc je laisse aux autres le soin de s'exprimer.

Questions :

Guillaume Blavette : Il peut vous apparaître dans la formulation que ce qui ressort du consensus c'est boiteux. Mais je vous assure que ça nous a pris 6 mois pour arriver à un résultat absurde... Je suis attristé par le tour des événements et malgré l'absurdité de la formulation, je vous rappellerai qu'il y a quelques années, le Réseau publiait un scénario de sortie en cinq ou dix ans. C'est à cette époque là, j'avoue, que je suis devenu antinucléaire parce qu'avant je ne savais pas ce que c'était, on est tous dans des devenirs et ma blessure en tant que militant antinucléaire depuis des années où j'ai pu m'investir jusqu'à la fonction d'administrateur, c'est de voir cette revendication, à mon sens impérieuse, moulignée par des intérêts politiques où une certaine perception de l'actualité que je déplore c'est pour ça que je vous invite en particulier à apporter votre soutien à cette formulation, certes maladroite, puisqu'elle nous amène à nous repositionner clairement alors que dans le contexte du débat national sur la transition énergétique, une pléthore de scénario qui vont nous tomber sur la tête, nous expliquant qu'on peut sortir du nucléaire en 2 siècles. Je pense qu'il est de notre devoir d'être en fidélité avec ce qui est affirmé depuis la fondation de ce Réseau, c'est qu'il ne peut y avoir de sortie digne de ce nom qui soit plus long que dix ans. Nous savons tous que les moyens de substitutions existent, je vous invite à lire une contribution

signée par Marie Christine Gamberini qui a été présentée à l'occasion d'une journée organisée par Marie-Hélène à Avignon au printemps dernier. Il se trouve que j'appartenais à un parti politique qui dans les années 80, quand son porte-parole s'appelait Didier Anger, réclamait une sortie immédiate du nucléaire. Ca c'est fini, en politique c'est fini mais dans l'associatif demeure, si nous sommes attaché à ce que nous croyons, si nous avons conscience du risque, si nous savons que les mecs se chopent des doses dans les centrales si nous regardons bien les procès que mène Marie avec le tritium qui percole dans le sous-sol pour aller dans l'eau courante nous savons qu'il faut sortir de manière urgente et c'est pour ça que je vous invite à voter cet amendement de façon à ce que nous réaffirmons nos valeurs et peut-être que nous allions plus loin ensemble vers des revendications plus précises encore.

Alain Robert : Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit c'est pour cela que je demande par rapport à la première phrase, ces catastrophes il y en a des grosses et des petites tous les jours donc il nous faut élargir cette catastrophe au quotidien entre la médecine nucléaire et tout ce qui se passe au niveau des combats au niveau de l'armée et toutes les armes à sous-munitions. Il s'agirait donc d'élargir cette phrase.

Jean-Marie Matagne : Le premier considérant peut être adopté tel quel, le deuxième considérant, moi je ne suis pas certain qu'ajouter « inquiétant » à « vieillissement » ça ne diminue pas à la limite l'efficacité de la chose. C'est un pléonasme ou alors il faudrait dire « vieillissement très inquiétant » ou « effarant » etc...quelque chose d'un peu plus fort. Si vous pensez que c'est nécessaire de rajouter ça, pourquoi pas. En ce qui concerne le troisième considérant, je constate qu'il y a absence de militaire, alors je proposerais qu'on précise un peu la chose, qu'on dise : « ..en cette période critique, face au risque croissant d'accidents ou de confrontations militaires et devant la nécessité de nouvelles orientations énergétiques et stratégiques nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises etc...voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire civile et militaire avec l'élaboration d'un calendrier pour une sortie urgente ». Moi, je pense que dire au maximum en dix ans, par exemple, ce serait pas mal non plus. Donc, je propose donc d'ajouter « accidents ou de confrontations militaires » ensuite, un peu plus loin « nouvelles orientations énergétiques et stratégiques » et enfin, « nous voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire civile et militaire ». Merci.

Réponse :

Didier Latorre : Le nucléaire militaire est quand même présent dans la charte. Par ailleurs....

Jean-Marie Matagne : Je suis d'autant plus au courant que c'est nous en 2008...c'est pas le problème... si on modifie la charte en fonction de l'actualité..

Didier Latorre : ...non, mais je suis d'accord, seulement si on commence à mener une bataille d'amendements et de transformations....

Jean-Marie Matagne :c'est pas une bataille...

Didier Latorre : ...même si on a eu une discussion sur les mots, on n'y arrivera pas, on a mis six mois, nous, pour pouvoir changer un mot, ce que je propose c'est simplement on vote pour ou contre ou autre et puis on peut continuer à re-travailler dessus, enfin il me semble. Est-ce que c'est sérieux de discuter la charte en Assemblée Générale ? Je ne sais pas...

Jean-Marie Matagne : ...si c'est pas sérieux de la discuter c'est pas sérieux non plus de la voter...

Didier Latorre : ...on peut avoir des orientations...

Jean-Marie Matagne :je rappelle qu'en 2008 on avait proposé d'ajouter dans la charte...

Guillaume Blavette : je pense que c'est notre boulot en Assemblée Générale rassembler quelque soit la pluralité qu'on représente de porter des propositions concrètes. Est-ce que des propositions par écrit pourraient remonter rapidement ?

La tribune rappelle que l'AG a voté la reconduction du travail de la commission refondation et que pour ceux qui souhaiteraient faire évoluer la charte il est possible de participer à cette commission.

Brouhaha dans la salle.

Anne-Laure Méladeck : L'année dernière, l'Assemblée Générale a voté une motion, la motion 6 qui donnait

mandat à la commission refondation pour travailler sur cette question qui pourrait déboucher sur des modifications de la charte. C'est ce qu'on a fait pendant un an. Un e-mail a été envoyé aux groupes etc... à l'époque, effectivement, vous n'étiez pas adhérent, Jean-Marie, mais il y a un e-mail qui a été envoyé pour solliciter la participation du plus grand nombre. On a été le nombre qu'on a été, on a bossé pendant des mois sur ces amendements, on est arrivé, comme disait Guillaume, à un résultat qui est ce qu'il est. On a planché là-dessus, débattu entre nous, ça n'a pas été de tout repos donc, excusez-nous il faut nous faire confiance, à un moment quand on donne un mandat à des gens il faut aller jusqu'au bout et assumer les votes qui ont eu lieu. En l'occurrence comme disait Didier, on est trop nombreux et de toute façon le temps ne le permet pas et ça ne correspond pas à ce que vous avez voté l'an dernier de faire de nouveaux amendements en AGE. Si vous êtes contre et que vous préférez que ça soit en l'état c'est une chose. Si au final, ce n'est pas suffisant donnez un nouveau mandat à la commission refondation pour qu'on re-planche dessus on peut le faire aussi. Mais là aujourd'hui on n'en est pas à faire des amendements à 100.

(Applaudissements)

Jean-Marie Matagne : Attention, c'est grave ce qu'il se passe....là je commence à m'échauffer, je suis venu ici dans l'espoir vraiment que le Réseau « Sortir du nucléaire » nous fasse sortir de la merde. Et bien ce n'est pas le cas pour le moment. Dans une Assemblée générale c'est aberrant parce qu'une commission a travaillé pendant six mois elle nous demande d'accepter globalement tel quel le produit de son résultat. Je ne peux pas l'accepter tel quel mais je pense qu'avec une modification, je le voterai. Tu vas m'obliger à voter contre, j'ai pas envie de voter contre. Je pense que le travail que vous avez fait globalement, il est bon sauf que il ne met pas suffisamment l'accent dans la réalité de la situation au risque de catastrophe d'origine militaire. Donc, je demande qu'on en prenne compte aussi. Alors je fais une proposition d'amendement que l'on met au vote, ça se passe partout comme ça dans toutes les AG, ça se passe comme ça au Conseil Fédéral à Europe-Ecologie-Les Verts dont j'ai fait partie. Ça se passe partout comme ça, dans notre AG c'est pareil alors pourquoi on ne proposerait pas un amendement quand on est globalement d'accord avec une motion ?

Maxime Lemonnier : Je voulais prendre la parole par rapport à la troisième proposition sur une « décision immédiate de sortie du nucléaire avec un calendrier pour une sortie urgente ». On est une Assemblée de représentants d'associations. C'est pas l'Assemblée des experts contre le nucléaire, je ne sais pas pourquoi le Réseau n'arrivera jamais à parler des termes « arrêt immédiat » est-ce que c'est par rapport à la dissidence qu'ils ont tant de mal à aborder ce sujet. En tant qu'association antinucléaire, on ne veut plus du nucléaire, point barre. On n'accepte pas plus de production de déchets, pas plus de malades chez les sous-traitants ou chez les travailleurs des centrales, on n'accepte pas plus de risque. On a une position éthique on demande l'arrêt immédiat du nucléaire si on est antinucléaire on n'accepte pas le risque plus longtemps. C'est la position de notre association.

(Applaudissements)

Patrice Kappel : Rapidement, la proposition de Jean-Marie d'ajouter un amendement à cette phrase et la proposition précédente ne nous prendra pas énormément de temps. Il y a deux amendements est-ce qu'on peut pas réfléchir là-dessus ou est-ce que la commission est opposée à cela ? Je ne crois pas, j'en fais partie. Il n'y aura pas de consensus là-dessus non plus. Est-ce que l'Assemblée Générale un peu mature est capable de dire oui on va prendre deux amendements et pas dix. On a tous envie de passer à la suite, c'est pas compliqué.

Corinne François : Tu parles de maturité, j'hallucine un petit peu. Est-ce que sincèrement vous croyez que si on écrit des choses sur le papier cette charte elle va nous aider à sortir du nucléaire ? Est-ce qu'avec du papier, des mots écrits sur un papier on discute pendant des heures sur six mois qu'une commission a passé à bosser. Respectons-les, on leur a donné un mandat, ils représentent une tendance et aujourd'hui on leur dit on reçoit on reçoit pas. Sérieusement, moi j'espérais en venant ici qu'on discute de l'état de mobilisation sur le terrain, des gros problèmes qu'il faut identifier comment on fait pour sortir du nucléaire, comment on fait pour faire baliser le gouvernement socialiste et Hollande, comment on fait fermer Fessenheim, sérieusement c'est ça la sortie du nucléaire ? C'est par la mobilisation sur le terrain, c'est en créant des synergies positives entre nous et non pas négatives. J'hallucine quoi..

Ce que je propose, c'est qu'on laisse les mouches tranquilles. Il y a une commission qui a été mandatée on vote ce qu'ils proposent et si ça passe pas ça passe pas et si ça passe ça passe et aujourd'hui on arrête de jouer avec les mots et on s'interroge vraiment comment on fait pour sortir du nucléaire. C'est pas avec une charte qu'on va sortir. J'ai le sentiment qu'on nous politise et s'il vous plaît, les salariés toute cette année ont fait du boulot et le CA a fait du boulot, respectons tous ça travaillons dans un esprit plus positif.

Brouhaha dans la salle.

Refondation (AGE) VOTE 4 : ADOPTE

Êtes-vous POUR ou CONTRE ajouter un 1er considérant à la Charte comme suit : « Les catastrophes déjà survenues et en cours créant une situation inacceptable pour les populations & dévastant des régions pour toujours »

Question de recevabilité 38 soit 40%

Discussion suite à la question de recevabilité.

Guillaume Blavette : Je vous propose la formulation suivante pour le vote 4 : « les catastrophes passées quotidiennes et toujours en cours créant une situation inacceptable pour les populations et dévastant des régions irrémédiablement. »

Gérard Lacroix : Nous passons ici, comme dans beaucoup d'autres d'organisations ou associations, énormément de temps à protester contre les conséquences de décisions et de pratiques que nous ne mettons pas en cause. Je m'explique : tous les dysfonctionnements recensés, catastrophes quotidiennes, ou potentielles en fait tout ça est possible simplement parce que nous acceptons le fait que depuis des décennies l'état français subventionne. Et nous acceptons le fait que, j'ai parlé de droit hier, que l'irresponsabilité organisée de tous les acteurs publics en France y compris les pratiques institutionnelles perdurent.

Jean-Marie Matagne : Je suis passé dans une situation paradoxale. J'ai voté l'irrecevabilité pour l'ensemble de cette proposition car je ne veux pas recevoir une proposition dans la figure. C'est à dire une proposition que tu dois prendre telle quelle alors qu'on pourrait l'améliorer. J'ai dit que j'étais pour la première proposition telle que si l'irrecevabilité nous autorise à discuter et à proposer des amendements à ce vote 4, moi j'ai rien à proposer puisque je suis d'accord avec. Par contre, les considérants suivants, j'aimerais qu'ils soient aussi discutés et c'est là que j'aurais des choses à proposer.

Proposition de voter sur la recevabilité de la proposition de Guillaume Blavette : « êtes-vous pour ou contre ajouter un nouveau considérant à la charte comme suit : les catastrophes passées quotidiennes et toujours en cours créant une situation inacceptable pour les populations et dévastant des régions irrémédiablement. »
Brouhaha dans la salle.

Didier Latorre : Je trouve qu'on arrive à un truc un peu grotesque. Jean-Marie a demandé une transformation qui ne porte pas sur cette phrase et beaucoup de personnes pensent que cette phrase est plutôt moins bien que la première. Je ne sais pas quoi faire. Là on est dans l'impasse c'était le but de mon intervention je suis pour toutes les améliorations démocratiques pour qu'on discute de tout ensemble en AG mais le problème c'est que quand on change un mot ou une virgule, c'est pas une discussion d'AG parce qu'on ne peut pas à chaud trouver une formulation qu'on a mis des jours et des mois à trouver en petit groupe. Par contre, on peut très bien dire on transforme pas la charte, ce truc on le laisse, vous re-travaillez et on vous donne des consignes.

On en revient à la 1ère proposition.

Refondation (AGE) VOTE 4 : ADOPTE

Êtes-vous POUR ou CONTRE ajouter un 1er considérant à la Charte comme suit : «Les catastrophes déjà survenues et en cours créant une situation inacceptable pour les populations & dévastant des régions pour toujours »

Question de recevabilité 22			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
69	0	4	73

Refondation (AGE) VOTE 5 : ADOPTE

VOTE 5 : Êtes-vous POUR ou CONTRE l'ajout dans la Charte de l'adjectif «inquiétant» au considérant suivant : « Les risques croissants d'accidents majeurs dus au vieillissement **inquiétant** des installations nucléaires »"

Question de recevabilité 7			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
65	2	8	75

Refondation (AGE) VOTE 6

Êtes-vous POUR ou CONTRE la modification suivante de la phrase de synthèse de la Charte : « En cette période critique, face au risque croissant d'accident, et devant la nécessité de nouvelles orientations énergétiques, nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises... voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire avec élaboration d'un calendrier pour une sortie urgente. »

Question de recevabilité 41 soit 43,2 %

Prises de parole :

Jean-Luc Tonnerieux : La sortie urgente, ça m'embête parce qu'il n'y a pas de date limite. Il faut une date limite maximum.

Jean-Claude Marie : Par rapport à la sortie urgente, je préfère la formule « le plus rapidement possible ». Affirmer l'urgence ne sert à rien car la société est là avec ses lobbies, ses intérêts, ses opinions et si on veut avoir une crédibilité, il faut avoir une position de responsabilité politique, c'est pour ça que je proposerais « le plus rapidement possible ».

Didier Latorre : Ces termes ont été longuement discutés pendant la commission « urgente », « le plus rapidement possible » c'est un débat qui engendre beaucoup de discussions.

Jean-Marie Matagne : Je suis comme le camarade, pour une sortie la plus rapide possible ou dans les plus brefs délai. Moi ce que je propose ça serait : « en cette période plus critique, face aux risques croissants d'accidents et de confrontations militaires, et devant la nécessité de nouvelles orientations énergétiques et stratégiques, nous citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises etc... voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire civile et militaire avec élaboration d'un calendrier pour une sortie urgente ». Je voudrais expliquer pourquoi les confrontations militaires. Parce que les confrontations militaires, on y assiste en permanence. Parce que le nucléaire militaire et le nucléaire civil vont provoquer des guerres nouvelles, on pourra avoir par exemple une guerre contre l'Iran ou en Moyen-Orient, Proche-Orient, motivée par des causes nucléaires et aussi toutes confrontations militaires fait des centrales nucléaires des cibles, on aura une double source de catastrophes et de radioactivité.

Didier Latorre : Ce que tu viens de dire, Jean-Marie, je suis totalement d'accord avec cette phrase, je trouve simplement qu'elle est un peu longue et tarabiscotée. Je sais pas si on peut faire un vote pour/contre. Je me demandais si ça ne suffisait pas de mettre « civil et militaire » ici.

Jean-Claude Marie : Je proposerais une version qui se terminerait par « pour une sortie dans des délais les plus brefs possible ».

Didier Latorre : La question qui se pose c'est, je ne sais pas ce que vous en pensez mais est-ce qu'on ne prendrait pas la décision de transformer cette phrase l'an prochain pour en discuter. Ecoute Guillaume, je pense que le faire un peu dans la précipitation...

Brouhaha dans la salle.

Patrick Hubert : C'est la fin de la phrase qui ne me semble pas très bonne car si on relit « voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire civile et militaire avec élaboration d'un calendrier pour une sortie urgente... Il y a une redondance qui n'est pas très bonne. Je proposerais qu'on s'arrête à « nous voulons une décision immédiate », c'est ça qui nous intéresse, une décision politique de « sortie immédiate du nucléaire civil et militaire » et point.

Ce calendrier n'est pas le même dans le cadre d'une sortie civile ou d'une sortie militaire. Une décision de sortie militaire ça veut dire que le Président et le gouvernement décident qu'on renonce à la dissuasion nucléaire c'est une décision qui est mise en oeuvre immédiatement. La sortie du nucléaire civil, on sait bien qu'elle ne va pas se faire du jour au lendemain même si la décision est prise.

Pierric Duflos : Je veux juste intervenir pour dire qu'on va tomber dans des problèmes de sémantique du fait qu'on répète ces mots. Je me pose la question, combien de temps on va mettre pour régler ce problème ? Une façon de trancher c'est peut-être tout simplement procéder à un vote sur les deux versions.

Marie-Hélène Mancinho : Je suis d'accord avec mon voisin. Il y a une répétition qui est un peu lourde. Je propose, pour corriger la dernière phrase de la version 2, de mettre : « nous voulons une décision immédiate de sortie urgente du nucléaire civil et militaire ».

Didier Latorre : Je pense qu'il faut clore. On ne peut pas être dans l'urgence là-dessus. Il y a près de mille groupes qui ont signé cette charte, plus de cinquante milles personnes qui l'ont signé et c'est pas sérieux de débattre de mots. Si on estime que cette phrase, telle qu'elle est proposée, n'est pas suffisante, pas aboutie, on re-travaille dessus. Et tout le monde, Jean-Marie en premier lieu, tout le monde est invité à venir re-travailler. Moi, il me semble que ce n'est pas sérieux parce qu'on va faire des conneries. On voit bien que la fin de la phrase est très complexe. Une phrase comme ça, ça se murit, ça se réfléchit pendant une semaine ou quinze jours, on fait une autre réunion par téléphone et on améliore. Je pense que c'est pas bien. J'ajoute que notre groupe, on est mandaté ici, on ne signera pas une transformation de charte pour laquelle notre groupe ne nous a pas mandaté.

Bernard Nicolle : Pour parler de l'ancien texte, les gens qui l'ont signé, s'il y en a un nouveau, soit on leur propose le nouveau mais on ne peut pas faire basculer les signatures même si un seul adjectif a été modifié. Les gens ont signé l'ancien texte, pas le nouveau.

Marie Beduneau : Je réalise qu'on passe beaucoup de temps à parler sur des mots et moi j'aimerais qu'on avance sur d'autres sujets et quand nous, à Bure Zone Libre on écrit une charte, on n'a pas demandé à nos adhérents de jouer sur des mots tout ça. Ils l'ont signé ou pas, ils étaient d'accord ou pas d'accord. Maintenant, s'il faut réfléchir est-ce que l'Assemblée Générale à envie qu'on la réécrive alors oui. Toutes les personnes qui ont de choses à dire alors elles participent au groupe mais s'il vous plaît qu'on avance !

(Applaudissements)

Brouhaha dans la salle, de personnes s'expriment hors micro.

Dominique Malvaud : Si les groupes qui sont ici gênent le bureau actuel, on peut sortir. Il y a eu une irrecevabilité sur ce vote. Il y a maintenant la possibilité de présenter des amendements, ce qui vient d'être fait. Votons sur les deux projets l'ancien et le nouveau et puis c'est terminé. Vous ne pouvez pas revenir comme ça sur des décisions antérieures. Il y a eu irrecevabilité, il y a possibilité de revenir dessus. Les deux propositions sont là, on vote pour ou contre, pour l'une ou l'autre et c'est réglé.

Brouhaha dans la salle. Plusieurs personnes s'expriment hors micro.

La tribune rappelle le retard sur l'ordre du jour et propose de poursuivre le travail au sein de la commission l'année prochaine.

Brouhaha dans la salle.

Cassandra Limier : Il a souvent été question de charge de travail des différentes commissions, et repartir sur six mois de discussions sur tel ou tel mot, ça vaut le coup de prendre un quart d'heure pour décider si c'est la une, la deux, la trois, il y a juste à raccourcir la phrase, rajouter « urgent », la préciser et puis voilà. Franchement, ils ont autre chose à foutre que passer six mois à discuter vos trois mots !

Sonia Marmottant : on a dit qu'on faisait les questions de recevabilité, qu'on était une assemblée raisonnable, qu'on n'allait pas faire dix amendements or je vois que l'amendement proposé ne fait pas consensus. Il y a beaucoup de discussions. Certains veulent modifier tel ou tel mot donc on est parti pour faire plein d'amendements. Je veux bien qu'on vote la version 1, la version 2 et en troisième, je propose qu'on vote pour que oui ou non on redonne mandat à la commission refondation pour re-discuter.

Jocelyn Michard : Je trouve ça un peu gênant que la tribune prenne la parole et intervienne avec certaines

positions je pense que ce n'est pas tout à fait le rôle de la tribune. Il faudrait que se soit autre chose que des salariés qui en fassent partie. Sinon, je suis assez d'accord avec la proposition qui vient d'être faite, une troisième proposition pour après passer à autre chose. Ou quelques petits groupes travaillent dessus et donnent plusieurs versions on en reporte le vote à demain.

Dominique Bohn : Peut-être que l'erreur de cette AG là, et comme on n'a pas pu discuter l'ordre du jour, pour moi il est illusoire qu'une AG extraordinaire sur une modification de charte puisse se faire en une heure de temps, sans débattre, sans rien, d'autant plus que la modification de charte, nous on a le mandat de notre groupe « Tchernoblye » qui par rapport au vote 6, même si la formulation est beaucoup plus intéressante par l'ajout du nucléaire militaire, ne votera pas un texte qui ne remettra pas clairement, savoir si on sort en 0, 5, 10 ou 15 ans maximum. Ce n'est pas possible ce débat-là. On a proposé une motion rejetée l'an dernier, rejetée à nouveau cette année car irrecevable et là on parle de la charte sur un délai etc... et on ne peut toujours pas avoir ce débat. Or je pense que vous ne ferez pas l'économie d'un débat et je profite de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour que se soit dit une bonne fois pour toute.

Jean-Marie Matagne : J'ai fait une proposition dans l'espoir d'améliorer... parce que ce n'est pas un simple exercice de rédaction, c'est quand même vachement important une charte. Donc, de deux choses l'une, ou on proposait rien, on gardait la charte telle quelle ou on la changeait mais dans ce cas là, même si on change un mot, il faut re-consulter tout le monde donc tant qu'à faire, on reste sur une révision globale et pertinente. J'ai essayé de faire une proposition pour introduire dans le point 3 la notion du nucléaire militaire. J'ai collé à ce qui était proposé au début, mais on m'a fait remarqué par la suite que ça faisait redondance etc... Je suis d'accord, tenons compte d'autres propositions, je suis prêt à amender mon amendement en disant ceci simplement : « nous... voulons une décision urgente de sortie du nucléaire civil et militaire. ». Evidemment, ça ne va pas satisfaire les gens qui veulent qu'on dise « tout de suite », la durée maximale et au moins ça fera état de l'urgence de prendre une décision parce qu'elle n'est pas prise du tout d'accord ni dans le civil ni dans le militaire. Donc, je propose de modifier la version 2 en disant : « nous... voulons une décision urgente de sortie du nucléaire civil et militaire. » Et en dernier lieu, je suis d'accord aussi avec la toute dernière proposition qui dit que peut-être, on pourrait rassembler un petit comité de rédaction avec des gens de la commission de refondation pour travailler ce soir et proposer demain une formule qui ferait consensus.

Marie-Hélène Mancinho : Je suis d'accord avec toi, Jean-Marie, juste à un détail près, je souhaiterais qu'on allège la dernière phrase «...voulons une décision immédiate de sortie urgente du nucléaire civil et militaire ».

Sophie Morel : Je voudrais rappeler que l'année dernière il y avait une motion 6 qui avait été votée pour que le CA puisse mettre en œuvre un processus qui permettrait de réfléchir, d'éclaircir la position du Réseau sur les délais de sortie et ça pourrait entraîner des modifications de la Charte. Le processus n'était pas défini, en fait, on s'est dit que c'était une tâche que la commission refondation peut faire. Mais, je me souviens qu'on a fait un appel par mail à tous les représentants de groupe pour rejoindre cette commission et la réponse a été très faible. On s'est retrouvé très peu dans cette commission et quand on a commencé à dire qu'on allait étudier la charte etc... la phrase centrale, Didier, arrête moi si je me trompe, on a quand même été quelques uns à se dire qu'on n'était pas représentatif et est-ce que c'est à nous de réfléchir et de faire tout le boulot, on a essayé de discuter au mieux. Proposer ça comme ça et demander de le voter semble sans que vous ayez participé au travail de réflexion ça vous semble un sale coup. C'est comme ça, maintenant, je ne vois pas d'inconvénients à faire des amendements ou à pousser la réflexion plus loin. On avait évoqué l'idée d'un outil de consultation des groupes en continu. Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas laisser ça aujourd'hui et on se décide à faire une grande consultation qui fait que les gens ne pouvant pas rejoindre physiquement la commission refondation, pour être consultés, proposer une formulation. C'est une idée. J'ai un amendement aussi, car je représente des personnes et la formule qu'on proposait c'était « ...une décision immédiate de sortie la plus rapide possible du nucléaire civil et militaire ».

Bruno Boussagol : Je fais court. Je suis pour la motion 3 et si j'avais pris la parole avant que ça soit proposé, j'aurais proposé la même chose.

Xavier Rabilloud : C'est pour faire remarquer qu'il a été dit à plusieurs reprises que l'Assemblée était responsable, que peu d'amendements seraient proposés et ça fait un certain temps que des amendements différents sont proposés, je vois des changements successifs à l'écran, personnellement je n'y vois pas une méthode démocratique d'une part et je ne trouve pas que ça soit conforme à ce qui a été dit. J'ai envie de dire, l'heure passe, il serait temps de passer à autre chose et notamment au vote. Je voudrais dire aussi, qu'il me semble qu'il y a des salariés du centre qui attendent qu'on aille manger.

Martial Château : J'interviens pour la première fois. Je trouve quand même que là on a dépassé les limites du tolérable sur un tas de choses. On pose la question de recevabilité qui donne l'ouverture sur la possibilité de modifier un texte. A partir du moment où il y a une proposition constructive pour modifier ce texte, je trouve qu'on devrait le soumettre au vote. Point et arrêter ces espèces de débats. Je pense que la version 2 Pouvoir de prendre cette décision et on vote la version 2 est tout à fait adaptée à la discussion qu'il y a eu, on ne va pas remettre un an sur l'histoire de la modification de la charte. Comme l'a dit Bernard, ça veut dire que tous les gens vont être obligés de re-signer une deuxième fois. C'est pas possible de faire des choses comme ça. On est en Assemblée Générale, on a le pouvoir de prendre cette décision. Je propose qu'on arrête de tergiverser et qu'on vote la version 2. Est-ce qu'elle va obtenir plus de deux tiers des voix, si elle obtient plus, elle est adoptée sinon on propose à ce moment-là de voter le 4 et se sera remettre à l'an prochain.

Anne Meyssignac : Je voulais dire la même chose, je pense qu'il faut voter.

Brouhaha dans la salle.

Didier Latorre : Pour simplifier, je propose de faire un premier vote. Est-ce qu'on décide de finaliser la phrase centrale, maintenant ou est-ce qu'on remet ça à l'année prochaine ? Si on choisit la première option, on a trois propositions...C'est une question de méthode...Etes-vous pour une modification de la charte lors de cette AG de la phrase de synthèse ou pour et là on prend le vote 4...et après il y a un vote sur les 3 propositions...on peut pas faire autrement...

Brouhaha dans la salle.

Refondation (AGE) VOTE 6 Version 1 : REJETE

Êtes-vous POUR ou CONTRE la modification suivante de la phrase de synthèse de la Charte : Version 1 « En cette période critique, face au risque croissant d'accident, et devant la nécessité de nouvelles orientations énergétiques, nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises... voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire avec élaboration d'un calendrier pour une sortie urgente. »

Pour	Contre	Abstention	Votants
14	41	17	72

Refondation (AGE) VOTE 6 Version 2 : ADOPTE

Êtes-vous POUR ou CONTRE la modification suivante de la phrase de synthèse de la Charte : Version 2 : « En cette période critique, face aux risques croissants d'accidents et de confrontations militaires, et devant la nécessité de nouvelles orientations énergétiques et stratégiques, nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises... voulons une décision immédiate de sortie urgente du nucléaire civil et militaire. »

Pour	Contre	Abstention	Votants
53	9	12	74

Refondation (AGE) VOTE 6 Version 3 : REJETE

"Êtes-vous POUR ou CONTRE la modification suivante de la phrase de synthèse de la Charte : Version 3 : « En cette période critique, face aux risques croissants d'accidents et de confrontations militaires, et devant la nécessité de nouvelles orientations énergétiques et stratégiques, nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises... voulons une décision immédiate de sortie la plus rapide possible du nucléaire civil et militaire. »

Pour	Contre	Abstention	Votants
17	39	20	76

Refondation (AGE) VOTE 6 Version 4 : REJETE

Vote 4 : Etes vous POUR ou CONTRE que l'AGE donne mandat à la commission refondation pour continuer le travail sur la modification de la phrase de synthèse de la Charte en vue d'un vote lors d'un temps d'AGE de 2014 ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
13	47	15	75

Fin de l'Assemblée générale extraordinaire

Pause repas

Règlement intérieur

- Présentation de chaque article modifié du règlement intérieur
- Questions/réponses
- Votes sur chaque article modifié

Sophie Morel : Je vais commencer la partie Règlement Intérieur. Et tout d'abord, je voudrais aborder et éclaircir certains points notamment celui d'une décision du CA qui aurait été prise le 6 février 2012, décision du CA qui aurait validé un Règlement Intérieur illégal. Le CA est en charge d'établir le RI, c'est statutaire mais ça signifie qu'avant chaque Assemblée Générale annuelle, toutes les modifications apportées au cours de l'année sont validées par le CA qui leur donne en quelque sorte une validation. Au début de l'année, le CA s'est trouvé devant une situation inédite et largement imprévisible. A savoir que, lors des AG 2010, AGE 2010, AG 2011 et AG 2012 aucun vote ni en pour ni en contre n'avait eu lieu sur le Règlement Intérieur. L'AG souveraine avait juste choisi de ne pas exercer sa responsabilité de voter le RI, avait choisi le report de ce vote. Ce qui faisait que dans ce cas, après la dernière AG, le CA s'est trouvé placé devant cette situation où il y avait une espèce de vide, d'un RI qui n'était pas approuvé. A ce moment-là nous avons donc exercé la décision qu'il fallait prendre. C'est à dire si la carence d'une instance décisionnelle telle que l'AG est là, il appartient à l'autre instance décisionnelle de se prononcer sur cette situation. A savoir, nous avons validé le RI. Mais, bien sûr, ce que nous avons choisi, c'est de dire toutes ces modifications ont été considérées comme valides donc elles vont être re-proposées à l'AG suivante et nous avons donc validé que ce RI s'appliquait. Cependant, nous n'avons pas du tout appliqué, nous avons voulu respecter les prérogatives de l'AG qui est de voter et d'approuver ou non ce RI et donc des modifications d'une portée extrêmement large et qui ont des conséquences importantes pour l'ensemble de la fédération, nous ne les avons pas appliqués. Nous nous sommes bornés à garder comme valables des modifications d'articles qui décrivaient le fonctionnement du Réseau et qui modifiait peu les articles antérieurs et qui étaient du fonctionnement courant au sein de l'équipe ca-salariés. Des modifications, effectivement lourdes de conséquences comme passer de tel à tel taux pour le seuil d'éligibilité du CA ou relever le seuil pour lequel le comité de gestion peut se prononcer sur le seuil d'une subvention, ça nous ne les avons pas appliquées. J'ai déjà levé cette obscurité. Alors nous avons eu...

Dans la salle Marie-Hélène Mancinho conteste.

...ensuite, nous avons eu, un autre point que je voudrais éclaircir, c'est le fait d'un groupe de réflexion sur le RI qui a fort peu fonctionné et suite à une proposition formulée lors de la dernière AG, un groupe de travail sur le RI avait été formé. Il y avait 19 personnes dans ce groupe, le travail a démarré début mars et à peu près deux mois après le début du travail, il y a eu l'introduction d'une autre personne qui était administratrice et voulait rejoindre le groupe. A la première réunion téléphonique du groupe de réflexion, le principe d'un travail collaboratif pour aboutir au maximum à un consensus sur des modifications validées par le groupe, ce principe avait été adopté. Ensuite, on a eu une réunion physique et là les choses sont parties en vrille et le groupe de réflexion a eu une scission. Des personnes sont parties de leur côté, en disant on travaille de notre côté, on ne veut plus rien avoir à faire avec vous. Moi j'ai relancé, en tant que référente de ce groupe, sur notre liste de discussion du Règlement Intérieur. J'ai relancé régulièrement à partir de septembre par mail pour informer les gens, savoir si les personnes voulaient partager leur travail. Je les ai informées de ce que le CA allait faire avec ce qui était proposé etc...Je n'ai pas eu forcément beaucoup de réponses, des documents ont été envoyés à un moment donné qui reprenaient...

Dans la salle une personne s'exclame

....Michel c'est ton opinion... On continue....j'ai relancé régulièrement les gens de la commission en invitant toujours à

travail collaboratif, à un travail en commun et que si des personnes travaillaient de leur côté, qu'elles partagent leur document pour qu'on travaille tous dessus. Il n'y a jamais eu de résultat, voilà. Je voudrais dire une chose précise aussi....

La personne s'exprime à nouveau hors micro. La tribune lui demande de se calmer.

...je voudrais aussi lever un doute sur ce qui a été dit, concernant Philippe, comme quoi il aurait magouillé, transformé un comité en groupe de réflexion...

Dans la salle une autre personne continue.

...je suis la référente de cette commission qui avait été créée effectivement elle avait été créée sous le nom de comité mais un groupe de réflexion était plus approprié et c'est moi qui ai demandé à Philippe pour quoi c'est inscrit « comité », un groupe de réflexion il réfléchit et fait des propositions au CA et c'était la seule façon d'appeler ce groupe. C'était groupe de réflexion étant donné que c'est le CA qui établit le RI et qu'il devait de toute façon examiner et valider les propositions du groupe de réflexion. C'est moi qui l'ai demandé à Philippe, je sais pas quand il l'a fait mais quand Marie-Hélène a découvert ça elle a dit « c'est encore... ». Maintenant je vais dire une chose très simple. Les statuts du Réseau sont en téléchargement libre sur le site web, accessibles à tous, l'article 15 est extrêmement précis sur ce qu'établit le CA. Maintenant, j'ai fait une exploration sur certains sites d'associations, cette disposition que le CA établit le RI est extrêmement commune. Si vous voulez je peux reprendre le statut de certaines associations membres du Réseau ou non et vous verrez que leurs statuts disent aussi que c'est leur CA qui établit leur RI. Donc ce qu'on propose...

Brouhaha dans la salle.

...c'est pas moi qui aie débordé toute seule le temps... Donc, le groupe de réflexion sur le RI a eu une intéressante réflexion et une intéressante proposition, c'était remettre en ordre les articles du RI, de proposer un découpage par parties thématiques et ça, le CA a dit ok il n'y a pas de problème. Voilà la première proposition sur le découpage du RI. Je lis : le découpage du RI en parties thématiques distinctes sera soumis à votre vote. Ensuite on a tenu compte de ce qui avait été exprimé à la précédente AG, à savoir que personne, moi y compris, ne peut voter un RI et le modifier depuis trois ans sans que rien ne se passe et que ça s'empile, ça s'empile comme une pièce montée et plus personne ne s'y reconnaît tellement c'est raturé, souligné etc... donc on est reparti sur une partie qui avait été validée. Tous les articles de la version qui est là sont des articles du RI qui ont été validés à l'AG de 2009 avec les articles du RI qui ont été validés à l'AG de 2011. Parce que lors de l'AG 2011, le vote sur le RI a été reporté mais ont été votées toutes les modifications proposées par la commission refondation. Tout ça est voté, valable, approuvé par l'AG sans discussion aucune. Nous repartons donc de cette version. Ensuite, il y a cinq articles qui ont été choisis pour vous les proposer au vote toujours pour ne pas en faire une dizaine, et on en a pris un d'abord qui était très importants pour le groupe de réflexion, c'est à dire procéder à une définition claire de ce que pouvait être un processus d'exclusion d'un groupe membre de la fédération. Donc, ça paraissait important dans le groupe de réflexion donc nous l'avons gardé. Ensuite, il y a une proposition de modification qui complète l'article sur le fonds de solidarité, parce que cette clarification a été demandée à plusieurs AG et aussi par les gens qui font appel au fonds de solidarité... enfin vous lirez vous-même. Ensuite, nous avons choisi aussi de proposer le relèvement du seuil d'éligibilité à l'élection du Conseil d'Administration. Ce seuil avait été fixé à 25% par l'Assemblée Générale souveraine en 2008 sur la proposition de la commission fonctionnement dont l'administrateur référent était Alain Rivat. Deux niveaux avaient été proposés en 2008, 25% ou 50%. Il avait été choisi 25%. La réflexion a continué sur ce seuil d'éligibilité et donc nous avons été amenés à proposer mais ça n'avait pas été proposé, le vote sur le RI était passé à l'as lors des AG précédentes. Voilà ce qui vous a été proposé cette année. Ensuite il y a juste un autre vote pour savoir comment on va continuer par la suite à élaborer de façon la plus collaborative possible ce Règlement Intérieur. Nous proposons que la commission refondation soit amenée à proposer des modifications du Règlement Intérieur au CA.

Questions-réponses.

La tribune propose aux personnes faisant partie de ce groupe de réflexion de prendre la parole pour apporter des éléments complémentaires.

Dominique Bohn et Dominique Malvaud, Marie-Hélène Mancinho et Michel Gueritte se rendent à la tribune.

Dominique Malvaud : Je pense qu'il y a une histoire sur des faits, plusieurs individus peuvent raconter des histoires différentes. Franchement, je n'ai pas envie de raconter un conte de l'autre côté...

Dans la salle une personne s'exclame

...ce qui m'intéresse maintenant...

*Michel Gueritte se rapproche et hurle hors micro.
Une personne dans la salle commence à chantonner.
La tribune intervient pour ramener le calme.*

Dominique Malvaud : Je ne vais pas re-raconter l'histoire, on est venu dans le groupe suite à l'AG l'an dernier. On a remarqué à plusieurs que le Règlement Intérieur rien que dans sa rédaction, présentait de graves lacunes et l'une d'elle était que tout était mélangé y compris un certain nombre de règlements qui étaient le règlement du personnel ce qui d'ailleurs entre parenthèses est illégal. Puisque ce dernier doit être discuté avec les délégués du personnel. Donc, on est venu avec un certain nombre de propositions qui étaient de deux ordres. Un, la séparation du règlement entre ce qui est l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration, le Réseau et mettre de côté le règlement du personnel, qui lui est un document légal etc...qui ne devrait pas être dans le Règlement Intérieur. La réunion du mois de juin a fait l'objet d'un consensus. Ensuite on a commencé à discuter sur les articles un par un. Comme on était assez nombreux, on a relativement peu avancé. Mais dans le peu d'articles sur lesquels on a pu discuter, de vrais consensus se sont fait et sont apparues deux divergences. Et là, qu'est-ce qu'on s'était dit : c'est pas grave ces divergences. Ces divergences doivent pouvoir être présentées à l'AG ensuite, et l'AG vote pour ou pas. Donc, notre objectif pour l'année prochaine, c'est que le groupe de travail en un an travaille à définir les consensus sur les articles du Règlement et là où il n'y aura pas consensus, c'est pas un scandale mais nous proposons de part et d'autre deux rédactions différentes et l'Assemblée Générale aura à trancher sur l'une ou l'autre. Moi, ça me choque pas de perdre s'il y a un vote ce qui me choque c'est que les idées ne soient pas discutées et votées. Si elles ne sont pas votées majoritairement, je range mon projet dans la poche mais au moins, je respecte la majorité de l'Assemblée générale mais ce que je veux c'est que les propositions soient présentées donc on va tout faire pendant un an pour que le maximum d'articles de ce règlement soit discutés et qu'il y ait consensus et là où il n'y aura pas consensus parce que divergence, il y aura des amendements. Voilà la démarche qu'on essaye de proposer.

Dominique Bohn : Un tout petit point, c'est des fois compliqué de discuter surtout sur des points où notre demande a été assez convergente avec Dominique Malvaud, notamment et s'est heurtée à une administratrice particulièrement, c'était pas Marie-Hélène mais quelqu'un d'autre, Sophie, et on s'est heurté aussi, il y avait la présence de Philippe Brousse et Daniel Roussée. Et chaque fois qu'on a eu la présence de Philippe Brousse, d'un salarié dans une commission sur le règlement Intérieur, je ne vois pas quel était son utilité et j'ai posé plusieurs fois la question ça n'a pas posé problème mais ça me pose problème quand même et je continuerai à le dire. Chaque fois qu'on a fait des demandes très simples, très claires qui apportaient plus de transparence, plus de démocratie, en tout cas plus d'information entre nous, à chaque fois ça été rejeté par les trois, Philippe Brousse, Daniel Roussée et Sophie en disant : « c'est pas possible c'est pas possible on a trop de travail c'est pas possible ». On n'entendait même pas les demandes. Vous n'en entendrez pas parler et la seule façon d'en entendre parler, ça veut dire quoi de faire un putsch, de venir avec une motion qui sera de toute manière irrecevable parce que chaque fois qu'on fait des demandes, simples, claires de fonctionnement et de fonctionnement tout bête et bien c'est rejeté. Moi, c'est comme ça que j'ai vécu cette journée, physiquement en juin et la violence et l'opposition elle n'était pas là de Marie-Hélène, voilà elle était d'autres personnes que Marie-Hélène.

Dave Sheehan : Que de négativité depuis le début de la part de certaines personnes, j'en ai marre, marre, marre, vraiment marre !

(Applaudissements)

Jean-Louis Gaby : Le sondage que j'ai envoyé au participants ici, c'était pour faire savoir des choses qu'on ne savait pas vraiment, c'était pas dans un sens agressif mais dans le sens d'apprendre des choses. Certaines de ces questions du sondage faisaient apparaître qu'il suffisait de modifier certains articles du RI pour que ça se passe. Est-ce qu'il serait pas possible ce soir de voir ces quelques articles modifiés. Dans le sondage que j'ai envoyé il y a une majorité 90% de personnes était pour aller dans ce sens. Est-ce qu'on ne pourrait pas ce soir étudier 4 ou 5 articles pour aller plus vite?

Jean-Pierre Minne : Je voudrais recadrer la procédure légale par rapport aux statuts. Dans l'article 15 des statuts du Réseau, il est dit un Règlement Intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration, en clair ça veut dire que le Règlement Intérieur n'est pas quelque chose d'obligé. Beaucoup d'associations n'ont pas de règlement intérieur. Il doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ce qui a été décidé c'est effectivement de s'investir dans un travail d'échange avec des gens qui ne sont pas membres du CA de façon à avoir un document à présenter à l'Assemblée générale sur un certain consensus, c'est tout. C'est quelque chose de légal mais je répète, ça n'exonère pas la responsabilité du CA.

La tribune propose de passer au vote.

Règlement intérieur VOTE 1 : ADOPTE

Etes- vous POUR ou CONTRE le classement des articles du règlement intérieur en 4 parties thématiques distinctes ?

Partie 1 : Le Réseau “Sortir du nucléaire”

Partie 2 : L’assemblée générale

Partie 3 : Le Conseil d’administration

Partie 4 : Les salariés

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
85	0	2	87

Règlement intérieur VOTE 2 :

A la demande de l'assemblée, Sophie Morel relie l'article 2:

Agrément des nouveaux groupes : conformément à l'article 7 des statuts, les nouveaux groupes signataires de la charte du Réseau ne deviennent membres qu'une fois agréés par un vote du CA. On rajoute dans cette petite phrase, par un vote du CA, qui était dans l'ancienne formulation exprimée en 2-3, le CA statue par un vote pour agréer les nouveaux groupes signataires pour éviter la redondance de ces deux phrases on ajoute juste par un vote du CA au 2-1. Ensuite il y a un petit changement sur le 2-3 c'est à dire on ajoute le CA mandate le coordinateur général pour lui communiquer régulièrement une fois par trimestre dans la mesure du possible, une liste des nouveaux groupes signataires et une liste des groupes qui ont perdu la qualité de groupe membre. Par ailleurs, il est communiqué à l'Assemblée Générale la liste des groupes membres signataires de la charte, la liste des groupes membres adhérents, à jour de cotisation à la date de l'AG, une courbe d'évolution sur les 3 dernières années, la liste des inscrits à l'AG des votants et des pouvoirs, la liste des nouveaux groupes membres du Réseau depuis la dernière AG. Et ensuite, la publication des groupes membres adhérents donc une liste des groupes membres est tenue à jour sur le site web du Réseau et peut être communiquée par courrier sur simple demande. Sur cette liste web, une mention spécifique distingue les groupes adhérents. La liste des groupes adhérents sera communiquée par courrier électronique, coordonnées postales, personnelle, site web, téléphone rassemblés dans un fichier tableur sur simple demande d'un groupe adhérent. On a introduit le fait de pouvoir l'envoyer électroniquement et par papier. Nous avons déjà mentionné, en tenant compte de cette recommandation formulée le 30 juin à la réunion physique du groupe de réflexion pour le Règlement Intérieur nous avons d'emblée rajouté la mention « adhérent 2012 » pour les groupes qui sont adhérents de l'année.

Dominique Malvaud : Ca fait partie du peu d'articles qu'on a réussi à discuter. C'est un compromis, c'est vrai que c'est un article sur lequel on s'est globalement mis d'accord, de notre point de vue et acceptable même si effectivement, un certain nombre de choses qu'on a voulu mettre nous, on a fait un compromis et ça a fait consensus. Donc, personnellement, j'appelle à voter cette modification au règlement Intérieur sans difficulté.

Règlement intérieur VOTE 2 : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE les modifications apportées à l'article 2 du règlement intérieur « Groupes membres: agrément et listes » ?

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
81	1	4	86

Règlement intérieur VOTE 3 : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE les modifications apportées à l'article 6 du règlement intérieur relatif au fonds de solidarité ?

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
80	2	3	85

Sophie Morel : Cet article modifié du règlement Intérieur c'est la procédure de radiation d'un groupe membre. Il y aurait peut-être une question à se poser sur le rôle donné au comité de médiation, c'est à dire qu'on lui demande d'entendre les deux parties et donner un avis par écrit. Je ne sais pas si ça correspond exactement au cadrage du comité de médiation qui normalement ne rend pas un jugement, ne donne pas un avis mais organise une médiation.

Dominique Malvaud : Autant j'ai dit tout à l'heure que le premier était un consensus, celui-là n'en fait pas partie en tant que tel. J'ai pas de position, je voterai pour. Mais je précise que là on était plus arrivé à ce niveau là et donc, l'article 10 n'avait pas été discuté ni avait fait l'objet d'un consensus dans le groupe de travail. Globalement, tel qu'il est présenté, il n'est pas choquant.

Règlement intérieur VOTE 4 : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE ce nouvel article 10 au règlement intérieur relatif à la radiation d'un groupe membre ?

Question de recevabilité 3			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
71	2	12	85

Règlement intérieur VOTE 5-1 :

Sophie Morel : Juste re-préciser que la première introduction d'un seuil à 25% avait été faite en 2008 sur la proposition d'une commission fonctionnement à l'époque, et la réflexion s'est poursuivie quant à relever ou pas ce seuil d'éligibilité. Donc, afin d'assurer la représentativité et la légitimité démocratique des administrateurs, vis à vis de l'Assemblée Générale et de l'ensemble des membres de la fédération, 900 groupes ou 384 groupes adhérents, on vous propose qu'un candidat au Conseil d'Administration ne peut pas être élu sans obtenir un pourcentage minimal des votes exprimés, c'est à dire les votes pour et contre. On propose donc au vote de l'Assemblée générale de se prononcer sur ce seuil éligibilité.

Dominique Malvaud : Je ne veux pas paraître procédurier mais ce serait bien s'il y avait une position opposée qu'elle puisse s'exprimer. Je veux bien faire le contre. Au début je me disais c'est pas démocratique d'élire quelqu'un à 25%, à la limite c'est quasiment 50%. On devrait avoir 50% d'aval pour être élu. Sauf que, nous sommes une organisation qui regroupe des groupes. Et que des groupes même mineurs peuvent quand même apporter. Et, même une personne, demain qui plaît pas peut apporter. En fait, tout groupe de direction doit avoir un contre-pouvoir face à lui même s'il l'énerve. Ce contre-pouvoir c'est quand même formidable. Or plus on monte le seuil plus on élimine le contre-pouvoir. Et moi je rêve d'une société où j'aurais toujours quelqu'un qui me dit que j'ai tort donc, je suis contre et je pense qu'il faut maintenir à 25%.

Philippe Guiter : A Sud Rail on a peur de rien puisque Dominique à fait le contre et je vais faire le pour. Je pense qu'un certain nombre de situations dans laquelle on se trouve, sont issues de là et j'ai un vrai problème avec ça, de la légitimité des gens qui se présentent. Contrairement à ce que dit Dominique sur les groupes minoritaires, rien n'empêche un groupe minoritaire ou très peu représenté d'avoir une vraie légitimité et notamment dans l'action. Et donc, la légitimité ça veut dire que chaque membre du CA qui veut se présenter, doit véritablement se présenter c'est à dire faire une campagne et être accepté par tous. Donc effectivement, l'argument de Dominique peut se défendre, les 25% peuvent éventuellement garantir le fait que les groupes minoritaires participent au CA. Mais aujourd'hui dans le contexte actuel, effectivement les antagonismes et le fait que certains peuvent se présenter en n'étant pas légitimes mais même à l'intérieur de cette AG moi me pose un problème depuis un bon moment et effectivement dans le RI y a des vraies discussions à avoir sur la légitimité des groupes par leur action, par leur nombre, peu importe, il faudra en discuter un jour, moi, j'appelle à un relèvement du seuil pour que du coup, les personnes qui sont au CA, sans parler d'antagonisme, soient légitimes.

(Applaudissements)

Règlement intérieur VOTE 5-1 : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE le principe de relever le niveau de pourcentage minimal qui est actuellement de 25 % des votants pour être élu au Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire" ?

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
57	22	8	87

Règlement intérieur VOTE 5-2 : plus de 33%

Etes-vous POUR ou CONTRE un relèvement du seuil d'éligibilité des administrateurs entre les deux options suivantes : « 33 % » ou « plus de 33 % » des votants

Question de recevabilité 0			
33,00%	plus de 33%	ABSTENTION	VOTANTS
24	49	12	85

Règlement intérieur VOTE 5-4 : 40% ADOPTE

Choisissez le seuil d'éligibilité des administrateurs entre les deux options suivantes : « 40 % » ou « 50 % » des votants

Question de recevabilité 0			
40,00%	50,00%	ABSTENTION	VOTANTS
28	28	17	73

Prises de parole un pour 40% un pour 50% :

Guillaume Blavette pour 50% : Je pense que ce soir nous avons à faire face à un problème sérieux, puisque toutes les dix minutes nous passons de dix points. La proposition la plus sérieuse, serait de vous amener à voter pour un seuil à 60% mais je n'oserais pas. Je pense, puisque j'ai été administrateur, qu'on ne peut pas être administrateur du réseau sans une très bonne connaissance des groupes, des différentes régions et pour cette raison, il faut être connu des groupes, des militants qui interviennent dans ces différentes régions or si on a à témoigner d'un engagement antinucléaire, d'une pratique constante si jamais on peut inspirer la confiance chez les gens, je ne doute pas que ces militants actifs votent pour le ou la candidate en question. Donc, l'histoire de garder un fonctionnement de type majoritaire, bien que les 60% est ma préférence, je vous propose de vous prononcer pour les 50%.

Brouhaha dans la salle.

Jean-Marie Brom pour 40% : Je suis désolé, mais si on peut concevoir qu'il faille un seuil pour être valablement élu, c'est à dire au moins 25% des gens qui se sont manifestés pour un candidat donné, c'est parfaitement compréhensible. A partir du moment où on veut le relever ou ne pas le relever, c'est compréhensible. Mais commencer à jouer 40, 50 pour quoi pas 43, c'est une impression de pas sérieux qu'on donne. Simplement, qu'on puisse évaluer les conséquences si on relevait ce niveau à 40% dans les élections précédentes comment se serait comporté le CA ? Si c'était relevé à 50% comment ça se serait comporté ? Là on fait un vote qui n'a absolument aucun sens, vous ne savez pas aujourd'hui si demain vous votez 50% ou 40% même 32% , je ne sais combien. Tout d'un coup, vous avez l'élection du CA où personne n'est élu. Qu'est-ce qui va se passer ? Problème de statuts. Avant de faire un vote, commençons, avant de faire n'importe quoi, par mesurer les conséquences du vote.

(Applaudissements)

Question de recevabilité			
40,00%	50,00%	ABSTENTION	VOTANTS
32	28	15	75

Règlement intérieur VOTE 6 :

Sophie Morel : Cet article modifie la version précédente, ça n'introduit pas de modifications majeures, par contre, ça re-précise les fonctionnements de ces commissions. Le Réseau a commencé à avoir des commissions de travail en 2005/2006 et elles sont mentionnées dans les rapports moraux à partir de 2007. Ce fonctionnement à lieu depuis un moment et on voulait re-préciser pour que ce soit plus clair pour tout le monde, notamment pour ceux qui veulent participer à ces commissions.

Règlement intérieur VOTE 6 : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE le nouvel article 23 du règlement intérieur relatif aux commissions ?

Question de recevabilité 1			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
64	9	5	78

Sophie Morel : Il est apparu des réflexions notamment dans le groupe Règlement Intérieur mais aussi à la refondation que c'était un peu bizarre que des gens travaillent d'un côté sur le RI sans aucun lien avec une autre commission qui travaillait sur des évolutions de fonctionnement, des réformes de fond, des réformes structurelles et que forcément les réformes structurelles impliquent des changements de règlement donc on a tenu compte de cette remarque et on s'est reporté en 2011 sur la commission refondation qui s'était mise en place après l'AG 2010 et qui avait rendu ses conclusions en 2011 et proposé des modifications du RI très argumentées et en lien avec son travail. On propose maintenant pour le futur que la commission refondation soit amenée à proposer des modifications du RI en lien avec son travail.

Règlement intérieur VOTE 7 : ADOPTE

Afin d'appuyer le Conseil d'Administration dans sa mission, êtes-vous pour ou contre que les futures modifications du règlement intérieur soient également abordées dans le cadre de la Commission Refondation pour proposition au Conseil d'Administration puis par une validation ultérieure par l'Assemblée Générale ?

Question de recevabilité 3			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
52	18	10	80

**Fin de la journée du Samedi.
Une représentation de l'Impossible procès
ainsi qu'un pot convivial sont proposés aux participants.**

DIMANCHE 20 JANVIER 2013

- Dimanche matin -

Réflexion stratégique : état des lieux

- Point sur le travail en cours et sur les échéances
- Compte rendu de la journée de réflexion stratégique
- Discussion en commençant par un échange sur ce que l'on entend par "Sortie du nucléaire en urgence" pour poursuivre sur ce qui a été abordé lors de l'assemblée générale extraordinaire relativement à la modification de la charte du Réseau.

Discussions hors micro dans la salle.

Dominique Bohn veut faire une proposition concernant l'ordre du jour. Elle souhaite que l'on procède directement par la présentation des administrateurs et au vote des administrateurs puis aux motions. La tribune l'invite à expliquer sa demande.

Dominique Bohn : « Pourquoi ? C'est simplement, on est déjà moins nombreux qu'hier, si on commence sur les motions et ça va prendre un peu de temps de parler des motions et à ce moment-là on a tous des billets de train etc on va tous partir et il n'y aura plus personne pour voter le CA, hors déjà on est légitime entre guillemets vu qu'on est de moins en moins nombreux mais alors si en plus on attend qu'il n'y ai plus personne pour le voter là je ne comprends plus du tout la légitimité du CA. »

La tribune remercie Dominique pour sa proposition. Elle rappelle que si des personnes doivent partir avant le vote du nouveau CA, il est possible de laisser un pouvoir aux groupes qui restent présents. Elle précise également que l'ordre du jour est serré et que la difficulté qui faut prendre en compte est que suite au vote samedi de la

proposition de refondation de prioriser les motions, qui est un vote sur bulletin, il était prévu en terme d'organisation que si cette proposition passait, on fasse le vote du CA en même temps que le vote des motions y compris en séparant la queue en deux pour aller plus vite parce que le dépouillement va être long et pour gagner du temps. Donc s'il y a vraiment une demande très forte de l'AG de commencer par le vote du CA, il faut savoir que c'est autant de temps décuplé où on aura moins de temps pour parler du fond des motions et débattre la-dessus.

Discussions dans la salle.

La tribune propose de trancher en faisant un vote pour soit commencer par la présentation de Laura Hameaux puis les motions, l'approbation des motions et la présentation des administrateurs soit commencer par le vote du CA.

Une personne veut intervenir.

Discussions hors micro dans la salle.

VOTE : Etes-vous pour ou contre commencer par la présentation de Laura, la présentation des motions, l'approbation des motions et l'élection du CA ?

POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
48	16	1	65

Retour à l'ordre du jour initial après un rappel de la tribune sur la possibilité de laisser un pouvoir à un groupe pour ceux qui ne pourraient pas rester pour le vote.

Etat des lieux des réflexions stratégiques par Laura Hameaux

Laura Hameaux : Bonjour, je vais vous faire un rapide compte-rendu, c'est vraiment une synthèse de la journée stratégie qui a eu lieu le 20 octobre dernier. Evidemment, on ne pourra pas tout dire en trois minutes. Et après je vous ferai une rapide présentation du travail déjà engagé soit suite à la journée stratégie soit suite au travail de l'année dernière en cours de mise en œuvre. Donc vous le savez le 20 octobre dernier a eu lieu à Paris la journée de réflexion stratégique à laquelle ont participé une trentaine de groupes. Ces journées qu'on propose depuis environ 3 ans elles ont pour objectif avant l'AG de se concerter entre groupes, administrateurs et équipe salariée sur la stratégie, mode d'action, créer du lien entre les groupes et l'équipe du Réseau et renforcer l'interaction, échanger sur les actions et campagnes en cours et à mettre en œuvre sur l'année et préparer ensemble des propositions d'actions, de motions, de campagne pour l'AG. A l'époque de cette journée stratégie, le calendrier politique était le suivant, 20 octobre on en était à la centrale de Fessenheim et le réacteur n°1 sur lequel devait être réalisé des travaux pour certains avant le 31 décembre 2012 de l'année écoulée et pour d'autres d'ici juin 2013.

Ensuite, on était dans le contexte d'imminence du lancement du débat sur la transition énergétique qui s'étale de novembre à avril pour la phase de débat avec en mai une phase de restitution, des débats, et puis initialement, le débat et le vote d'une loi de programmation en juin sur la politique énergétique. Normalement l'écriture de cette loi aura toujours lieu en juin mais le vote sera reporté à septembre.

Le débat public sur Bure: A l'époque, on pensait qu'il commencerait mi-mars jusque mi-juillet. En fait il se trouve, c'est pas une information officielle mais c'est paru dans la presse, que la commission nationale du débat public ne devrait se réunir que le 6 février pour fixer précisément les dates du débat en sachant qu'il y a de nombreuses associations qui ont fait une demande de report. Il se peut bien que la commission nationale étudie ce report. Donc ça c'est pour le calendrier officiel politique.

Pour le calendrier du Réseau : On a la préparation de la Chaîne du 9 mars et le lancement de la campagne sur la Chaîne du combustible, votée en Assemblée Générale 2012. Lors de cette journée, on a pu avoir des discussions sur plusieurs choses. On a d'abord discuté en plénière toute la matinée en faisant plusieurs tours de table pour poser sur la table les sujets que les différents participants aimeraient aborder, construire ensemble ces sujets de discussion. On a pu concrètement discuter des choses dans un climat constructif, avec des échanges, des critiques positives et négatives sur le fonctionnement du Réseau, la communication, la stratégie. L'après-midi, on a discuté en petits groupes. Cinq groupes de travail ont été créés, un général, sur la stratégie du Réseau, la communication, nos modes d'action et quatre autres thématiques un sur le débat sur l'énergie, un sur l'arrêt de Fessenheim et qu'on avait élargi à une logique d'application de ce qu'on allait faire sur Fessenheim et les autres réacteurs de plus de 30 ans. Un groupe sur la campagne sur la Chaîne du combustible et l'enfouissement des déchets, la problématique de Bure et un sur le nucléaire militaire en sachant que tous ces groupes thématiques discutaient d'abord de la stratégie et de la communication et à la lumière de ces réflexions, ils se posaient des questions plus thématiques en lien avec les sujets que je viens de vous énoncer. Lors de cette journée, il y a eu de l'écoute et de l'ouverture par

rapport aux discussions et c'est toujours des moments d'échanges qui sont assez positifs pour créer du lien et apprendre à mieux se connaître. En revanche, on a manqué de temps et le format n'était pas nécessairement adapté pour pouvoir réellement construire des propositions de motions, de campagnes si tard dans l'année. On avait pu le faire l'année précédente mais on avait eu deux jours. On réfléchit à pérenniser ces rencontres et à les multiplier si possible. Et à trouver aussi une manière plus poussée et plus aboutie pour avoir une réelle réflexion stratégique.

Concernant le travail en cours, on l'a dit hier, lors de l'intervention des salariés, il y a un travail qui est peu visible pour renouveler et améliorer de nombreux outils indispensables, c'est le cas des bases de données, des outils de gestion, de comptabilité, c'est le cas aussi de notre site internet qui est en cours de refonte et ça c'est du travail qui prend du temps, qui n'est pas visible mais qu'il est important de signaler. Il y a aussi le travail de la commission refondation qui va très rapidement reprendre.

En ce qui concerne la lutte antinucléaire, nous préparons activement la Chaîne humaine du 9 mars, donc mobilisation, aide à l'organisation de départs groupés, mise en place de réunions publiques de présentation de la Chaîne pour mobiliser en Ile de France et puis avec l'appui des groupes du Réseau mise en place de moments locaux de mobilisation ou d'information pour préparer cette Chaîne humaine.

Juste après la journée stratégie, suite aux recommandations de l'assemblée car il y a eu un consensus très large pour engager immédiatement des actions et un travail pour faire fermer la centrale de Fessenheim. Très rapidement, il y a eu un plan d'action en lien avec les associations locales, et il a été très rapidement mis en place.

On fait un suivi rapide de ce qui se fait sur le débat sur l'énergie. Evidemment il y a tout le travail habituel de suivi des groupes. Vous l'avez vu cette semaine, on poursuit notre travail sur la campagne transport votée il y a deux ans en lien étroit avec Sud Rail et beaucoup de militants locaux du Réseau et d'autres. Il y a aussi un gros travail permanent de recherche qui est réalisé sur le suivi des installations et quand c'est possible sur le juridique. Il s'agit d'un travail systématique assez récent et ça a permis une montée en compétences du Réseau sur des sujets techniques. Enfin, on s'attelle activement à la mise en œuvre de certaines motions et campagnes. Je vais revenir rapidement sur les deux campagnes qui sont encore en cours de mise en œuvre. Il s'agit de celle sur la solidarité avec les travailleurs du nucléaire où on a fait pas mal de recherches sur le sujet et des rencontres vont être organisées. La préparation de la campagne sur la Chaîne du combustible que j'avais prévu de vous présenter brièvement mais je n'aurais pas le temps et qui sera lancée à l'occasion du Tchernobyl Day puisque cette année, le Tchernobyl Day sera dédié à cette thématique.

Questions :

Jean-Marie Matagne : Ce qu'on vient de nous présenter c'est un compte-rendu de réunion. C'est la référence à des activités, à des actions et ce n'est pas une perspective stratégique. Je pense qu'aujourd'hui ce matin, il faut que nous décidions de stratégie et je pense que le meilleur moyen c'est d'aborder tout de suite la discussion des motions.

La tribune rappelle que l'idée était de faire un état du travail en cours avant d'aborder la stratégie.

Anne Meyssignac : Moi, il me semble qu'il y a une ligne stratégique qui se dessine par rapport à la Chaîne du combustible entre autre, il y a la régionalisation. Parce que la Chaîne du combustible ça touche à un tas d'actions locales qui sont très ciblées sur des problématiques locales et donc je pense que c'est bien de s'en servir même si on ne l'a pas encore bien formulée. De fait, il y a quelque chose qui se dessine et qui entre dans ces deux choses là.

Dans la salle, une personne intervient hors micro.

La tribune essaie de ramener le calme et re-précise l'ordre du jour et le fait que les motions irrecevables feront l'objet de discussion après la présentation des motions recevables pour répondre à Michel Boccara.

Michel Boccara vient à la tribune.

Michel Boccara : Tu comprends bien que si tu avais présenté ça avant, je ne serais pas intervenu de cette manière là. Ne confondons pas les perturbations légitimes et illégitimes. Donc, je pense qu'on peut procéder comme ça, mais on prend acte qu'effectivement après la présentation des motions et campagnes recevables, nous aurons un vote de l'AG pour savoir si on reçoit à nouveau les motions jugées irrecevables.

La tribune précise à nouveau les règles de l'AG concernant les prises de parole, la présentation des motions et le vote.

Présentation des motions et campagnes

Motion A : « Le recyclage de l'uranium appauvri dans l'armement »

Sonia Marmottant (SDN Isère) : Je ne vais pas tout vous lire. J'espère que vous avez pris le temps un petit peu de lire. Nous, à Sortir du nucléaire Isère on a choisi cette motion car c'est un sujet qui nous interpelle depuis le début de la création de notre association. Dans la région grenobloise il y a une société, la SICN qui a fabriqué, on croit que c'est fini mais enfin on n'est pas sûr c'est d'ailleurs secret défense, on n'est pas sûr que ça été fabriqué là, des armes à l'uranium appauvri, d'après les informations qu'on peut avoir. Donc, c'est un sujet qui nous touche relativement de près, et on trouve que c'était un sujet qui n'était pas assez abordé dans la communication du Réseau aussi auprès des militants, beaucoup de militants qui ne semblaient pas assez informés de ces questions là. Le Réseau a progressé sur les questions des armements nucléaires mais ça n'inclut pas la question des armes à l'uranium appauvri puisqu'elles ne sont pas considérées comme des armes nucléaires alors qu'elles sont utilisées dans des conflits à l'heure actuelle, elles sont considérées comme des armes conventionnelles alors qu'elles font des dégâts collatéraux importants sur les populations civiles qui sont occultés, non étudiés aussi, de manière officielle en tout cas. Et donc, ça nous semblait important que le Réseau se saisisse de cette question et la fasse apparaître davantage dans sa communication à tout niveau. Donc, c'est pour cela que nous proposons cette motion. Alors, j'ai une précision, on a voté pour que le Réseau rejoigne la Commission internationale pour l'abolition des armes à uranium appauvri, on a mis ça parce que sur le site de l'ICBUW le Réseau « Sortir du nucléaire » n'apparaît pas dans les adhérents. On s'était basé là-dessus, donc après coup, on a vu que s'était dit que le Réseau était déjà adhérent. Donc, ce serait bien que vous clarifiez peut-être avec l'ICBUW votre adhésion sur la page des adhérents en France, parce qu'il y a beaucoup d'association en Francefédérées par le Réseau.

Question contre :

Patrick Destruhaut : Bonjour à tous, je veux bien qu'on rajoute une mention, je vous signale quand même qu'en 2011 on a signé une motion où il y avait l'abolition de toutes les armes nucléaires ainsi de suite, non à l'OTAN, ça recouvre la problématique en 2011. Après c'est au Réseau de la décliner chaque année on revient sur des motions surtout qu'en plus cette année y a beaucoup de motions sur la même problématique et que les autres ont été éjectées, si vous voulez ça paraît bizarre comme manière de procéder, c'est à dire qu'on en reste toujours, on mouline dans le vide. Vraiment c'est pas bon.

Question pour :

Sophie Morel : Je trouve vraiment cette motion très très intéressante, parce qu'effectivement le Réseau est membre de ICBUW donc la Commission Internationale pour l'Abolition des Armes à l'Uranium Appauvri mais c'est pas très matérialisé dans les faits et donc c'est très intéressant de porter cette revendication et la problématique d'utilisation de ces armes dans la campagne pour la Chaîne du combustible, car effectivement l'uranium appauvri est un résidu de l'enrichissement de l'uranium ...retraitement et là bravo pour cette motion parce que c'est une problématique dont il faut qu'on s'empare.

Réponse :

Sonia Marmottant : Si ça n'a pas été suffisamment mis à l'oeuvre jusqu'à présent, moi je trouve que c'est bien qu'on insiste pour que ce soit fait.

Motion B : « Aller au référendum pour sortir du nucléaire militaire et du nucléaire civil »

Jean-Marie Matagne : Je crois que hier on a changé la Charte, enfin on la modifiée on a introduit la demande d'une décision immédiate de sortie urgente du nucléaire civil et militaire. Très bien, ça c'est une motion et ça va devenir un élément de la Charte du Réseau c'est pas pour ça qu'on va sortir d'urgence du nucléaire civil et militaire et c'est pas pour ça que quelqu'un va prendre la décision de sortir. Qui peut en prendre la décision et bien d'après la Constitution Article 2 Alinéa 5 : Le Président de la République parden le Principe de la République est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple et l'article 3 alinéa 1 précise la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants, et par la voie du référendum. Qui sont les représentants ? Ce sont le Président de la République, le gouvernement, le chef de gouvernement, les ministres et le Parlement.... actuellement, ces représentants bloquent la situation, donc on ne peut pas compter sur eux surtout pas sur le Président de la République vu les positions qu'il a prises avant d'être élu et depuis pour prendre cette décision alors qui et comment peut-on la prendre ? C'est le peuple par la voie directe, la voie du référendum. C'est pour cela que cette motion propose d'aller au référendum et c'est une proposition stratégique. Vraiment stratégique parce qu'elle nous offre, elle nous propose un outils politique, un levier pour changer la situation parce qu'on peut faire tout ce qu'on veut, on peut faire même des grèves de la faim prolongées, faire des jeûnes hebdomadaires

comme c'est mon cas, faire des jeûnes annuels autour du 6 août, on peut faire une Chaîne humaine, ça ne changera pas la situation. Ce qu'il faut c'est une décision politique globale de sortir du nucléaire militaire et de sortir du nucléaire civil donc la caractéristique de cette motion c'est d'une part qu'elle nous offre, nous propose un outils et deuxièmement qu'elle lie étroitement le nucléaire civil et le nucléaire militaire. Je veux juste dire une chose encore je sais pas si vous avez remarqué que dans cette série de motions il y en a 3 qui abordent le sujet du nucléaire militaire, je m'expliquerai sur les différences concernant cette motion et les autres au moment où les autres viendront en discussion. Merci.

Question pour:

Gérard Lacroix : Bonjour à tous, un petit rectificatif sur la question du droit, les termes exactes sont ceux de l'article 6 1ère et 2ème phrase, le préambule de la Constitution de 1789 dit la chose suivante : « La Loi est l'expression de la voix générale » et ce qui est important c'est la phrase qui suit : « Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leur représentant, à sa formation, la priorité donnée aux citoyens et compte tenu de l'adoption il y a maintenant deux ou trois ans du principe d'exception de constitutionnalité nous n'avons pas à demander la tenue d'un référendum nous pouvons l'imposer l'outils du droit, nous pouvons nous en servir alors maintenant je ne vais pas demander de modification de la motion compte tenu du temps, simplement je rappelle que ceci c'est la réalité juridique du moment.

Question contre:

Jean Marie Brom : En fait, j'aurais aimé parler des 3 motions, parce que les 3 motions B, C et D devraient être discutées à peu près ensemble. Elles sont presque identiques. Personnellement je trouve que la motion..j'ai essayé à l'époque Jean Marie que les 3 motions convergent et arrivent vers quelque chose de plus ...elles sont presque les mêmes, de quelque chose de plus acceptable éventuellement. Ta motion me pose problème Jean Marie : En fait, depuis longtemps le Réseau a lié le nucléaire civil et militaire. Dans sa Charte, dans ses actions peut-être qu'il le fait pas très bien, peut-être qu'il le fait bien. Aujourd'hui, nous demandons au niveau du nucléaire civil que la France, sorte unilatéralement du nucléaire civil et dans le cas du nucléaire militaire on demande d'agir en concertation avec des partenaires ; autrement dit, on demande dans le nucléaire militaire que tout le monde doit s'y mettre en même temps mais pas pour le nucléaire civil ; je pense qu'il faut être plus dynamique que cela. Je pense que de ce point de vue là, il faudra que des pays montrent l'exemple de l'abandon du nucléaire et que si la France n'est pas capable de le faire unilatéralement, la France ne pourra jamais, référendum ou pas, et là aussi y a une petite erreur concernant le référendum, la France ne pourra jamais en sortir si elle attend que les autres le fassent, donc je pense qu'il vaudrait mieux dans l'état actuel des choses, même si ta motion est quasiment parfaite, prendre la 2ème motion. Je vous remercie.

Réponse :

Jean-Marie Matagne : Du coup, si vous voulez on entre dans la discussion des autres motions, ce qui me semble un peu regrettable mais je veux dire ceci : je repose la question, qui peut imposer cette décision dont le gouvernement et le Président de la République ne veulent pas, ni pour le nucléaire militaire ni pour le nucléaire civil. Vous savez très bien pour le nucléaire civil que quand on aura fermé les 2 réacteurs de Fessenheim on aura fermé 2 réacteurs de 900 mégawatts soient 1800 mégawatts ça va peut-être se faire fin 2016 mais d'après une information d'EDF, qui date de 2 jours, ils estiment qu'en 2016, l'EPR sera déjà en fonction c'est à dire aura divergé ce qui veut dire que 1650 mégawatts arriveront avant même que les 2x900 1800 mégawatts soient partis, on aura kif kif bourricot quant aux autres EPR trentenaires, ils sont renvoyés à Pétaouchnok. Donc, jusqu'en 2017, jusqu'à la sortie du Président de la République actuel et son successeur on ne pourra pas sortir du nucléaire civil du tout. Est-ce qu'il faut qu'on attende 2017, la prochaine présidentielle pour qu'on trouve enfin un candidat, un grand candidat, un candidat susceptible d'être élu qui fera la politique que nous souhaitons?

La tribune propose de poursuivre sur la motion suivante puisque les 3 motions sont discutées ensemble.

Jean-Marie Matagne : Si vous voulez, il y a une formule précise à la question posée au référendum, c'est très important de savoir si on demande un référendum sur le désarmement unilatéral ou multilatéral. Alors moi je suis pour le désarmement de la France unilatéral ou pas sauf que si on fait un référendum en demandant la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires, on sait que y a plus de 8 français sur 10 actuellement d'après 2 sondages différents qui sont favorables à ça. Sur la question du référendum unilatéral, certainement pas, c'est pas du tout la même situation donc on a des chances de le perdre, toutes les chances, je dirai même de le perdre et deuxièmement moi ce qui m'intéresse, je suis prêt à mettre ma santé ou ma vie en danger pour abolir les armes nucléaires, toutes les armes nucléaires ; ça ne m'intéresse pas fondamentalement que la France enlève 1,5% des armes nucléaires dans le monde. Or, qui actuellement bloque la situation pour le désarmement nucléaire

multilatéral, c'est la France...

La tribune demande à Jean Marie Matagne qu'on avance sur la motion suivante qui parle aussi du nucléaire militaire pour permettre à l'AG de prendre connaissance des 3 motions qui la concernent pour gagner du temps pour en débattre avec peut-être une prise de parole supplémentaire.

Motion C : « Motion en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la France »

Daniel Roussée : J'espère que tout le monde dans cette salle est conscient que le nucléaire militaire et le nucléaire civil sont les deux même faces, totalement les deux même faces, totalement liées d'un même monstre qui depuis 60 ans nous impose une dictature du nucléaire. Et c'est pour cela qu'il y a déjà 4 ans, le Réseau dans sa Charte a introduit le désarmement nucléaire concrètement dans sa Charte. AG 2009, il y a 4 ans. Je vais vous donner un tout petit texte, selon le Général Smedley Butler : ...

Interruptions dans la salle : « Non, non, non... »

La tribune intervient pour rappeler que les prises de paroles se feront après.

... ancien chef du Strategic Air Command, « ...les armes nucléaires sont fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables ». Je pense que tous, ici, on peut soutenir, on peut adhérer à ces phrases. Depuis 50 ans, le désarmement que l'on nous propose est un jeu de dupe. Excusez-moi mais soyons clairs : on se débarrasse de nos armes totalement obsolètes et on dit qu'on fait du désarmement. Alors que d'un autre côté, on essaie un maximum d'augmenter l'efficacité de nos armes, ce n'est pas vraiment du désarmement. Donc, cette motion que les Amis de la Terre Midi Pyrénées et la CANVA proposent est de clarifier, d'aller plus loin stratégiquement, de montrer un visage clair, simple, complètement compréhensible par tous. Notre responsabilité de citoyen français est totale, c'est nous qui avons la responsabilité du désarmement mais chez nous d'abord. Donc, parlons vrai. Moi, je ne sais pas quelle est la plus forte utopie. Est-ce que c'est l'utopie de croire qu'on est capable de désarmer l'ensemble de notre planète ou est-ce qu'on peut déjà dire : l'utopie la plus rapide, accessible, c'est de désarmer la France. A ce moment là, on porterait un témoignage extrêmement fort sur le désarmement multilatéral mondial. Donc, notre motion est relativement simple : le nucléaire est un crime contre l'humanité, c'est l'ONU qui le dit depuis des années mais la menace et la préparation de ce génocide l'est également. Notre responsabilité, nous français, doit être déterminante.

Question pour :

Guillaume Blavette : Je suis assez gêné par la tournure du débat et la confusion entre stratégie et tactique. A la lecture des deux dernières motions, j'ai l'impression qu'elles nous proposent des éléments d'ordre de la tactique pour réaffirmer quelque chose qui est consubstantiel à notre fédération. Alors que la motion présentée par Jean Marie présente une vraie perspective stratégique qui implique de revoir nos modes d'action qui permettraient une mobilisation large dans les groupes, qui amènerait une évolution de la figure du Réseau, la construction de convergences qui me semblent très importantes. Mais moi, j'aimerais attirer votre attention là-dessus. Il faut éviter de tout mélanger. Il y a des motions sur le nucléaire militaire qui nous sont présentées et qui relèveraient plutôt du statut de campagne. Moi, j'admets ce que tu dis, Daniel, et les deux phrases que tu nous présentes mais je pense que ça n'a pas la stature de motion. Enfin, une remarque pour répondre à Jean Marie. La sortie unilatérale du nucléaire civil en Europe c'est aussi une paille. Moi, je pense que là où nous nous devons d'aller c'est faire que dans tous les pays d'Europe il y ait un refus catégorique de consommer de l'énergie d'origine nucléaire. Si on sort du nucléaire en France, c'est déjà une chose mais si d'autres pays d'Europe continuent à importer du nucléaire russe et autre ce ne sera pas une victoire pour nous. On est aussi pour une sortie du nucléaire civil multilatéral. Merci.

Question contre :

Patrick Hubert : Il y a effectivement 3 motions qui sont relatives au désarmement nucléaire militaire. Pourquoi le MAN, Mouvement pour une Alternative Non violente, soutient davantage la motion C que les motions B et D. Je vais essayer de le dire : On peut constater au niveau international que les Etats dotés qui sont partie au traité de non prolifération n'honorent pas leurs obligations de l'Article 6 de ce TNP. C'est à dire, normalement, ils doivent désarmer de bonne foi dans un délai raisonnable. Au contraire, tout en fustigeant, par exemple, le Gouvernement iranien, qui est soupçonné de vouloir acquérir la bombe, les pays dotés améliorent leurs armements nucléaires et la France, tout particulièrement. On constate aussi que la pression des pays non dotés et des organisations du type ICAN, auquel le MAN et bien d'autres, ici, adhèrent n'ont pour le moment pas obtenu la moindre avancée vers un désarmement multilatéral. Nous affirmons par contre qu'en tant que citoyen d'un pays doté et la France est parmi

les pays dotés avec la Grande-Bretagne celui qui peut, à l'heure actuelle, se débarrasser le plus facilement de ces armes nucléaires. Donc, nous affirmons qu'il est de notre devoir de citoyen français de contraindre nos gouvernants quel qu'il soit de désarmer unilatéralement. Il s'agit donc pour nous de convaincre nos concitoyens et des tests de rue ont commencé qui montrent que très spontanément les français adhèrent à cette idée de désarmer unilatéralement. Très vite, pour quelles raisons les motions B et D sont insuffisantes à nos yeux ? : la motion D indique que la France, on va en parler maintenant, choisisse le désarmement nucléaire, c'est ambiguë, c'est pas vraiment un désarmement unilatéral qui est derrière cette phrase et dans la motion B, la question proposée par Jean Marie dans son référendum, je précise que le MAN fait aussi campagne pour un référendum sur une question précise que vous retrouverez sur notre site, mais cette motion B, on invite nos gouvernants à montrer l'exemple mais c'est pas ce qui va se passer avec la question qui est posée dans le référendum de Jean Marie. Merci.

Réponse :

Daniel Roussée : On est bien d'accord que le nucléaire civil et militaire sont totalement liés. Si vous voulez qu'on gagne sur le nucléaire civil, il faut également attaquer stratégiquement, moralement, éthiquement, politiquement sur la base du nucléaire militaire et le désarmement unilatéral c'est justement important d'être extrêmement clair, d'avoir une pointe agressive, parfaitement simple, claire et précise. Nous demandons à la France, nous citoyens, de désarmer.

La tribune propose de passer à la motion suivante.

Motion D : « Désarmement nucléaire »

Dominique Lalanne : La motion D qui est présentée par 17 associations, reprend l'idée du désarmement unilatéral mais dans l'idée de la Charte du Réseau, il s'agit d'éliminer toutes les armes nucléaires ; et donc l'idée du désarmement unilatéral de la France doit être complétée par une politique internationale de la France où la France fait pression sur la Communauté internationale et en particulier sur les états dotés pour éliminer leurs armes nucléaires. Donc, ça c'est un complément et c'est pour cela que dans cette motion, il y a marqué que le Réseau demande clairement que la France exige le désarmement nucléaire mondial et engage le désarmement unilatéral de la France. Alors pourquoi on a mis le mot « engage » ? C'est parce qu'il ne s'agit pas seulement une décision. Le problème de la « décision », c'est qu'elle est prise depuis 22 ans par la France dans le Traité de non prolifération ; l'Article 6 dit « La France s'engage à éliminer les armes nucléaires comme tous les autres pays dotés » et donc le problème d'une « décision », c'est qu'on peut prendre une décision et ne jamais la mettre en œuvre. Et c'est ça le problème de l'arme nucléaire actuellement, c'est qu'on a pris la décision d'éliminer l'arme nucléaire mais on ne veut pas la mettre en œuvre. Et c'est pour cela que dans cette motion, il y a marqué que non seulement on veut prendre la décision, on a pris la décision mais on veut « engager » le désarmement nucléaire unilatéral de la France pour faire une pression sur tous les états dotés. Alors, ce genre de démarche s'est déjà vu avec le Traité d'interdiction des essais nucléaires où la France a éliminé son site d'essais et ensuite, a fait pression pour qu'il y ait un traité international d'élimination complète des essais nucléaires, traité qui n'est pas encore entré en vigueur mais que de fait, est entré en vigueur par un moratoire, de fait, des essais nucléaires depuis 22 ans. Donc, c'est possible et au niveau international, la dynamique qui existe depuis une quinzaine d'années c'est une convention d'élimination. Ça été un peu dit par Daniel, mais cette dynamique est tout à fait favorable, on ne peut pas dire que tous les voyants sont au rouge contre le désarmement nucléaire ; il y a un voyant au vert c'est cette convention qui est votée aux $\frac{3}{4}$ par la majorité de l'ONU. Aux $\frac{3}{4}$ un projet de convention d'élimination est voté par l'ONU et il n'y a que 4 pays qui s'opposent à cette convention d'élimination: la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie. Et donc, si l'un de ces 4 pays tout d'un coup changeait d'attitude, et bien on pourrait imaginer un décoincement international, comme ça s'est fait pour les mines antipersonnel comme ça s'est fait pour d'autres traités. Donc, c'est important que la France ait dans l'idée le désarmement unilatéral pour montrer l'exemple et engage ce processus au niveau international d'élimination totale. Alors, dans cette motion il y a une décision pratique qui est demandée c'est un jeûne international. Hier, on a parlé d'actions nationales, annuelles pour pérenniser etc, etc.. et là nous avons depuis 28 ans une action internationale qui est faite par la Maison de vigilance qui est faite maintenant à Paris depuis 7 ans et l'année dernière le Réseau a eu une action majeure pour contribuer au succès de ce jeûne puisqu'il y a 80 participants qui sont venus du Réseau de toutes les régions et qui ont jeûné pendant 4 jours. Et à Paris ça a eu des répercussions, il y a un petit fascicule que vous avez tous pris... Donc, cette motion demande précisément que le Réseau s'engage fortement dans cette action nationale du jeûne du 6 au 9 août.

Question contre :

Jocelyn Michard : Je trouve ça un peu limite qu'on discute des motions là avec une prise de parole. C'est quand même des orientations, des stratégies et tout, il faudrait peut-être qu'on en débâte un petit peu plus. Donc, du

coup, j'aimerais revenir sur la question du référendum puisqu'il n'y a pas eu l'occasion tout à l'heure. De penser que le peuple est souverain et qu'on va pouvoir s'exprimer dans un référendum, je trouve ça un petit peu limite parce qu'on sait quand même très bien qui on a devant nous, on sait qu'on est pas forcément dans une démocratie très transparente et c'est plutôt une technocratie avec des médias qui sont un petit peu à la solde des idées pro-nucléaires du gouvernement etc... Le lobby nucléaire qui est en général plus fort que nous donc sur le référendum, je me demande vraiment comment on va pouvoir engager une campagne qui nous permette de gagner. Et, je pense qu'il y a un énorme risque qu'on se fasse laminer par les gens qui sont en face de nous. Alors, la question c'est une fois qu'on s'est fait laminer qu'est ce que ça va donner parce que s'il y a un grand référendum et que voilà on se fait manipuler, et qu'au final c'est « oui au nucléaire », ben on fait quoi, on rentre tous chez nous et c'est fini, il n'y a plus aucune campagne qui est possible pendant 50 ans, là. Donc, oui pour qu'on sorte du nucléaire mais pas par un référendum, c'est beaucoup trop risqué. Donc, à mon avis la seule possibilité qui peut y avoir plutôt que ça c'est la lutte au quotidien et la lutte en général mais pas croire que de cette façon là on va pouvoir gagner parce que c'est se tirer une balle dans le pied voire dans la tête là.

(Applaudissements)

Question pour :

Anne Meyssignac : Moi, je réagis par rapport à ce que tu dis, parce qu'il me semble que ça jamais été fait un référendum et qu'on a rien à perdre, que de toute façon....

Dans la salle : « On a tout à perdre ! »

... Je pense que c'est un moyen; je ne vois pas comment, quand tu dis lutter, qu'est-ce que ça veut dire concrètement dans les moyens qu'on a à notre disposition à part celui-là, je ne vois pas.

Réponse :

Dominique Lalanne : Les deux interventions ont porté sur le référendum donc ce n'est pas vraiment ma motion. Ma motion ne parle pas du référendum, je veux dire que les 17 associations qui présentent cette motion c'est essentiellement pour une cohérence entre un désarmement unilatéral de la France et une action de la France au niveau international pour l'élimination totale des armes nucléaires comme c'est spécifié dans notre Charte et ensuite une action de terrain. Et, je pense qu'au niveau du Réseau, ce qui est important ce sont les actions de terrain c'est pas seulement les grands principes. Les grands principes on les a dans notre Charte mais ce qui est important pour nous c'est : qu'est-ce qu'on va faire pratiquement pour changer l'opinion public française ? Et ces 4 jours de présence à Paris, massivement, déjà avec 80 personnes l'année dernière, on vise 150 cette année. Si elle est massive et bien on a une action de terrain qui porte notre message fort dans l'opinion public.

La tribune propose quelques instants pour parler de la cohérence des 3 motions.

Pour :

Philippe Lambersens : J'ai levé le rouge et le vert parce que par rapport à la rédaction de la motion D, autant dans les arguments et considérants je vois que l'on parle de désarmement unilatéral mais dans la phrase de synthèse à voter, à la fin c'est : « ...que la France choisisse... et non plus « engage » le désarmement nucléaire » . Donc, « unilatéral » serait peut-être nécessaire pour mieux comprendre et après ça je pense que la motion D, c'est plus une précision je dirais de campagne, ça mélange peut-être un peu, c'est peut-être plus une précision de campagne sur des choses à faire par le Réseau et je suis assez d'accord là-dessus et puis la motion B, je ne sais plus, celle avec le référendum, c'est aussi une question de, heu...on mélange aussi la fin et les moyens, les buts et les moyens. Le but c'est le désarmement qui là n'est pas précisé « unilatéral » mais avec un moyen, c'est surtout sur cette question qu'on peut discuter vers un référendum ou pas vers un référendum. Donc, il faudrait qu'on éclaircisse un petit peu cela.

Pierre Rosenzweig : Alors, ce que je veux juste dire, c'est que, un peu comme au Réseau, il y a une tentative pour que déjà les gens de la motion C et D se rencontrent. C'est vrai que nous ne sommes pas rivaux et je peux aussi dire vis à vis de Jean-Marie et de l'ACDN globalement que pourquoi pas l'ACDN est aussi invitée à cette rencontre. Il y a une première rencontre, il y en aura une deuxième et peut-être, en mon nom en tout cas, pour l'instant invitée à ces rencontres de discussion pour arriver à une cohérence dans cette perspective du désarmement nucléaire unilatéral aussi, ou en priorité, et puis voilà ; mais au jour d'aujourd'hui, on acceptait un moment donné de ne pas arriver à une motion unique là-dessus, voilà ce que je veux dire, peut-être malheureusement ou pas.

Dominique Lalanne souhaite reprendre la parole. La tribune précise qu'il restera 1 heure pour le reste des motions et campagnes.

Dominique Lalanne : C'est juste un petit point. Pourquoi on a mis le mot « choisisse le désarmement » dans la dernière phrase de la motion des 17, c'est parce que la phrase complète est mise dans la motion mais vous savez que quand on présente un texte pour ou contre à voter, on est limité dans un nombre de caractères et donc si on reprend tout le texte de la motion, on ne peut pas et le texte est très clair, dans le texte de la motion, le Réseau demande donc clairement que la France exige un désarmement nucléaire mondial et engage le désarmement unilatéral. Donc, c'est ça la demande précise. Alors dans le texte à voter pour ou contre, c'est vrai qu'on est limité par le nombre de mots.

Jean-Marie Matagne : Je vais répondre à Pierre que ACDN n'est strictement pour rien dans le fait qu'il y ait 3 motions actuellement et que la première, que moi, j'ai pris contact, j'ai téléphoné à Jean Marie Muller avant de lancer la campagne en

Bruit dans la salle et interruption de la tribune pour avancer.

... Si. Excusez-moi, c'est très important. Avant même de lancer la campagne d'ACDN pour le référendum en question avec cette question précise, j'ai téléphoné à Jean Marie Muller pour lui proposer de faire cette campagne ensemble et comme Jean Marie Muller insistait dans l'aspect « unilatéral » je lui ai proposé la solution suivante : dans un premier temps, nous demandons que la France fasse les démarches en direction de tous les états nucléaires et concernés y compris les membres du TNP pour enclencher la réalisation de l'Article 6 du TNP c'est à dire des négociations pour l'abolition de toutes les armes nucléaires et que dans un deuxième temps, si les autres ne répondent pas, s'ils traînent les pieds etc, j'avais même précisé 18 mois d'attente, à ce moment là, on propose un référendum sur le désarmement unilatéral. Mais si d'emblée, nous demandons le désarmement unilatéral, nous n'aurons ni le désarmement unilatéral parce que Hollande n'en veut pas, ni le désarmement multilatéral. Donc, je reviens sur ce qu'a dit Anne, c'est très juste, nous ce que nous proposons c'est un outil de transformation, d'un outil d'action historique, un outils politique. Voilà.

Dans la salle, Jean-Marie Brom veut aborder un point technique concernant les conditions météo.

Motion E : « Dimension fédérative et régionalisation du Réseau « Sortir du nucléaire » »

Sophie Morel : Donc, voilà la motion dimension fédérative et régionalisation du Réseau « Sortir du nucléaire ». Donc, c'est une motion qui a été rédigée par le CA au vu des discussions qui ont eu lieu dans cette Commission Refondation et dans la précédente et aussi, également parce qu'il y a eu 2 motions, 3 même avec une autre concernant la ville de Paris, qui pour nous avait trait à un processus de régionalisation. Et donc on s'est dit qu'il fallait qu'on porte ça par une motion et qu'un travail sérieux, un travail constructif soit entamé au Réseau de réflexion et de construction de cette régionalisation. Avec l'idée que quand même la régionalisation, elle ne peut pas se décider d'en haut par le CA ou elle peut pas se décider par un petit groupe qui fait voter un truc à une AG qui est voté par 30 ou 40 personnes, parce qu'il y a quand même environ 350 groupes adhérents et en fait, l'idée enfin là personnellement je vous donne mon idée à moi, qui effectivement je pense qu'elle correspondra à ce que les gens pensent qu'est la démocratie horizontale de la base, que ça parte d'une région ; que cette région s'organise avec tout le monde sans exclure personne et que cette région pose ses propres bases et ses propres modalités et qu'elle fasse un peu test, pilote, et que ça puisse être accompagné d'une réflexion aussi, c'est à dire qu'il y a une action, une mise en place, une réflexion. Voilà un peu l'idée qu'on peut porter là-dessus. En sachant que les motions qui ont été déclarées, mais Michel Bocarra en parlera, de motions qui ont été déclarées irrecevables par le CA pour des raisons statutaires qui ont trait à la régionalisation et là j'en porte la responsabilité parce que c'est moi qui ai fait beaucoup pour l'irrecevabilité des motions dans un cadres statutaire très stricte pour que ça dérive pas de tous les côtés....elles ont tout à fait leur place dans cette discussion dans la commission qui s'occupera de la régionalisation.

Anne Meyssignac : Je voulais juste prendre la parole pour dire qu'au sujet de la motion régionalisation, de Sortir du nucléaire Lot, je présente mes excuses car je n'ai pas fait ce qu'il y avait à faire, c'est à dire que cette motion n'était pas recevable en l'état mais il y avait moyen d'en discuter un peu sur la formulation et sur ...voilà et j'étais chargée de contacter SDN Lot. Je l'ai fait, j'ai cru le faire et en fait j'ai envoyé un mail à Michel Bocarra qui était au Mexique, bon...qui n'était pas du tout disponible. J'en ai parlé oralement et tout ça est resté lettre morte parce que j'avais pas contacté les bonnes personnes et j'ai pas fait les choses en temps et en heure. Il y aurait eu...euh les choses ne se seraient pas passé de cette façon là si j'avais fait ce que j'avais à faire. Ce que je veux dire c'est que

c'est une erreur humaine de ma part et que c'est pas volontairement le CA et que je pense que les choses, n'auraient pas été tout à fait pareil; ça ce serait pas déroulé de la même façon si j'avais fait ce que j'avais à faire au moment où il fallait le faire.

(Applaudissements)

Simone Fest : On avait effectivement proposé une motion pour Paris. C'était pas tout à fait dans le même esprit que ce que vous proposez pour la régionalisation. Nous, c'était vraiment parce qu'on est à Paris et on souhaitait un soutien d'un permanent et ce qui est autre chose, c'est à dire que la représentativité du Réseau soit vraiment à Paris. Parce que nous on est uniquement comme je l'expliquais dans la motion, on est un groupe local avec une fonction d'actions locales et on est régulièrement sollicité par des instances ou même par vous-même à Lyon pour aller à tel ou tel endroit ou aussi par d'autres instances qui sont des instances à statut national. Donc, moi je pense que d'abord on n'a pas la légitimité ni le temps d'avoir cette fonction et je pense que ça serait quand même intéressant pour le Réseau d'avoir quelqu'un qui soit vraiment localement parce que c'est pas en venant une fois et en repartant qu'on sent ce qui se passe à Paris. Et, malheureusement, je le regrette parce que je suis pour la régionalisation mais c'est quand même aujourd'hui encore une instance. Nous sommes un état centralisé où beaucoup de choses se passent dans les couloirs de l'Assemblée, dans les couloirs du Sénat, au siège du CEA et je pense que quelqu'un qui ferait et qui a fait du « réseautage » dans ces endroits là, je pense ça pourraient être un bon point pour le Réseau pour être un peu en amont de ce qui se prépare, notamment par rapport au nucléaire.

Dominique Bohn : Je vais laisser la parole directement à Michel Bocarra. Si j'ai des choses à rajouter à Michel ou à Patrice Kappel à ce moment là je pourrai reprendre mon tour de parole ? C'est possible ? C'est pour être plus efficace.

La tribune : Si vous êtes concis, oui.

Michel Bocarra : On peut un petit peu avancer, effectivement, sur le débat de fond sur la régionalisation, je remercie Anne de sa mise au point qui a été très honnête et très sincère. C'est pas toujours facile de le faire. Je pense qu'il faut, je suis tout à fait...alors je connais bien Anne depuis longtemps. Je suis tout à fait clair, Anne a fait une boulette maintenant ce qui est moins clair pour moi, et je le dis tranquillement si vous comparez la motion que SDN Lot a présenté et celle que A.V.E.N.I.R a présenté qui n'est pas très éloignée de la nôtre puisque je précise que nous avons eu des discussions avec Marie-Hélène Mancinho qui a été assez courtoise, effectivement nous avons eu quelques différences et mais ces différences ne sont pas fondamentales mais on a quand même décidé parce qu'on n'arrivait pas à se mettre d'accord, de présenter deux motions différentes, mais après tout pourquoi pas c'est l'hétérogénéité dont je parlais. Donc, il n'est pas du tout exclu qu'on arrive à un consensus aussi avec la motion d' A.V.E.N.I.R , il nous a simplement manqué le temps. Cette ombre tout d'un coup me trouble, excusez-moi, donc je vais essayer de dire en deux mots, je pense qu'effectivement au niveau de la procédure ça aurait été bien, je suis conscient tout à l'heure d'avoir été un petit peu intrusif, je m'en excuse mais il y avait eu vraiment un problème de procédure, je trouve que ça été...*(s'adressant à la tribune)* j'y vais, j'y vais si tu me fais ça je vais plus lentement...Donc ça aurait été mieux de discuter toutes les motions régionalisation ensemble parce qu'en fait c'est le même problème puisque la motion du CA s'est développée en réaction à la nôtre. Nous proposons pas et ça je ne suis pas d'accord avec toi, du tout, Sophie, là-dessus, très courtoisement, nous ne proposons pas du tout un passage en force, nous demandons finalement, bon peut-être que tu l'as pas dit, d'accord. Nous ne proposons pas un passage en force, nous disons qu'il faut expérimenter d'abord cette régionalisation mais il faut commencer l'expérimentation assez rapidement, de manière urgente pour reprendre certains mots sur lesquels nous avons parlé, hein et c'est cela qui est important. Alors nous on propose quelque chose, peut-être que c'est pas tout à fait juste et après toute l'Assemblée Générale va statuer. On se disait, hein j'ai entendu les pour et les contre, on se disait que la région Sud-Ouest avec toutes ses diversités, elle a effectivement, historiquement, une expérience de travailler ensemble avec des grandes diversités parce qu'entre mon camarade, Daniel Roussée et moi, on a d'énormes différences sur la question de la régionalisation et en même temps d'énormes accords sur la question des Journées d'étude et d'Atomes Crochus comme nous le verrons tout à l'heure. Voilà, non, non je suis obligé d'en parler de ça. Et donc, nous proposons, effectivement que nous allions assez vite ; nous pensons que cette décision, elle est urgente et donc il ne faut pas l'enterrer, il faut prendre acte que cette décision doit être mise en place dans les mois qui suivent et moi, ma crainte, c'est qu'avec la motion qui est présentée et que nous venons d'entendre on vide de son contenu cette notion d'urgence. On en parlera tout à l'heure lorsque nous viendrons à discuter des motions refusées.

Campagne n°1: « Pour l'élaboration d'un scénario de reconversion ds travailleurs du nucléaire.

Complément à la motion 3, "Solidarité avec les travailleurs du nucléaire", votée lors de l'AG 2012 »

Philippe Lambersens : Oui, on a développé, nous dans notre groupe SDN 38, assez souvent par des affichages et dans nos tracts des questions sur l'emploi parce qu'on pensait que c'était important et effectivement, ça donnait de la lisibilité à nos actions. Heu...que les gens comprennent que y a des emplois à créer et qu'il y a aussi... mais en face il y a tout le frein utilisé par EDF, ... des pertes d'emploi et sur lequel s'appuie un certain nombre de syndicats, juste et souvent à tort. Donc, il nous semble que dans les outils que nous donne, nous propose le Réseau, il n'y a pas assez de travail de fond que nous on peut faire mais qu'on peut fédérer entre nous et qui peut être plus professionnalisé pour pouvoir avoir des documents qui permettent de couper, à la base, tout le lobby qui s'appuie sur la crainte de la perte d'emploi si jamais on sortait du nucléaire. Voilà.

Question pour :

Cassandra Limier : re-bonjour, je voulais simplement savoir si au niveau financier quand on indique « mandate une personne compétente pour réaliser un recensement précis des emplois », si c'était un prestataire extérieur ou en interne ? Parce que...euh, j'ai pas précisé mais on est très favorable plutôt à cette campagne mais il y a juste la question de la faisabilité qu'on voudrait évoquer avec vous.

Réponse :

Philippe Lambersens : Moi j'ai pas de personne compétente directement sous la main à vous dire il faut le payer en sous-traitance, non...euh donc c'est un appel général des compétences et appel aussi à rechercher au niveau du Réseau ces compétences, euh...plus professionnelles d'économistes voilà.

Question pour:

Guillaume Blavette : Encore un certain malaise, j'ai l'impression que mon camarade, assis derrière moi, avait fait voter une motion du même ordre l'an dernier. Enfin, j'en ai marre qu'on patine alors qu'on est face à un enjeu à plusieurs dimensions, solidarité avec les travailleurs du nucléaire, oui c'est vital, reconversion, oui c'est vital, euh mais euh ... qu'est-ce qu'on fait concrètement pour mettre en oeuvre les votes d'AG ? Qu'est-ce qu'on fait ? Là, on sait que dans de nombreux secteurs même à l'ADEME ils bossent sur ce dossier. On sait qu'on a des copains dans différentes ONG, cabinets d'étude qui bossent là-dessus. Quel est le boulot qui a été fait par le pôle salariés du Réseau pour une recension de tous ces outils d'études et autre. Moi ça m'emmerde, j'aime bien cette motion j' peux pas voter contre, elle est intéressante mais elle donne à voir les dysfonctionnements du Réseau, excusez-moi, c'est vraiment attristant. On est là sur un truc qui va nous prendre 2 ou 3 ans pour arriver à des solutions effectives pour éviter ce qui s'est passé à Fessenheim avec ce pauvre Rol-Tanguy. Pour sortir de l'absurde nucléaire français et donc, moi ce que j'attends c'est un véritable moyen de mise en œuvre, je sais que y a les compétences au Réseau ; Mais alors qu'est-ce qu'on fait ? Qu'on arrête de patiner, c'est pas parce qu'on est sous la neige, ici, qui faut généraliser cet état.

Campagne n°2 : « Investir les commissions locales d'information auprès des installations nucléaire de base pour y porter les revendications antinucléaires »

La tribune : A titre d'info, y en a qui font partie des CLI dans la salle ? Plusieurs représentants de groupes lèvent la main.

Guillaume Blavette : Oui, non mais, je parle beaucoup et il faudrait que je parle une heure. C'est pas possible. Bon, donc, pour aller vite, euh...la motion...enfin le texte que nous avons déposé pensait être une motion, j'ai pas compris c'est devenu une campagne, j' m'en fous du statut et des petites virgules. En tout cas, moi je vous incite à réfléchir au fait de porter un argumentaire antinucléaire et je parle bien d'un argumentaire antinucléaire en tout lieu en tout endroit. Il se trouve qu'avec Jean-Pierre et l'équipe, on s'est retrouvé dans des réunions de l'ENCLI. Il se trouve que mercredi dernier mon collègue et complice Alain Correa était à un des groupes de travail de l'ENCLI sur l'enfouissement. Je pense que nous avons à réfléchir ensemble à notre rapport à l'institutionnel et au discours qu'on y porte. C'est quelque chose d'important dans la mesure où autour de nous, puisque nous sommes peut-être dans cette salle mais le mouvement écolo-antinucéaire pour une transition énergétique est plus large. Autour de nous, des gens se posent les même questions, je pense en particulier à France Nature Environnement, au secteur « risque » de FNE avec une pensée pour mon ami Claude Barbet. Je pense aussi à Greenpeace. Je pense que le Réseau, aujourd'hui, peut avoir la légitimité d'appeler les différents acteurs qui interviennent dans les CLI avec le souci de l'arrêt du nucléaire civil et militaire. Je renvoie à la Charte que nous avons votée hier, pour initier une stratégie collective mais différenciée puisque on ne peut pas tenir le même discours quand on est élu dans une

CLI, on ne peut pas tenir le même discours quand on est membre d'un Collège associatif et surtout par rapport à la remarque de nos amis de Tchernoblaye, tout ça ne peut pas se faire sans lien avec nos camarades qui disent, qu'ils ne veulent pas siéger mais qui ont une action d'impulsion sur les Commissions locales à partir de l'extérieur. Moi, ce que je veux c'est qu'on tisse des liens, qu'on invente les modes de convergence qui fassent que l'on puisse tous exister dans le Réseau avec une priorité stratégique importante.

Question contre :

Marie Béduneau : euh..encore une fois, j'en avais déjà un petit peu parlé, hier, moi, je ne comprends pas comment le Réseau peut demander à toutes ses associations qui agissent différemment ...euh..voilà...d'aller dans ce sens là parce que on a tous des modes d'action différents et je pense pas que toutes les associations elles aient envie de collaborer avec des CLI. Alors, si y en a c'est leur technique et ben tant mieux faut qu'on aille sur tous les fronts mais je pense pas que le Réseau puisse demander, en mettant ça en campagne, que tout le monde fasse ça, c'est juste ça.

Question pour :

Marc Saint-Aroman : Bonjour, donc, par rapport à ça, simplement, aux Amis de la Terre en 2006, on a quitté la CLI, on a claqué la porte violemment parce qu'ils avaient mis en place un système. L'accident nucléaire a eu lieu et ils ont fait venir des ukrainiens, cynisme total, en tenue folklorique et le thème c'était : l'accident nucléaire a eu lieu à Golfech, comment se comporte-on pour vivre en territoire contaminé ? Donc, nous avons claqué la porte avec pertes et fracas. Vous n'avez pas vu passer d'information parce que ça n'a pas été repris et donc, l'idée c'est on continue à travailler avec les CLI car de toute façon il y a obligation de transparence sur les documents, on a accès aux documents. Donc, ce que je veux dire, je rejoins la demoiselle à droite, chaque association comme dans le groupe du Réseau « Sortir du nucléaire », par exemple, nous on ne fait pas de prosélytisme à Stop Golfech, on est pour une sortie immédiate mais on fait pas de prosélytisme. On est dans la sortie immédiate localement, on agit sur des thèmes comme sur les CLI, on est une fédération, chaque association se comporte comme elle veut mais effectivement, les CLI sont un noyau ; nous on y rentre de l'extérieur pour aller chercher les documents parce qu'on a droit à les avoir et l'idée de fédérer tous ces documents, de fédérer ces choses c'est très important, moi je pense que c'est une idée intéressante.

Réponse :

Guillaume Blavette : Moi, j'essaie d'être précis dans ce que je dis dans ce que j'écris ce texte a vocation, avait vocation, à partir d'un argumentaire, d'une stratégie que j'évoquais devant vous d'organiser des moyens au niveau du pôle lyonnais pour que cette activité des groupes qui veulent être dans les CLI et les groupes qui ne veulent pas être dans les CLI soient...euh..disposent de moyens humains, logistiques importants parce que notamment Marie (Frachisse) est devant moi, ce boulot là, excusez-moi, c'est Marie qui fait la continuité, c'est Marie qui fait le conseil. Moi, j'ai toujours été très, très attaché à ce poste. Moi, je voulais que le poste de Marie, très concrètement, soit validé en AG, parce que pour moi c'est un enjeu important et donc dans le texte que vous avez sous les yeux, ce n'est pas tant la philosophie qui compte c'est, qu'est-ce que ça implique en terme de fonctionnement du pôle salarié du Réseau auquel nous sommes attachés et dont nous avons besoin dans nos associations.

La tribune précise qu'il reste 30 minutes et que pour avoir du temps pour le débat de fond il faut sucrer la pause.

Campagne n°3 : « "L'Impossible Procès" : un spectacle, une tournée, une exposition »

Bruno Boussagol : Oui, alors je vais faire court parce que j'ai eu deux fois l'occasion de parler de "L'Impossible Procès", donc je ne vais pas le ré-exposer, vous avez eu l'occasion de voir le spectacle, hier. Donc, ce que je voudrais qu'on mette bien en évidence c'est un projet qui va concerner, c'est une campagne qui concerne la première partie de l'année, hein..le 25 mai cette affaire est terminée. Donc, ça veut dire effectivement que c'est une grosse mobilisation d'ici là. C'est une mobilisation qui est bien répartie car d'une part on fait appel aux groupes locaux pour nous accueillir, donc, déjà douze ou treize se sont prononcés pour. Il nous en manque à peu près autant, hein voilà.. on essaie d'être dans toutes les régions, donc pour signifier que le Réseau « Sortir du nucléaire » et « Brut de Béton Production » qui sont co-producteurs de ce spectacle dans le cadre des journées d'études qui se déploie en s'appuyant sur le journal « Atomes crochus », va faire grâce à ce procès qui est en 2 parties, une partie qui est écrite et une partie où c'est le groupe local qui prend en main le Procès, hein...et que tout ça se conclue au bout de 25 représentations, le 25 mai sur la Place du Trocadéro à Paris, c'est à organiser bien sûr ça. Enfin, voilà on est suffisamment solide pour ce genre de choses. Donc, la demande, la campagne, elle est, pour que ce soit bien clair, pour ceux qui nous accueillent, que c'est eux qui se mouillent...et que le Réseau « Sortir du nucléaire » au niveau de l'organisation centrale soutient au niveau de la communication et de la liaison entre les groupes cette campagne qui en fait s'appelle une tournée. Voilà.

Question contre :

Marie-Hélène Mancinho : Donc, j'ai bien étudié votre texte. Je ne suis pas fondamentalement opposée. Je connais votre pièce, je la trouve très bien, c'est pas le sujet, d'accord. Euh donc, si je suis d'accord pour que le Réseau relaie, votre campagne par contre je suis opposée à ce que ça devienne une campagne officielle. Je m'explique clairement, parce que, d'après ce que vous proposez, vous allez mettre les groupes en grande difficulté. Hein, c'est à dire que jusqu'à concurrence de 1500 euros tout revient dans votre poche, alors qu'on sait pertinemment, parce que, excusez-moi mais j'ai une petite expérience de l'organisation, je fais ça depuis 20 ans, donc je sais un peu à quoi m'attendre...euh...1500 euros ça fait 150 personnes à 10 euros. Hein, donc il est très difficile et même vous à Clermont-Ferrand, vous n'avez pas réuni dans un spectacle, 150 personnes. Donc, ça veut dire clairement que vous allez mettre les groupes en grande difficulté. Hein donc, trouver une salle je veux dire correcte pour accueillir une pièce comme la votre qui mérite quand même un minimum d'espace donc c'est rarement gratuit et puis surtout il y a une chose qui est vraiment pas gratuite, c'est la publicité, les affiches, les tracts tout ça, ça a un coût donc quand vous réclamez donc qu'il vous soit retourné 1500 euros, ça veut dire que vous allez laisser sur la paille les groupes, vous allez leur laisser un déficit et c'est en cela qu'elle me gêne beaucoup hein donc voilà.

Question pour :

Dave Sheehan : Moi je veux féliciter Bruno pour un travail absolument spectaculaire. Je trouve que c'est fin, c'est nuancé. Quand on regarde, on est fixé sur ce truc et puis c'est dynamique, c'est tonifiant, c'est vivifiant et c'est surtout, si vous voulez, c'est surtout un outil pour faire réfléchir le monde. Le texte, par exemple, le texte évolue avec le temps. Ils intègrent ce qui se passe à l'heure actuellement. C'est vraiment une pièce formidable pour convaincre des gens qui ne sont pas encore convaincus. Si nous pouvons élargir et inviter un maximum de gens à ce spectacle je vous assure qu'il y aurait des résultats positifs j'en suis certain et je le soutiens complètement même si ça coûte peu d'argent par rapport aux retombées positives.

Réponse :

Bruno Boussagol : Alors, effectivement, l'argument est majeur mais, enfin, en gras j'ai mis « afin de limiter les risques financiers une formule avec minimum garanti de 900 euros est proposée ». C'est à dire que moi, je décortique, justement, j'essaie d'être aussi clair que possible sur le coût...hein...la part salariale et charges est de 1200 euros donc moi, si je propose à 900 euros, c'est qu'on prend un risque. C'est à dire qu'on ne compte pas sur le groupe local pour qu'il paye. En fait, il n'achète pas le spectacle. Le spectacle, il revient à 1500 euros mais s'il n'y avait que 900 euros de recette, nous, on part avec les 900 euros. Ce qui est la logique, dans notre processus, c'est qu'on pense qu'il y a des groupes locaux qui peuvent pas, effectivement, qui vont rassembler 100 personnes à 10 euros ; On sait tous que si on fait une buvette...enfin...écoutez...vous avez tous fait ça et c'est pas vrai de...Et alors, donc, effectivement, à concurrence de 1500 euros, de 900 euros à 1500 euros, on demande à ce que...on nous rende cet argent là...enfin...on nous donne cet argent là mais après les 1500 euros y a des endroits où il va y avoir 300-400 personnes, vous comprenez...oui on va aller à Golfech...y a des foires etc...bio et tout; j'veux dire il va y avoir un monde fou...enfin... j'espère, enfin je suppose...sinon je sais pas pourquoi on fait des foires.

La tribune rappelle que plus on prendra du retard et moins il y aura de temps pour les autres motions.

Campagne n°4 : « Atomes crochus »

Michel Boccara et Michel Lablanquie : Donc, Dupont arrive (M.Lablanquie). Dupont, tu veux parler ou c'est moi? Bon, on va très vite là parce que vous êtes tous au courant, on a distribué « Atomes crochus » à tout le monde, donc tout le monde voit ce que c'est...hein. C'est « Atomes crochus, argent, pouvoir et nucléaire » c'est lié...hein... le titre complet c'est celui-là ce qui fait qu'on travaille autour de ce thème dans ce journal. On a reçu un don de 2000 euros d'un membre de SDN Paris, et c'est à partir de cela que s'est posée la question de faire un deuxième numéro d' « Atomes crochus ». Et, l'idée, effectivement, c'est faire un deuxième numéro d' « Atomes crochus » pour d'une part faire une restitution des journées d'étude, je tiens à préciser qu'il y a sur le site des Journées d'étude les interventions orales des tables rondes et qu'elles sont extrêmement riches mais qu'elles demandent une synthèse donc on va faire ce travail de synthèse avec des intervenants qui prolongeront l'analyse...hein...il s'agit de demander à des gens comme Bernard Laponche, Dessus, Monique Sene et d'autres parce qu'il y a en ce moment...

Dans la salle, plusieurs personnes parlent hors micro. La tribune demande le silence et lui indique de poursuivre.

...j'ai dit « comme » après on verra dans le détail chez les contributions de chacun. Il s'agit aussi d'ouvrir le comité de pilotage c'est à dire d'élargir, à ceux qui le souhaitent, ce comité de pilotage pour qu'on puisse réfléchir dans ce cadre là à faire un contenu plus riche, plus pluraliste. Je rappelle que l'objectif est d'avoir une recherche ensemble parce que ces Journées d'étude c'est pour approfondir la recherche. Ce qui est complémentaire des journées de

stratégies et de ce temps-là de réflexion sur nos orientations politiques. Nous pensons que nous avons une faiblesse politique et c'est en approfondissant la recherche que nous la comblerons. Est-ce que tu veux un petit peu compléter, Dupont ?

Michel Lablanquie : Oui, bon je voulais dire aussi que peut-être pour évaluer le coût, c'est l'impression d'un journal comme ça pour 30 000 exemplaires ça nous est revenu à 3000 euros d'impression. Il y a eu 1500 euros de coût pour la distribution aussi en publipostage avec la revue du Réseau mais c'est un coût relativement modeste malgré tout pour une publication qu'on aurait voulu un peu « punchy », un peu plus dans le...peut-être que ça dénote...c'est un petit peu...on peut voir une différence avec la communication habituelle du Réseau où on a quelque chose qui est peut-être plus percutant, plus pointu aussi, parce qu'on veut des interventions...euh voilà et puis...excusez-moi, et puis aussi avec des dessinateurs de Bandes-Dessinées pour que ce soit plus accessible, merci.

Pas de prise de parole ou question.

Campagne n°5 : « Pollution avérée du territoire national et "risques" engendrés, par les effluents radioactifs de la médecine nucléaire » : Au minimum s'informer !!»

Gérard Lacroix : Ce sujet est un sujet, forcément un peu technique. Je vais essayer de vous convaincre...en moins de deux minutes. Merci d'essayer de m'entendre. L'ignorance, l'oubli, le mépris des Droits de l'Homme sont la seule cause des malheurs publics et de la corruption des gouvernements. Le droit des citoyens sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. Nous sommes tous victimes des émissions radioactives. Ça n'est pas quelque chose comme ça. Ce sont d'abord nos déchets, la radioactivité existe dans la nature. Mais ce qui nous pose problème à nous ce sont les déchets dus à l'activité humaine. Parmi ces déchets, les déchets qui sont utilisés pour mettre en place une médecine dite nucléaire. Le problème, ce sont les rayons gamma. Les rayons gamma ce sont des rayons qui proviennent du suicide. Le phénomène nucléaire c'est le suicide des atomes. Ces rayons gamma transportent avec eux une énergie énorme qui n'a rien à voir avec les rayons x et ils sont cancérigènes, ils sont mutagènes, tératogènes, reprotoxiques et immunosuppresseurs. Nous devons nous défendre. Or, la médecine nucléaire s'est installée progressivement sans que jamais aucune étude avantage-risque positif ne soit présentée. C'est un problème qui n'est pas nouveau. Par contre, récemment, l'ancien président...enfin le président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire s'est exprimé juste avant sa retraite devant une commission parlementaire pour souligner que la multiplication de ces actes contribuait à ce que cette source de pollution représente 41 % de l'irradiation dont nous sommes bénéficiaires entre guillemets en l'absence d'information au niveau du Réseau « Sortir du nucléaire », le groupe de Lons a décidé de prendre en charge ce dossier et la première chose, c'est d'abord de recueillir l'information. Une information officielle de façon à ce que nous puissions informer ceux qui nous écoutent de temps en temps. Voilà, merci.

Question pour :

Mireille Havez : J'ai levé un carton rouge et un carton vert car je suis à la fois, nous sommes, notre association, à la fois pour et contre cette motion. Pour, en ce sens que c'est un sujet, effectivement à traiter, et que le Réseau jusqu'à maintenant a très peu traité. Nous mêmes, sommes engagés dans une opération de sensibilisation, d'information et d'élaboration de revendications avec différents partenaires. C'est à dire que ce n'est pas une question qu'on porte uniquement l'aspect « déchets » qui vient d'être évoqué, l'aspect rejet dans l'environnement mais également, des risques immédiats à la fois pour les patients, qui sont soumis, en effet à des irradiations injustifiées...avatars médicaux qui peuvent leur arriver tout au long d'une vie, et je dis bien tout au long d'une vie parce que ça se cumule et également les personnels de santé qui sont fortement exposés, peu informés et peu protégés même s'il y a une protection. Donc, nous avons engagé, nous, une information là-dessus. Je suis à votre disposition pour vous donner le programme d'une journée d'échanges que nous organisons le 11 février à Lille avec un partenaire qui est dans le domaine de Qualité Santé, Réseau Qualité Santé du Nord-Pas-De-Calais.

Question contre :

Jean-Marie Brom : Comme d'habitude, cette motion qui est très sympathique. Petit problème, un : scientifiquement il y a des choses qui ne sont pas tout à fait justes donc, il faut se méfier quand même. C'est pas seulement les gamma qui sont l'ennemi juré etc...de la santé humaine. Les protons et les neutrons sont pas mal non plus, les bêta aussi, les électrons c'est pas mal..bref, le problème c'est qu'il faut pas se boucher les yeux. C'est pas parce que Mr Lacoste a dit quelque chose qui va dans notre sens qu'il faut se précipiter vers un leurre. Mr Lacoste, ex-président de l'ASN, directeur, a dit ça parce qu'évidemment lorsque l'on met en évidence que ce sont les gamma qui sont dangereux par la scintigraphie et les scanner on peut faire oublier l'iode 131, le strontium, la mérisium, l'argent 14 et le carbone de Fukushima par exemple...

Gérard Lacroix : le fluor et le technicium....

...ça permet de recentrer les choses. Ceci dit, je trouve que c'est pas inutile. C'est un problème qui est plus social que scientifique. Il est évident que quand un médecin présentera à un malade les risques dus à l'irradiation ou la certitude d'être à un cancer, le choix sera vite fait. Ceci étant, si je vote et si je propose de voter contre cette motion, c'est pas pour interdire de le faire, cette information, cherchez-la elle existe. Pourquoi faudrait-il que le Réseau mette toute sa puissance là-dedans ? Commencez le travail, l'année prochaine on verra où on en est. C'est tout.

La tribune précise qu'il reste deux campagnes à présenter avant le passage au vote de la demande de soumettre à l'AG un vote pour se positionner par rapport aux motions que le CA au regard des textes a qualifié d'anti-statutaires ou anti-règlement intérieur.

Gérard Lacroix : Le fait que les informations existent et qu'il suffit d'aller les chercher, ça s'applique pour toutes les motions qui ont été déposées, ça ne tient pas debout. Quant aux aspects techniques, si je ne suis pas rentré dans les détails ... aspect technique, autonome sur le plan médical... connaît parfaitement le dossier mais demande au Réseau de s'en occuper car le Réseau a vocation à s'adresser au plus grand nombre.

Campagne 6 : Aller à la rencontre d'un nouveau public et adopter un langage positif

Jean-Louis Gaby : J'ai déjà soulevé ce point auprès du comité communication. Entre pro et anti nuke il n'y a pas de dialogue. Moi je milite pour un dialogue. j'ai essayé de prendre la parole et d'apporter la contradiction pour rendre le discours pro-nucléaire pas tout à fait crédible. Je voudrais qu'on participe de façon plus importante à des colloques existants. Faire du lobbying auprès des institutions, des décideurs, ... en prenant rendez-vous et suivi de rendez-vous avec les représentants des nouvelles techniques pour sortir du nucléaire rapidement. Je souhaite qu'il y ait une personne-ressource pour chacun des domaines de référence (santé...).

Question pour :

Guillaume Blavette : Pour la presse c'est dans les Echos qu'on trouve le plus d'infos. Figaro a fait un très bon article aussi, Usine nouvelles... Il y a un gros travail de réflexion sur le lobbying qui nous amène à réfléchir dans un travail d'élaboration collective. J'invite à voter la motion de JL Gaby.

Question pour :

Sylvie Sauvage : Je pense qu'il faudra qu'on s'accepte entre nous. Tout ça c'est complémentaire et pas opposé, y'en a assez de faire trop rebondir les caractères de chacun, les uns contre les autres. On rate des thèmes hyper importants. Je souhaite ne pas passer à côté de l'enfouissement des déchets. Il y a des travaux de faits, aussi important que sur le désarmement. Il y a cette étude remarquable avec des docs très officiels et le Réseau n'a pas assez soutenu ça.

Campagne 7 : Pour une meilleure visibilité du Réseau "Sortir du nucléaire"

Marie-Hélène Mancinho: Une large majorité est pour une demande de sortie urgente du nucléaire civil et militaire. C'est un acte fort, très heureux. Dans le cadre de cette orientation ...à côté du débat officiel ...je propose l'organisation en étroite collaboration avec d'autres ONG, je propose donc d'organiser ce grand débat. Et je propose le vendredi 26 avril qui sera en pleine période du débat officiel.

Question pour :

David Sheehan : Je suis tout à fait pour ce genre d'action. Il y a eu une petite révolution ds le monde anglo saxon où une revue très prestigieuse, archi pro-nucléaire qui a complètement changé de fusil d'épaule.

Question contre :

Patrice Kappel : Il y a un propos qui me gêne c'est « arrêt de tous les réacteurs en 10 ans. Pour moi le nucléaire n'est pas un problème uniquement énergétique et cela me gêne dans cette motion.

Marie-Hélène Mancinho: Je respecte la décision démocratique d'hier. La notion d'urgence fait référence à une sortie d'environ 12 ans pour que les professionnels puissent se retourner.

Discussion sur motion et campagnes irrecevables

Vote sur motions irrecevables : ADOPTE

Etes-vous POUR ou CONTRE que l'AG ait un temps de discussion sur les motions considérées irrecevables ?

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
42	31	7	80

Motion F : « Réseau devient Réseau arrê en urgence du nucléaire »

Pas d'intervention

Motion G : « Pour que le Réseau revendique la sortie du nucléaire en moins de 10 ans/en moins de 5 ans »

Dominique Bohn : Cela fait plusieurs fois que l'on demande d'amender la charte mais on nous dit que c'est pas possible à cause des statuts. Ca a toujours été irrecevable. Le Réseau a besoin de se doter d'une stratégie à moyen-long terme ... à quoi servent les commissions si les motions ne sont pas discutées. On propose qu'on fasse un vote pour faire en sorte que cette motion soit recevable pour l'année pro.

Etes-vous POUR ou CONTRE organiser un débat en amont de l'ag 2014 sur les délais de sortie du nucléaire en vue de l'élaboration d'une motion ?

ADOPTE

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
69	0	8	77

Motion H : « Un correspondant permanent Réseau à Paris »

Simone Fest: Alors, rapidement, c'était simplement pour remettre l'accent sur cette problématique très spécifique à Paris. Je suis parisienne, j'en suis désolée parce que ça complique le combat à Paris et on l'a vu plus spécialement après Fukushima. Nous avons eu énormément de gens qui sont venus nous voir en pensant qu'ils venaient voir le Réseau. Et, donc on a pu répondre à une partie de leur attente, pour ceux qui avaient envie de militer sur le terrain, et un certain nombre de camarades, d'ailleurs, sont venus nous rejoindre et on est aujourd'hui un groupe actif, beaucoup plus qu'avant. Mais il y a quand même une problématique qui fait qu'il y a des moments où on ne peut pas répondre parce qu'on n'a pas la légitimité d'être représentatif d'une position ou d'une action qui revêt plus un caractère national et même international puisque nous sommes régulièrement sollicités par des personnes de Fukushima ou des alentours qui suivent beaucoup notre action ; nous avons eu aussi des informations de personnes en Allemagne qui estimaient qu'on était..euh..quand ils ont vu notre site qui est quand même pas mal aujourd'hui. Donc, moi je repose la question, pourquoi ne faudrait-il pas qu'il y ait quelqu'un...un permanent à Paris qui vienne...qui soit à Paris, qui ne vienne pas juste une fois de temps en temps et reparte, voilà. C'est vraiment une fenêtre ouverte sur le national et l'international. Je regrette, je ne suis pas une partisane du centralisme mais il faut aussi faire avec l'Etat qu'on a.

Mention I : « Régionalisation du Réseau « Sortir du nucléaire » »

Marie-Hélène Mancinho : On a décidé de présenter ces deux motions communément parce qu'effectivement elles ne sont pas foncièrement opposées mais que sur certains points, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord. Bon, c'est bien dommage pour l'instant mais on n'a pas dit notre dernier mot. Surtout que quand tu étais au Mexique, il était un peu difficile de communiquer avec toi. Donc, moi ce que j'ai..enfin ce que nous avons un petit peu reproché à la motion présentée par donc les copains là...euh..donc c'est que effectivement c'est leur caractère un petit peu non fédéraliste parce qu'il mettait en avant leur région et que je trouve que nous sommes ici, l'Assemblée Générale du Réseau et qu'il nous faut donc proposer des propositions qui s'adaptent à toutes les situations diverses et variées en France et donc, ça c'est un point. On est aussi pour l'instant légèrement en désaccord sur les moyens de financement. Alors, là aussi nous proposons une solution de financement qui aussi...euh..traite toutes les

situations sur un même pied d'égalité. Voilà, pas de favoritisme. Pas une région aux dépens des autres ni de priorisation.

Motion J : « Régionalisation du Réseau « Sortir du nucléaire » » (SDN Lot)

Michel Boccara : Je pense, effectivement, que face à l'enjeu de la régionalisation, nos différences sont mineures et j'espère qu'on arrivera à les synthétiser, j'ai bien entendu. Moi, ce que je demande c'est qu'effectivement, je remercie Anne, elle a acté qu'effectivement c'est parce qu'on n'a pas eu vraiment le temps de discuter qu'on n'a pas réussi à rendre cette motion recevable, je pense, effectivement que la procédure c'est de retravailler un petit peu cette motion. Ce qui m'importe c'est vraiment qu'on engage la régionalisation non pas de manière définitive mais de manière...euh.. comme un test et ce que j'ai proposé dans cette motion, c'est qu'effectivement on choisisse une région pour l'engager. C'est vrai que là ça fait une différence donc on va prendre un petit quart d'heure pour réfléchir comment on peut envisager cela. Moi, je pense aussi qu'il faut des moyens et donc, effectivement la question du budget elle se pose. Si on laisse les choses dans la vague et si on dit, la régionalisation on verra, ce sera l'an prochain qu'on va la mettre en place, à mon avis on va continuer à avoir cette hémorragie du Réseau et on va perdre du temps, il y a urgence de la même manière qu'il y a urgence à sortir du nucléaire, il y a urgence à changer les structures du Réseau, je ne reviendrai pas là-dessus, voilà. Donc, euh...vous avez eu les textes donc si on arrive à le faire, on rédige une motion amendée qui sera proposée au vote.

Campagne 8 : « Education populaire : abonnement électrique : 4 personnes=3kW, ça suffit ! »

Marie-Hélène Mancinho : Je rappelle que la notion d' « éducation populaire » est totalement inscrite déjà dans l'objet...euh..dans l'article 2 des statuts qui concerne l'objet du Réseau. Donc, nous nous insérons totalement dans cet objet en présentant un point très très important sur la possibilité qu'aurait... en présentant une action importante qu'il nous semble absolument primordiale que le Réseau prenne en charge à savoir inciter principalement les particuliers parce que pour les industries c'est un peu plus difficile sur leur possibilité qu'ils ont à leur niveau de faire baisser la demande générale d'électricité d'origine électro-nucléaire. Donc, j'ai beaucoup travaillé là-dessus puisque évidemment ma thèse d'ingénieur porte sur les économies d'énergie. Voilà expliquer aux gens qu'ils peuvent tout à fait vivre confortablement pour une famille classique, je dirais de 4 personnes, deux adultes et deux enfants pouvoir se contenter d'un abonnement de 3kW ça nous paraît très important.

Campagne 9 : « Pour une meilleure signalisation de notre message »

Marie-Hélène Mancinho : Je propose l'élaboration d'une banderole qui met en avant l'urgence de la sortie. Dans l'idée je veux placer à gauche un vrai panneau stop (suggestion projetée à l'écran).

Dans la salle: « Pourquoi cette motion est-elle irrecevable ? »

Sophie Morel : Le CA, en préparant l'AG et en regardant toutes les motions et campagnes a jugé qu'il n'était pas nécessaire de faire une motion pour une banderole et que si le groupe AVENIR souhaite une banderole qu'il fasse une demande de subvention, ce qui lui a été suggéré par ailleurs.

Présentation des candidatures au CA

Présentation du binôme Cédric Lucas/Rémi Fillau

Cédric Lucas remercie Anne-Sophie Cordoeiro, qui était sa suppléante pendant 3 ans et qui manquera au Réseau. Cédric aimerait mettre l'accent sur le nucléaire militaire, mais aussi ne pas oublier cet effort d'attention auprès des salariés qui est très important et aussi de faire attention aux frais de fonctionnement, il souhaite également que se tiennent enfin de vrais débats sur la stratégie du Réseau.

Remi Fillau souhaite s'investir en tant que suppléant de Cédric en particulier pour la régionalisation du Réseau.

Prises de parole :

Isabelle Taitt : Il est de votre responsabilité d'agréer par vote les membres du Réseau...Il y a aussi plusieurs mouvements, dont le RAC, et je voudrais connaître votre position quant à l'adhésion du Réseau au RAC ?

Cédric Lucas : Comment valider un groupe...une fois qu'un nouveau groupe a signé la charte, on fait une petite recherche pour en savoir un peu plus, on prend contact avec ce nouveau groupe...

Isabelle Taitt repose sa question.

Antoine Bonduelle : C'est quelque chose d'habituel en AG du Réseau d'entendre parler du RAC comme s'il s'agissait de francs-maçons... Vous parliez quand même plus tôt d'une coopération avec le CNRS. Le Réseau sdn a une charte anti nucléaire tout comme le RAC.

Cedric : par rapport au RAC, on s'est aussi battu en interne ces dernières années notamment lorsqu'il s'agissait de voter des communiqués ou d'apposer la signature du Réseau sur tel ou tel document, on a parfois réussi à durcir le texte, parfois on n'a pas signé du coup.

Présentation du biôme François Mativet / Benoît Coquille

François Mativet explique que son ancien binôme Jacky Berthomé ne souhaite pas continuer pour des raisons personnelles et qu'il lui tire son chapeau pour tout le gros boulot qu'il a accompli au CA du Réseau. François est normalement élu jusqu'en 2014 mais souhaitait tout de même demander à l'AG de valider son nouveau binôme avec Benoit.

Prises de parole

Marie-Hélène Mancinho : Je ne connais pas Benoit mais je connais trop bien François Mativet, qui a commencé à sévir dès le soir même de l'AG pour campagne numéro 3. En plus du reste que j'ai déjà pu expliquer par écrit il est responsable de la violation flagrante et incontestable du Rien totale illégalité. Je parle ici pour les 3 binômes.

Une personne s'indigne hors micro des attaques personnelles faites en AG

Présentation du biôme Marc Saint-Aroman / Daniel Roussée

Daniel Roussée en profite pour rappeler que les représentants de groupes en AG sont aussi responsables d'envoyer au CA des personnes compétentes pour renouveler le CA avant de revenir sur la collegialité extraordinaire qu'il a pu expérimentée depuis 6 ans.

Prises de parole

Jocelyn Michard : Je voulais juste bien comprendre combien de mandats vous avez effectué car j'entends plusieurs choses.

Marc Saint-Aroman : Ces 3 dernières années, Daniel était titulaire et j'étais son suppléant. En tant que titulaire Daniel ne peut continuer, mais étant donné le peu de candidature, nous nous sommes résignés à nous représenter. Pour ce mandat je serai titulaire et Daniel sera mon suppléant.

Daniel Roussée : Je suis administrateur depuis 6 ans...

Guillaume Blavette : C'est comme en Russie... j'ai levé mon carton rouge avec un nœud au ventre...le Réseau ne serait pas ce qu'il est sans le boulot énorme fait par ces militants. Néanmoins je suis très inquiet devant la capacité nettement réduite du CA et pour autant je ne pourrais pas voter pour vous. Je ne comprends pas....je suis écolo dans un mouvement qui avait de la consistance... Une dernière raison, je n'ai pas apprécié l'intervention de Daniel hier en tribune.....au-delà du débat stérile de personnes.

Corinne François : Il faut reconnaître que l'engagement de venir au CA pas beaucoup le font, et ce n'est pas la solution que de dénigrer un binôme. Il faut se poser le problème que de moins en moins de gens se présentent....

La tribune intervient pour expliquer les votes à venir sur les 12 campagnes et motions y compris celles considérées irrecevables par le CA mais qui ont été reprises.

Une personne se lève pour aller à la tribune

Patrice Kappel : c'est une prise de parole par rapport à l'élection du CA...il me semble que le CA n'est pas au complet selon les statuts. Peut-être pourrait-on voir s'il y a des candidatures spontanées ?

Une autre personne intervient hors micro dans la salle

Marie Frachisse : Les modalités sont tout à fait respectées par rapport aux obligations stipulées dans le RI qui n'accepte pas de candidatures spontanées. Le quorum est respecté, il n'est pas nécessaire de faire de cooptation.

Jean-Louis Gaby explique sa demande d'être représentant au sein du CA en tant que Solaire 2000 et non en tant qu'AVENIR.

Vote : Etes-vous POUR ou CONTRE que Jean-Louis Gaby soit désormais le représentant de SOLAIRE 2000 au lieu d'A.V.E.N.I.R ?

ADOPTÉ

Question de recevabilité			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
67	0	10	77

Votes sur les motions et campagnes

Des questions techniques pour bien comprendre les modalités de vote sont posées. La tribune ré-explique les votes et notamment la nouvelle procédure avec la priorisation des motions et campagnes.

MOTION A : « Le recyclage de l'uranium appauvri dans l'armement. »

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
80	4	5	89

Motion B : « Aller au référendum pour sortir du nucléaire civil et militaire. »

Rejetée

Question de recevabilité			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
15	51	17	83

Motion C : « Motion en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la France .»

Adoptée

Question de recevabilité			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
60	4	19	83

Motion D : « Désarmement nucléaire .»

Adoptée

Question de recevabilité			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
66	5	11	82

Motion E : « Dimension fédérative et régionalisation du Réseau “Sortir du nucléaire”. »

Question de recevabilité 43

Michel Boccara : Tout simplement, à partir du moment où nous avons fait un effort de synthèse, y compris en concertation avec les gens du CA que cette motion du CA est élaborée en réponse à la nôtre qui n'était pas recevable, il me semble que c'est un peu contradictoire que de continuer à présenter celle-là alors qu'il y a eu déjà concertation sur la troisième donc je propose que celle-là si bien entendu le CA qui l'a présentée est d'accord mais je propose que celle-là sinon je me verrai obligé à voter contre parce qu'elle ne me semble pas en accord, je propose que celle-là s'enlève et que l'on ne vote que sur une seule motion, voilà.

Sophie Morel : En fait, oui, effectivement, parce que du coup, une des deux motions si on les vote toutes les deux, une des deux devient automatiquement non valable puisqu'elles se contredisent peut-être un peu et au terme des textes, voilà. Mais, effectivement ça fait pas de problème par contre désolée, peut-être que j'aurais dû venir ou quelqu'un d'autre du CA, fondre la motion CA avec la motion I+J mais du coup, oui, ok on fait une fonte et une seule motion. Donc, le CA est porteur aussi, mais je n'ai pas le texte...il est où votre texte total ?

La tribune demande au CA de clarifier s'il retire sa motion ou pas. Les membres du CA se lèvent.

Sophie Morel : On a soit au niveau du CA le choix et la possibilité de fondre notre motion avec celle de SDN Lot et A.V.E.N.I.R ou tout simplement, le CA de retirer notre motion et de laisser une seule motion qui serait celle de SDN Lot et A.V.E.N.I.R...Etes-vous d'accord pour que la motion du CA soit fondue et ralliée avec celle de SDN Lot et A.V.E.N.I.R et dans ce cas-là que le CA soit aussi signataire de la motion..ce serait SDN Lot, A.V.E.N.I.R, CA.

Michel Boccara : Je dois lire le texte parce que ça c'est ce qui est soumis au vote mais la motion elle, je vais la lire, on l'a rédigée avec Pierre, et avec Patrice..Marie-Hélène m'a donné toute sa confiance pour le faire, voilà. Donc, je reprends, la nouvelle motion :

Motion I+J régionalisation (SDN Lot/A.V.E.N.I.R)

Arguments et considérants

Considérant :

- la perte de nombreux groupes adhérents ces dernières années,
- la constitution hors Réseau de plusieurs organisations régionales antinucléaires,
- une concentration en un seul point de moyens ne répondant plus aux attentes des groupes adhérents et militants locaux,
- il apparaît important et urgent de repenser l'organisation du Réseau Sortir du Nucléaire dans l'objectif de fédérer les groupes et militants à l'échelon « régional » afin de dynamiser leurs actions en rapport avec un bassin nucléaire.

1 Décentraliser en maintenant une unité centrale

Nous proposons la constitution d'unités « régionales » à développer progressivement en fonction de la réalité locale.

2 Avantages de cette proposition

- a) Nous pouvons réintégrer les militants qui s'en vont, qui « dissident », dans les pôles « régionaux »
- b) Nous conservons une structure centrale mais plus fluide
- c) Nous rapprochons l'équipe de salariés des militants

3 Mise en œuvre

Nous proposons que l'AG donne mandat à la commission Refondation pour élaborer trois propositions dans le sens de la régionalisation. Une Assemblée Générale ou une Assemblée Générale Extraordinaire (suivant la teneur des propositions) en discutera en 2014 et ces trois propositions seront soumises au vote.

L'une de ces propositions, suite au vote de l'AG (ou de l'AGE) sera mise en place à titre expérimental.

Le cadre de ce mandat est le suivant :

- 1) travail en consensus (pas de veto d'un membre du Conseil d'Administration),
- 2) au moins autant de représentants des groupes que de représentants CA+salariés ensemble,
- 3) trois réunions physiques au moins.

Phrase de synthèse

Etes-vous pour ou contre : Donner mandat à la commission Refondation pour élaborer trois propositions dans le sens de la régionalisation. Une Assemblée Générale ou une Assemblée Générale Extraordinaire (suivant la teneur des propositions) en discutera en 2014 et ces trois propositions seront soumises au vote.

L'une de ces propositions, suite au vote de l'AG (ou de l'AGE), sera mise en place à titre expérimental.

Motion G : Etes-vous POUR ou CONTRE que l'AG donne mandat à la commission refondation pour élaborer 3 propositions dans le sens de cette régionalisation. L'une de ces propositions suite au vote de l'AG 2014 sera mise en place à titre expérimental ?

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
79	5	1	85

Motion H : Etes-vous POUR ou CONTRE que l'AG demande au CA d'étudier les modalités d'une présence permanente à Paris ?

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
75	0	8	83

*Sophie Morel précise que le CA retire sa motion « Régionalisation ».
Plusieurs personnes s'expriment hors micro dans la salle.*

Campagne 1 : Etes vous POUR ou CONTRE que le Réseau "Sortir du nucléaire" :

- mandate une personne compétente pour réaliser un recensement précis des emplois impactés par l'arrêt des centrales nucléaires et proposer un scénario de reconversion - réalise des documents plus ou moins synthétiques destinés aux différents publics visés - diffuse dans la mesure de ses moyens ces documents auprès des publics intéressés (syndicats, élus, presse).

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
75	8	4	87

Campagne 2 : Êtes-vous POUR ou CONTRE que le Réseau « Sortir du nucléaire » mette en oeuvre la motion présentée dans le document préparatoire à l'AG ? Investir les commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base pour y porter les revendications antinucléaires.

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
55	16	17	88

Campagne 3 : l'Impossible Procès " : un spectacle, une tournée, une exposition.

Êtes-vous POUR ou CONTRE que le Réseau « Sortir du nucléaire » s'implique dans le pilotage et la communication de cette action ?

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
57	13	14	84

Campagne 4 : Êtes-vous POUR ou CONTRE que le Réseau « Sortir du nucléaire » :

- donne son accord pour l'édition d'un second numéro du journal "Atomes crochus" qui prolonge et aboutisse le travail entrepris par les Journées d'études sur le thème "argent, pouvoir et nucléaire" ?

- donne mandat au comité de pilotage des Journées d'études pour constituer un comité de rédaction ?

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
77	3	6	86

Campagne 5 : Êtes-vous POUR ou CONTRE que le Réseau « Sortir du nucléaire » demande au Ministre de la santé :

1 - de bien vouloir communiquer à RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE, les études où les références des études qui démontreraient un avantage risque POSITIF pour l'utilisation de la scintigraphie et de la TEP compte tenu de la pollution engendrée par la multiplication des examens médicaux utilisant ces techniques.

2 - De bien vouloir mettre en place une opération de grande envergure, d'information des citoyens quant aux précautions qui doivent être prises

Rejetée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
37	18	34	89

Campagne 6 : Etes-vous POUR ou CONTRE que le Réseau "Sortir du nucléaire" s'engage à :

Faire mandater par le CA des membres du Comité Communication qui seront chargés de faire connaître, lors de colloques et autres manifestations peu ou prou pronucléaires, et par la prise de contacts et de rendez-vous auprès des relais d'opinion et des décideurs oeuvrant dans le domaine de l'énergie, les dangers du nucléaire et les possibilités pour en sortir en urgence. L'accord des référents devra être obtenu pour chacune de ces initiatives.

Rejetée

Question de recevabilité 1			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
36	17	33	86

Campagne 7 : Etes-vous POUR ou CONTRE que le Réseau "Sortir du nucléaire" s'engage à :

Organiser très rapidement le « débat citoyen alternatif sur l'énergie » avant fin Avril 2013 et de préférence le Vendredi 8 mars 2013, veille de la grande Chaîne Humaine programmée à Paris, ou le 26 avril 2013 éventuellement en collaboration avec d'autres ONG renonçant à la mascarade officielle.

Adoptée

Question de recevabilité 9			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
39	28	14	81

*Intervention de Maloin pour un point logistique.
(applaudissements)*

Un point est soulevé par rapport au Communiqué de Presse d'après AG, la tribune donne la parole à Dominique

Malvaud sur ce point.

Dominique Malvaud : Oui, effectivement, vous avez eu le document « Motion de soutien à l'Observatoire du Nucléaire » attaqué par AREVA...euh..bon il y a un texte qui explique la situation. Cette motion n'avait pas été présentée dans les délais de motion pour une raison simple, c'est que ce qui s'est produit, les attaques se sont faites entre temps et on doit être capable de réagir en Assemblée Générale si y a des problèmes de répression contre des militants antinucléaires notre Assemblée Générale doit pouvoir s'exprimer quand même. Donc, ce qu'on propose pour éviter que ce soit une motion en tant que telle, c'est que le communiqué de presse du Réseau « Sortir du nucléaire » suite à son Assemblée Générale reprenne tout ou partie, probablement partie de la rédaction là et intègre ça dans son communiqué de presse et donc affirme sa solidarité avec l'Observatoire du Nucléaire qui est attaqué aujourd'hui par AREVA pour avoir publié, je le rappelle quand même, des informations qui sont largement connues et que vous pouvez retrouver y compris dans un livre qui est celui de Raphaël Granvaud « Areva en Afrique », qui montre les liens entre la France et les gouvernements, et notamment le gouvernement du Niger, et le fait pour AREVA d'attaquer l'Observatoire, c'est aussi de couler une organisation antinucléaire même si elle n'est pas adhérente du Réseau c'est notre devoir de la soutenir . Donc, si tout le monde accepte que ça apparaisse dans le communiqué de presse, c'est une information qu'on vous fait et je vous remercie.

La tribune propose un vote sur le communiqué de presse, avec une prise de parole pour et une contre.

Prise de parole contre :

Nadine Schneider : Moi, je suis totalement contre parce que c'est quand même quelqu'un qui est à l'Observatoire du Nucléaire qui s'appelle Stéphane Lhomme qui dégomme depuis des années qui a fait souffrir plein de gens, qui...attends...si, si tu ne peux pas à un moment donné avoir une position qui dégomme des gens et une association, une fédération en permanence et être en même temps à demander le soutien de ladite organisation faut savoir où on est dans la vie tu peux pas être dedans et dehors donc j'appelle vraiment l'Assemblée à un vote contre parce que ça voudrait dire que le Réseau est faible et qu'on peut faire à peu près n'importe quoi et que le Réseau dira toujours oui. Donc, j'appelle à voter contre.

Une personne s'exprime hors micro dans la salle.

VOTE : Etes vous POUR ou CONTRE que l'AG du Réseau exprime son soutien à l'Observatoire du nucléaire dans le cadre de l'affaire AREVA Niger dans le communiqué de presse diffusé à l'issue de l'AG ?

Adopté

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
50	8	15	73

Anne-Laure Méladeck demande à Patrice Kappel de la rejoindre à la tribune suite à la question posée précédemment sur la priorisation à savoir : Est-ce que par les votes ne peut pas se dégager une priorisation ?

Anne-Laure explique les modalités du vote, telles que proposées par la Commission de Refondation.

Patrice Kappel : Juste pour préciser, toutes les motions qui sont au tableau ont été adoptées donc toutes les motions et les campagnes sont prévues pour être réalisées. Là, la question c'était juste la priorisation pour savoir ce qu'on met en place, immédiatement, le plus rapidement possible avec le terme que vous voulez parce que vous comprenez bien qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Maintenant, si vraiment vous voulez que l'on passe au vote et bien on revient comme il avait été initialement prévu....présenté par Anne-Laure. Là c'est juste pour un petit gain de temps parce que là on est quasiment tous, il y en a peut-être qui ont des trains à prendre etc..et envie de manger, voilà c'est la seule raison.

Anne-Laure Méladeck : Très rapidement, on va vous consulter pour savoir comment on va faire pour être le plus démocratique possible. Donc soit un vote de priorisation par écrit avec le bulletin, soit en rester au nombre de votes exprimés et établir un classement à partir de là.

Vote : Etes vous POUR ou CONTRE la priorisation des motions et campagnes sur la base du pourcentage pour /votants ?

Adoptée

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
41	23	10	74

VOTE MOTIONS CAMPAGNES :

1. 92,9 % motion I+J. Régionalisation du Réseau "Sortir du nucléaire"
2. 90,4% motion H. l'AG demande au CA d'étudier les modalités d'une présence permanente à Paris
3. 89,9% motion A. Le recyclage de l'uranium appauvri dans l'armement
4. 89,6% motion G. Organiser un débat un débat en amont de l'ag 2014 sur les délais de sortie du nucléaire en vue de l'élaboration d'une motion
5. 89,5% campagne 4. Journal Atomes crochus
6. 86,2% campagne 1. Pour l'élaboration d'un scénario de reconversion des travailleurs du nucléaire
7. 80,5% motion D. Désarmement nucléaire
8. 72,3% motion C. Motion en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la France
9. 67,9% campagne 3. « L'Impossible Procès »: un spectacle, une tournée, une exposition
10. 62,5% campagne 2. Investir les commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base pour y porter les revendications antinucléaires
11. 48,1% campagne 7. Pour une meilleure visibilité du Réseau "Sortir du nucléaire"

Élection du nouveau conseil d'administration à bulletin secret.

Marie Frachisse explique les modalités de vote du CA à bulletin secret et fait appel à des volontaires pour être scrutateurs .

Scrutateurs : Thierry Gourvenec, Patrice Coulon, Philippe Lambersens, Alain Joffre.

Vote CA : Etes-vous POUR ou CONTRE que Jean-Louis Gaby soit désormais le représentant de SOLAIRE 2000 au lieu d'A.V.E.N.I.R ?

Adopté

Question de recevabilité 0			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTANTS
67	0	10	77

VOTE ELECTION CA

- Cédric LUCAS/Rémi FILLIAU : 51 voix - Elu
- François MATIVET/Benoît COQUILLE : 45 voix - Elu
- Marc SAINT-AROMAN/Daniel ROUSSEE : 44 voix - Elu

La tribune remercie les participants pour cette AG et regrette qu'il n'y ait pas le temps de faire un tour de la salle pour une dernière prise de parole sur les ressentis, les retours que chacun pourrait avoir.

Fin de l'AG